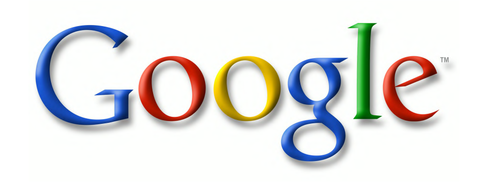





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 1

ANNÉE 1894



BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1894

UN PROTECTEUR DE LA VILLE DE BAYEUX

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Par Alfred DÉDOUIT

A une époque déjà lointaine, où le vrai mérite, la science, le talent et la bravoure, rehaussés par l'honorabilité la plus complète, ne pouvaient lutter contre le favoritisme, les fonctions les plus élevées étaient dévolues à des courtisans d'une incapacité souvent notoire.

Il en était encore ainsi sous le règne de Louis XIV, sollicité par une noblesse avide de faveurs. Cependant, ce grand Roi fit parfois des exceptions à ce travers de la monarchie absolue.

Parmi les roturiers et les anoblis de fraîche date moyennant finances, il se trouva des parvenus qui devinrent d'habiles ministres, comme l'intègre Colbert ; d'illustres guerriers, comme l'ex-avocat stagiaire Catinat, engagé volontaire, devenu maréchal de France ; de redoutables chefs d'escadre, comme le simple matelot Jean Bart ; d'éloquents prélats, comme les prédicateurs Bossuet et Massillon, et autres illustrations de même origine, qui contribuèrent à la gloire de la France pendant cette longue suite d'années qu'on appelle le siècle de Louis XIV.

Dans un ordre moins élevé, on distinguait encore des magistrats et des intendants de province, dont le souvenir a été justement conservé.

Certain de la bienveillance habituelle de notre Société pour les travaux de ses membres, surtout lorsqu'ils rappellent d'intéressants épisodes de l'histoire locale, je me suis cru d'autant plus autorisé à user de ses bonnes grâces, que cette lecture, concer-

nant l'une de ces personnalités, sera complétée par la production d'un portrait authentique.

Fils de ses œuvres et issu d'une honorable famille, le personnage représenté sur cette toile était M. Joseph-Nicolas FOUCAULT, né à Paris, le 8 janvier 1643. Entré fort jeune dans la magistrature, son précoce talent lui mérita bientôt le poste éminent d'avocat-général au Grand-Conseil, séant à Paris.

Après avoir occupé cette charge avec distinction pendant quelques années, le jeune magistrat était nommé Intendant de justice, police et finances, dans les généralités de Montauban, Pau, Poitiers et Caen, où il exerça successivement ces fonctions.

Devenu seigneur de Magny, près Bayeux, par suite de l'acquisition qu'il fit de cet important domaine, le 17 décembre 1695, M. Foucault, esprit droit et bienveillant, voulut bien considérer les bayeusains comme ses concitoyens. Toujours dévoué aux intérêts de leur ville, il usa largement de son influence dans les Conseils du Roi, en 1704, pour leur faire obtenir la faveur de l'abonnement, substitué au ruineux impôt des tailles.

La répartition des charges publiques, question brûlante en tout temps, s'opérait alors autrement qu'à notre époque.

Aujourd'hui, les contributions sont dues par tous, sans exception. L'impôt foncier, les portes et fenêtres et la patente frappent la propriété et l'industrie ; tandis que l'impôt indirect, ou de consommation, atteint la généralité des habitants, en demandant au superflu ses plus lourdes taxes ; c'est-à-dire celles auxquelles on s'assujettit volontairement, notamment par l'usage abusif du tabac et des liqueurs alcooliques.

Ces différentes charges, dont plusieurs, nous dit-on, sont mal réparties, incombent à tous dans notre nation démocratique, où l'exercice du suffrage universel impose logiquement, à la généralité des citoyens, l'obligation de participer aux charges publiques, ne fût-ce qu'indirectement.

Avant la réunion des Etats-Généraux, en 1789, il n'en était pas ainsi. Les titres de noblesse et l'exercice de certaines fonctions dispensaient du paiement des impôts. Ce système égoïste, dû à la féodalité, et l'une des causes de la Révolution française, qui sapa les abus, avait pour conséquence de faire supporter l'impôt des

tailles, dans les villes, par une seule catégorie d'habitants, celle qu'on appelait la bourgeoisie.

Primitivement, la taxe abhorrée des tailles, ainsi nommée à cause des longues baguettes de coudrier sur lesquelles les collecteurs marquaient leurs recettes, était un droit que les rois et les seigneurs prélevaient sur les vassaux de leurs domaines.

Ce fut sous le règne du roi saint Louis, et par suite des croisades, que les Français commencèrent à payer cette contribution pour être exemptés du service militaire et du logement des troupes de passage.

D'abord accidentelle, puis annuelle, la taille était devenue personnelle et territoriale, lorsque Philippe le Bel l'étendit aux villes érigées en communes, malgré leur opposition dont il finit par triompher. Cependant, cette taxe ne devint définitive que sous Charles VII, en 1439. Une décision des Etats d'Orléans, prise en cette année, avait autorisé le roi à percevoir des tailles perpétuelles, afin d'assurer la solde des armées permanentes nécessaires à la défense du pays.

Après le décès de Charles VII, les tailles, qui rapportaient annuellement dix-huit cent mille livres, furent plus que doublées par Louis XI, son successeur, qui percevait quatre millions sept cent cinquante mille livres. Malgré cette effrayante progression, en quelque sorte justifiée par des travaux de défense, elles augmentèrent encore pendant les règnes qui suivirent. Aussi, devinrent-elles une cause permanente de misère pour les villes non abonnées, notamment pendant le règne de Louis XIV.

Sous ce grand Roi, les Bayeusains, pleins d'espoir dans les mesures économiques inaugurées par son habile ministre Colbert — qui avait fait obtenir aux contribuables une remise de trois millions sur les tailles, en 1656, — crurent pouvoir exposer au Roi, l'année suivante, le dommage que leur causait la perception de cet impôt.

Le 21 juillet 1682, le Vicomte-Maire de Bayeux, sur les plaintes réitérées de ses administrés, les réunissait à l'Hôtel-de-Ville, situé alors rue des Cuisiniers, afin d'aviser aux moyens d'obtenir une atténuation dans le recouvrement des tailles.

Après avoir longuement délibéré sur ce sujet, qui importait

grandement à l'avenir de leur ville, ils nommèrent une députation « *Pour se rendre à Paris et représenter à Sa Majesté la misère et la calamité des habitants de la ville et fauxbourgs de Bayeux, à cause que le nombre des nouveaux anoblis, des exempts et des ecclésiastiques y est si grand que la plupart des meilleurs habitants, contribuables, se sont retirés dans les villes abonnées ou dans les paroisses des campagnes, où il y a moins de collection à payer, afin d'éviter leur ruine totale.* »

Cette démarche resta malheureusement sans effet; la ville de Bayeux n'ayant pas alors un puissant protecteur pour en assurer le succès auprès du Conseil du Roy.

Nos concitoyens, trompés dans leur espérance, durent payer encore pendant des années l'inique impôt des tailles si justement impopulaire, non seulement par suite de ses fluctuations considérables à certains moments — notamment de 1690 à 1703, où il varia de dix-sept à vingt-quatre mille livres entre ces années — mais aussi à cause de la dureté traditionnelle des collecteurs, au sujet desquels le Lieutenant criminel d'Orléans avait écrit à Colbert, en 1654: « Les sergents en général, et particulièrement ceux qui sont préposés au recouvrement des tailles, sont des animaux terribles. »

Cependant, en 1704, alors que l'arbitraire était toujours en vigueur, de nombreuses familles, comme cela avait été déjà constaté, en 1682, continuaient d'abandonner Bayeux pour se soustraire aux charges des tailles, dont le chiffre, plus exhorbitant que jamais, s'élevait à environ quarante millions à la mort de Colbert, en 1683.

Dans ces circonstances critiques et devant la répugnance toujours croissante de ses administrés pour cette contribution, M. d'Hermerel, seigneur et patron de Vaux-sur-Aure, Vicomte-Maire de Bayeux et Lieutenant-général de police en ladite ville et vicomté, justement préoccupé des suites fâcheuses que pouvait avoir pour l'avenir, cette émigration en masse, et certain, d'ailleurs, d'obtenir la protection de M. Foucault, crut devoir faire appel à l'autorité du Roy pour y porter remède, en sollicitant la faveur de l'abonnement.

La rédaction d'un placet dans ce but eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 19 juin 1704, en présence des bourgeois assemblés pour élaborer

un tarif concernant la fixation des droits à percevoir aux portes de Bayeux, en remplacement de l'impôt des tailles, comme cela avait déjà eu lieu dans d'autres villes de la province.

Cette requête faisait encore ressortir les avantages que le Trésor retirerait de l'abonnement, dont le produit serait employé de préférence au paiement de l'équivalent des tailles, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux mesures coërcitives qui les faisaient détester.

On exprimait aussi, dans cet intéressant document, l'espoir que le nouveau mode de perception pourrait donner lieu à la création de quelques fabriques, sans préjudicier aux intérêts de Sa Majesté. Et afin de favoriser le relèvement du commerce local, les signataires demandaient que deux nouvelles foires fussent établies à Bayeux, les 25 juin et 18 octobre de chaque année.

Quant au prix de l'abonnement, à dater du 1er octobre 1704, les députés de la communauté de la ville proposaient de le fixer à la somme de dix-sept mille quarante-cinq livres, à laquelle ses habitants étaient taxés pour ladite année.

Les conditions et réserves proposées avec le projet de tarif par ces députés, lors de leur réunion à l'Hôtel-de-Ville, ayant été transcrites dans l'arrêt qui va suivre, il nous a paru inutile de les rappeler ici.

Très accrédité à la Cour, M. Foucault, toujours éloquent et persuasif, comme au temps où il était avocat-général, avait habilement motivé son avis qui devait être d'un grand poids dans la décision du Conseil du Roi. Aussi, le rapport présenté par le contrôleur-général des Finances Chamillart, d'après cet avis, concluait-il à la prise en considération de la requête des Bayeusains.

L'arrêt du Roi, rendu en résultance, était ainsi conçu :

« Vu la requête, la délibération prise par l'Assemblée générale des dits habitants, le 19 juin dernier, le projet de tarif proposé, plusieurs Commissions de tailles de l'élection de Bayeux, par lesquelles les impositions de la ville de Bayeux sont fixées, savoir : pour l'année 1690, à 24.244 livres ; pour chacune des années 1691 et 1692, à pareille somme ; pour l'année 1693, à 23,244 livres ; pour l'année 1694, à 23,095 livres ; pour l'année 1696, à 18,122 livres ; pour l'année 1697, à 17,940 livres ; pour l'année 1698, à 17,250 livres ;

pour l'année 1699, à 15,819 livres ; pour chacune des années 1700 et 1701, à 16,000 livres ; et pour chacune des années 1702 et 1703, à 17,370 livres ; et l'avis du sieur Foucault, Conseiller d'Etat, commissaire departi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en la généralité de Caen.

« Ouï, le rapport du sieur Chamillart, Conseiller ordinaire et général des Finances, le Roy ayant eu égard à ladite requête, *conformément à l'avis favorable du sieur Foucault et voulant traiter favorablement les habitants de Bayeux,* a fixé et abonné à la somme de dix-huit mille livres par an, à commencer de l'année prochaine, 1705, la taille et autres impositions y joint de la ville de Bayeux.

« Ordonne Sa Majesté qu'elle ne pourra être imposée à une plus grande somme, non compris dans les commissions des tailles que pour ladite somme de 18,000 livres, à commencer du premier octobre prochain, sur les denrées, marchandises et bestiaux qui entreront, seront vendus, fabriqués, débités ou consommés dans la dite ville et faubourgs de Bayeux.

« Les droits portés par le tarif projeté par les habitants, arrêté ce jourd'hui, en Conseil, qui demeurera annexé à la minute du présent arrêt, lesquels droits seront payés à l'entrée par toute sorte de personne, sans distinction, à peine de confiscation des denrées, marchandises et bestiaux et deux cents livres d'amende, à la réserve des ecclésiastiques séculiers ou réguliers, tant en particulier qu'en corps de communauté ; les nobles et autres exempts de taille, qui seront exempts de droit pour les denrées, marchandises et bestiaux qu'ils feront entrer pour leurs provision, consommation et pour leur usage, dont ils seront tenus de donner des déclarations signées d'eux, lesquels en cas de fraude demeureront déchus de ladite exemption.

« Ordonne Sa Majesté que les deniers provenant du dit tarif seront employés, sans aucun divertissement, sous quelque prétexte que ce soit, au paiement de la somme de 18,000 livres, laquelle sera payée chaque année de quartier en quartier, au receveur des tailles en exercice, qui ne pourra prendre aucun droit de remise ou de taxation sur les dits deniers, en qualité de receveur des deniers d'octroi, ou tarif, sans préjudice néanmoins de l'exécution des contraintes du dit receveur des Tailles contre les habitants de la ville de Bayeux, faute de paiement de la somme de 18,000 livres par le moyen du tarif.

« Ordonne Sa Majesté que les droits contenus au dit tarif seront adjugés par devant le sieur Commissaire départi en la généralité de Caen, en présence des Maire et Echevins de la dite ville de Bayeux, si mieux n'aiment les dits Maire, Echevins et tous autres, de rendre compte des deniers du dit tarif en la Chambre des Comptes de Rouen, ou ailleurs que pardevant le sieur Commissaire départi, lequel compte ils seront tenus de rendre à la fin de chaque année.

« Fait Sa Majesté défense à tous les marchands, négociants de la ville et faubourgs de Bayeux, de faire aucun entrepôt de marchandises sujettes des dits droits hors la ville, ni dans leurs maisons de campagne, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de confiscation et de deux cents livres d'amende.

« Permet Sa Majesté aux Maire et Echevins de la dite ville, de faire deux foires par chacun an, en la ville : l'une le 25 juin et l'autre le 18 octobre ; et, en cas de contestation et de contravention à l'établissement et à l'exécution du dit tarif, ordonne Sa Majesté que celles qui naitront pendant les trois premières années, seront jugées devant le Commissaire départi en la généralité de Caen, sauf l'appel au Conseil ; et dans les années suivantes par devant les officiers de l'élection de Bayeux, en première instance, et pour l'appel, en la Cour des Aides de Normandie.

« Et pour l'expédition du présent arrêt, seront toutes les lettres nécessaires expédiées.

« Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Versailles, le cinquième jour d'août 1704. »

Venait ensuite le libellé des articles du tarif.

L'obtention de la faveur de l'abonnement, rarement accordée sous Louis XIV, fut plutôt due à l'active bienveillance de M. Foucault qu'aux démarches de Monseigneur de Nesmond, qui était d'autant moins solliciteur qu'il ne parut qu'une seule fois à la Cour de Versailles, pendant son long épiscopat.

Cependant, l'un de nos historiens, M. Chigouesnel, sans doute insuffisamment renseigné, attribue tout le mérite de la décision du Roi, en faveur de la ville de Bayeux, à ce Prélat et à M. d'Hermerel, maire ; contrairement à ce que dit M. Béziers (1), et sans rappeler la large part que M. Foucault y avait prise lui-même. Cet oubli involontaire, que M. Chigouesnel regretterait certainement, s'il existait encore, nous a paru assez important pour en effacer la trace par un tardif hommage, que la mémoire du célèbre Intendant méritait bien dans cette circonstance.

La suppression de l'impôt des tailles, ou du moins sa réglementation à Bayeux, causa parmi les habitants, une joie des plus vives, et devint l'objet de grandes manifestations.

La porte de l'Hôtel-de-Ville, — nous dit M. Chigouesnel, — fut ornée de lierre et de laurier, en signe de victoire. La garde

(1) *Histoire sommaire de Bayeux*, page 31.

bourgeoise, sous les armes, alla saluer le Maire et le conduisit à l'église Saint-Malo, où une messe en musique fut célébrée, puis elle le reconduisit ensuite à son hôtel. Le soir, la ville fut illuminée. De nombreux feux de joie furent allumés dans les rues et sur les places; du haut du clocher de l'église Saint-Malo, saint Michel tenant une chandelle allumée à la main et glissant sur une corde dont l'extrémité aboutissait à l'angle de la rue Franche, alla mettre le feu à un mannequin rempli de matières inflammables, et représentant le diable qui, en se consumant, répandit au loin une *puanteur insupportable.*

Après avoir rappelé ce qui se rattache à ce souvenir, permettez-moi, Messieurs, en exposant ce précieux portrait à vos regards, de vous raconter comment il est venu en mes mains.

Par un de ces hasards, qu'on ne saurait expliquer, mais qui, parfois, semblent surgir pour sauver de la destruction des souvenirs précieux à l'histoire locale, je me trouvais à la salle des ventes de Caen, lorsqu'on mit à l'enchère un tableau représentant un gentilhomme.

Une épaisse couche de poussière, accumulée par le temps, obscurcissait le visage, dont les lignes étaient difficiles à saisir. L'ensemble du sujet, dans le même état, n'était pas fait pour plaire. Cependant, le costume et les mains, dont l'une tient une tabatière et l'autre une prise, me parurent mériter l'attention. Ces mains étaient fort belles, leurs riches manchettes et leurs doigts effilés annonçaient un personnage de distinction. Les enchères étaient peu suivies et ce tableau me fut adjugé.

En faisant la toilette de mon acquisition, je découvris, avec une satisfaction facile à comprendre, que j'étais possesseur du portrait authentique d'un ancien bienfaiteur de Bayeux, et l'un des plus remarquables intendants de la généralité de Caen, vers la fin du règne de Louis XIV.

Cette toile, encore en bon état, mesure 0 m 88 de hauteur sur 0 m 66 de largeur. Son châssis vermoulu porte à sa partie inférieure une bande de papier du temps, trouée par les vers, sur laquelle on lit:

« *M. Foucault, Intendant à Caen, 1708.* »

Ce tableau et l'inscription qui précède, en écriture de cette

époque, furent soumis par moi à l'honorable et compétent M. Gardin-Villers, alors président général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Bayeux, qui n'hésita pas à reconnaître que cette peinture, œuvre remarquable d'un artiste dont la signature n'est malheureusement plus lisible, était bien le portrait de M. Foucault, seigneur de Magny, et probablement celui qui figura à l'exposition publique de Caen, en 1834, avec cette inscription : « *A l'administrateur dont la mémoire sera toujours chère au pays confié à ses soins.* «

A. DÉDOUIT.

LES BIENVENUS A BAYEUX

Nos pères, dans leur respect pour leurs morts, n'avaient pas assez d'anathèmes contre ceux qui ne traitaient pas avec honneur les restes, les cendres de leurs aïeux. Les derniers vers de l'*Art poétique*, d'Horace, sont un témoignage de ce sentiment général, le délire, au dire de l'élégant épicurien, était la moindre des expiations: *Utrum... minxerit in patrios cineres*, *an triste bidental moverit incestus* : *certe furit...*

De là les *columbarii* des familles patriciennes de l'antique Rome, de là, les *areæ* des corporations ouvrières, des collèges sacerdotaux et des collèges serviles. Et pour que les cités antiques fussent mieux protégées contre les fureurs des hommes et les jalousies des dieux gardiens des cités rivales, le pomerium ou enceinte sacrée renfermait la sépulture ou le laraire familial du fondateur de la cité; les autres morts, en-dehors des murs et dans les faux-bourgs ou suburbia, formaient comme des avant-postes inviolables entourés du respect de tous.

Notre ville, cité gallo-romaine, a gardé cet usage d'établir ses nécropoles hors de ses murs et nos annales en signalent deux: l'une dans les champs de Bière et les Hauts-Jours, au quartier Saint-Floxel et Saint-Vigor; l'autre, plus spécialement consacrée aux premiers dignitaires de la chrétienté de Bayeux, aux évêques: l'église Saint-Exupère en recouvre l'emplacement.

Vous savez, Messieurs, avec quelle pompe nos pères célébraient l'arrivée dans nos murs de ceux qu'ils considéraient comme leurs chefs et leurs maîtres: la venue de ces grands personnages, leur entrée solennelle occasionnaient des démonstrations et des fêtes inoubliables, et le souvenir de ces fêtes nous le retrouvons encore dans le nom d'une de nos rues: la rue Bienvenue. Appellation au moins aussi singulière dans nos dénominations modernes que les

constructions variées de cette rue du vieux Bayeux, si disparate avec ce qui les entoure.

Mais si l'on se représente ces antiques constructions de la rue Bienvenue et des Cuisiniers se reliant les unes aux autres, si de leurs pignons ou de leurs étroites fenêtres, l'on voit tomber les vieilles tentures et les guirlandes encadrant le visage de quelque noble et puissante dame, si l'on y coudoyait, se glissant sous les sablières en saillie ou s'abritant sous les arcades tréflées ou en arc surbaissé des portes des plus curieuses maisons, quelque bon bourgeois de Bayeux, quand la foule se presse et quand les gens du guet municipal se dirigent vers la maison de ville ou vers la Mère-Eglise, on comprend bien que cette rue si étroite et si disgracieuse aujourd'hui était bien pour nos pères la rue de la Bienvenue ou plutôt du Bienvenu.

N'était-ce pas ce nom, ce vieux nom populaire, ce terme de la courtoisie cordiale et simple de nos pères, que nous lisions presque à chaque pas sur les guirlandes et les oriflammes qui la décoraient pour le passage de ces pontifes illustres célébrant les noces d'argent du successeur d'Exupère, dont notre diocèse est si fier aujourd'hui.

N'était-elle pas, cette vieille appellation, l'écho prolongé des acclamations qu'excitèrent chez nos aïeux les diverses entrées de cet autre Pontife vénérable et vénéré, de ce Gerbold dont les tombeaux séculaires de notre cimetière épiscopal nous rendaient enfin les ossements sacrés.

N'était-elle pas, cette vieille inscription « *au Bienvenu* », le glorieux éloge de Manvieu, notre saint concitoyen, usant tout à la fois et de son titre de compatriote et de son caractère d'évêque pour rendre aux bayeusains attristés ceux des leurs que les troubles de la guerre avaient condamnés à une dure captivité: ses restes reparaissant à nos yeux à côté de ceux de Gerbold rappelaient ce vieux cri de nos reconnaissants aïeux : *Vive le Bienvenu, Honneur au Bienvenu*.

Il me semblait encore voir les autres bienvenus qu'acclamèrent autrefois les Bayeusains: le Vicomte-Maire et l'échevinage, le gouverneur du chastel et de la place de Baïeux, les bienvenus étaient MM. ces bons frères de la frairie des Cuisiniers, apportant

à la grande église le vitrail qui orne encore la fenêtre du grand portail.

Je puis saluer du même nom MM. les fondeurs et monnayeurs du Chapître apportant de leurs fourneaux de Saint-Yves et de Saint-Vigor-de-Justice, le scel d'argent à l'image de Notre-Dame, les monnaies à l'aigle à deux têtes aux ailes éployées, et les tinterelles harmonieuses appelant, de la tour des Moneaux, MM. les chanoines à l'office.

Je vous citerais, hélas! sans pitié pour votre patience, encore bien d'autres bienvenues. Voici le maître ès-œuvres, commandé par Mgr Habart qui, avec l'équipe de ses maçons, apporte, couverte de volets multicolores et de fleurs, le chou terminal qui doit couronner les pignons des petites portes de la grande façade; la bienvenue, je la retrouve dans l'accueil fait par les clercs et bourgeois de Bayeux, à ces troupes de pèlerins qui, avec leurs trompettes, leurs guidons, leurs rois et leurs chapelains, saluaient pieusement Notre-Dame, en se rendant à Saint-Michel, au péril de la mer, sans s'inquiéter si

Le Couësnon fist folie
Quand mit le Mont en Normandie;

la bienvenue, je pourrais la montrer aussi quand les milices bourgeoises et les francs archers de Bayeux allaient commencer leur tir ou promenaient en triomphe le vainqueur du papegai, mais vous me permettrez de ne la trouver nulle part aussi belle qu'à l'arrivée du nouvel évêque, puisque les canons du vieux château bâti par Richard Ier, les carillons et les cloches de la Cathédrale sonnant *même en trémonde*, n'étaient encore que les interprètes impuissants de l'allégresse publique. Avant celui qui, le matin même d'un jour si glorieux pour cette rue au reste si calme, s'était assis sur le siège antique de saint Vigor, prosterné quelques instants sur la tombe de saint Exupère, avant d'être salué par les chapelains de Saint-Sauveur et considéré par MM. du Chapître comme le mainteneur né de leurs privilèges et prérogatives et le digne successeur de tant de Pontifes illustres par le nom, la science et la vertu (il pouvait s'appeler Odon de Conteville, Robert des Ablèges, Louis ou Philippe de Harcourt, Bernardin de Saint-François ou François de Nesmond), je voudrais vous présenter

dans un plus humble équipage et accueilli d'une manière moins bruyante et moins magnifique, celui qui fut vraiment pour nos aïeux le bienvenu et dont le nom est resté à la rue qui nous occupe. Dans une compagnie où tous les arts sont frères, je n'aurai, pour vous en faire un portrait fidèle, qu'à me laisser guider par d'anciennes sculptures, des peintures et des livres : leur secours rendra mon sujet moins aride et ne lassera pas, je l'espère, votre bienveillante attention.

II. — LE BIENVENU

Je salue le bienvenu aux portes mêmes de la Cathédrale et je trouve son image dans les ornements de la grande façade. Besoin n'est pas de le compter parmi cette troupe d'évêques que l'on aperçoit au-dessous de la rosace du pignon, il est plus près de nous, au-dessous du balcon du grand porche, le moine à genoux et mains jointes est notre bienvenu, saint Gerbold, puisqu'il faut lui donner son nom.

Ne sommes-nous point dans l'erreur et la sculpture qui nous occupe est-elle ce que nous prétendons? Ici, nous devons interroger la légende et l'histoire et rechercher si quelque autre saint, possédant dans nos murs droit de cité, a pu être ainsi représenté dans notre grande église.

A première vue, nous pourrions dire que les peintures et sculptures anciennes ou connues de la Cathédrale, à part les titulaires de quelques chapelles et quelques traits empruntés aux saints Livres, ont toujours représenté des saints locaux, par exemple : les arcs angulaires de la nef : *Saint Exupère* et *Saint Vigor*, les peintures du chœur : *douze de nos évêques*, et les anciens vitraux, au témoignage de M. Petite et d'Hermant, *l'image de nos premiers Pontifes*.

Le sculpteur donc chargé d'orner le grand portail n'a pu s'écarter des traditions admises avant lui et suivies à une époque encore peu éloignée pour les rosaces des saints Vigor et Loup, dans le triforium du chœur.

Or, après Exupère, Loup et Vigor, les listes épiscopales de notre église, comme les traditions populaires, n'offraient guère de personnage plus célèbre que Gerbold. Trois fois et sous trois aspects

différents, nous avons retrouvé trace des souvenirs qu'il a laissés parmi nous, et sous ces trois aspects, il nous apparaît comme le bienvenu.

Mais revenons au portail, qui nous fournit, croyons-nous, le premier argument pour notre thèse. Vers la tour du Nord, sous la dernière rose de la balustrade, une rosace renferme, disions-nous, un moine agenouillé, une pierre, ornée de quelques fleurons, lui sert de prie-Dieu, et ce moine est Gerbold le Bienvenu. Bien venu fût-il au rivage où le flot le poussa.

Cette terre fortunée était alors désolée par les rigueurs de l'hiver, on eût cherché vainement quelque vert rameau dans les bois et quelque fleur sur le rivage; or, voyez le prodige, personne n'est là pour recevoir le saint fardeau dont l'Océan se décharge, mais à peine le jeune moine a touché la terre ferme, que le sol aride et désolé se recouvre de fleurs. Le lieu de ce prodige, subitement embelli des splendeurs du printemps, a gardé jusqu'à présent le nom latin de cette fameuse saison, celui de *Ver*, et la tradition de ce fait est si véridique et tenace, qu'elle a fait mettre aussi quelques fleurons sur l'appui du moine à genoux, que nous appelons le Bienvenu.

Si l'éclosion des fleurs lui fit donner, dans nos contrées, ce nom caractéristique, il l'avait, sans doute, mérité ailleurs. Nous ne savons de quelles mains il avait été offert à quelque monastère; le nom du supérieur ou du lieu qui le virent revêtir de l'habit religieux, nous sont inconnus; mais qu'il ait fui sa patrie pour aller jusqu'en Ecosse, selon les uns; jusqu'à Chezay ou Seizy, dans l'Avranchin, selon les autres, que Sithieu ou Sitcherche ait été son asile, peu importe, quand il s'offrit à Dieu, il fut le bienvenu, il ne devait pas toujours l'être des hommes : ce fut même leur persécution qui l'amena dans notre Bessin et qui lui mérita d'être représenté toujours avec la pierre énorme devenue son appui. Prenons pour témoins sa légende et son ancienne prose :

« Pour s'adonner de toute âme au Seigneur notre Dieu, pour que « nul ne l'empêchât de courir à pas de géant dans la voie des « divins commandements où son cœur se sentait en liesse, il « quitta, comme un autre Abraham, sa terre de nativité, et comme « les fils de l'abeille, délaissant l'essaim de la royne, leur mère,

« pour voler où d'autres fleurs leur bailleront miel parfumant et « bien goûtu, il s'envola loin de Livry, comme il est dit en sa « séquence :

« *Hic tener in Scythiam*
« *Pergens ob prudentiam*
« *Est susceptus.*

« Hélas ! ce miel si doux de la chasteté, qu'il préparait au divin « Maître, devait bientôt lui être disputé même en cette Scythie, par « un frelon audacieux, je veux dire le fol amour de sa maîtresse « qui ne savait de quel coton huilé et parfumé cacher les traits de « sa mauvaiseté. » Ah ! le bon saint, comme un autre Joseph, devenu l'économe fidèle de son maître, vit qu'à la cour, mœurs hypocrites et gens félons à l'honneur et chasteté conjugale, ne sont pas illuminés dans le plein jour de la réalité, car

Intra regis curiam
Patriæ custodiam
Mox adeptus

Quem decorum stimulans
Tentat petulans
Hera venere.

Oui, cette femme éhontée le reçut, faisant bonne mine au commencement... et, comme caméléon, changeant de peau, fit paraître à notre jeune saint ce qu'elle était et ce qu'elle prétendait.
, *Sed ipsius non paruit, Imo renuit, Rem committere.*

Le très digne jouvenceau, continue notre hagiographe, put, en vérité, se glorifier de ses liens, comme autrefois l'Apôtre, car pour ses refus, il fut mis dans une dure géhenne. O quel messéant conseil tu donnas à ton époux, femme felonne à l'honneur conjugal et à la foi jurée ! Quels traits tu lanças contre un si saint homme que Gerbold, pour en être blessée la première de blessure et de marque infâme, que les siècles passants n'ont pu en toi guérir et effacer. Langue de vipère, qu'as-tu dit : « Des chaînes, des chaînes pour ce faux chaste » ; mais tu n'as pas enserré en ces liens si forts la parole du Maître : « Qui chérit la netteté du cœur, a le Roi pour ami ». et le Roi immmortel des siècles s'est fait l'ami de Gerbold, il lui a tendu une main secourable et le captif s'écrie maintenant : « La chaîne est brisée et puis nous voilà libres. » Plus de chaînes, plus de liens pour le tenir sur cette meule qui l'entraînait homme

de scandale aux abîmes de l'Océan ; car écoute bien, patient lecteur, la séquence de notre saint évèque, et qu'elle te soit garante de la vérité de mon écrit :

Regem statim adiens, Oppressam se mentiens, Sanctum notat crimine.— Carcere reconditus Celesti divinitus Illustratur lumine. — Immunis tandem scelere Regis vinctus imperio Immani mola pondere, Freto jactatur medio. — Natans Saxum fluctibus Normanniœ finibus applicuit.

La dévotion de nos pères avait élevé, au lieu de l'abordage, un tout modeste oratoire : le support miraculeux du serviteur de Dieu servait de seuil à sa porte. Combien de lèvres dévotes vinrent baiser ce vénéré *Perron de saint Gerbold*, c'était le nom communément reçu de cette pierre. Et que de fois maint clerc a répété aux dévôts visiteurs de l'édicule sacré, les vers suivants :

« *Hac sanctos in valle dies Gerebds agebat*
« *Restituens precibus Languida membra suis*
« *Venit ut ad nostras pulsus feliciter oras*
« *Sicut* VERE *novo florunt omnis ager.* »

Nous constatons donc que la légende et la poésie ont nettement indiqué au sculpteur le véritable Bien-venu et sa véritable iconographie. Aurait-il pu méconnaître quand les clercs et chanoines de l'Eglise qu'il décorait adressaient au Seigneur, au moment le plus solennel de la liturgie, c'est-à-dire aux *Secrètes*, si voisines de la consécration, la supplication suivante : Recevez, s'il vous plaît, Seigneur, l'offrande que nous vous présentons, et donnez-nous, comme vous avez autrefois accordé au B. Confesseur et Pontife Gerbold, comme preuve de sa pureté, de surnager avec son rocher au-dessus de l'Océan et d'aborder sain et sauf au rivage, d'être délivrés par ses mérites et son intercession, du lourd fardeau de nos péchés et d'arriver heureusement au port du salut éternel. *Nostra quœsumus, Domine, suscipe libamina dignanter oblata et prœsta, ut sicut ad castimoniœ B. Gereboldi, Confessoris tui atque Pontificis indicium super marinis fluctibus saxum natare fecisti eumque ad littus illœsum perduxisti sic, ipsius meritis et precibus a peccatorum nostrorum mole alleviati portum salutis prospero cursu tandem attingere valermus.*

Cette première partie et ces premiers triomphes de la vie du Bienvenu reçoivent leur couronnement et leur récompense non des créatures inanimées, mais de toute la population bayeusaine qui peut contempler aujourd'hui son image à la voûte du chœur; là, ce n'est plus le suppliant heureux de voir exaucer sa prière, qui aborde, encore incertain de l'accueil qui lui sera fait sur les rives de la Neustrie, ce n'est plus le moine, c'est l'évêque au visage tranquille et reposé qui, mêlé aux rangs de ses prédécesseurs Exuperius, le noble patricien notre Apôtre, Regnobertus, le comte pacifique, qui échangea sa seigneurie de Noron pour l'évêché nouveau de Bayeux, Ruffinianus, cet autre romain que la chaire apostolique envoie renouer les anciennes traditions du Bessin avec Rome, interrompues par les invasions barbares, Manveus, qui va outre-mer s'instruire des lettres sacrées et profanes, et demeure de longues années le patron des criminels repentants et le modèle de nos aïeux, et Patricius, notre compatriote, qui étend sa sollicitude pastorale jusque sur les Lexovii, nos voisins, c'est, dis-je, l'évêque en possession du bonheur sans fin, couronné de l'auréole des saints, réalise cette parole de notre liturgie bayeusaine :

Ipsis post prœlia
Fas est quiescere
Dat pacis otia
Qui dedit vincere
In vitæ semitis.

Avant ce jour d'un dernier triomphe, triomphe posthume, au risque de n'être pas, par mes longueurs, le bien-venu parmi vous, je voudrais, comme le dit la tradition, vous montrer la terre elle-même s'empressant d'approuver et de fêter l'élection de Gerbold, devenu notre évêque.

Aux portes de sa ville épiscopale, il était un champ béni de Dieu entre tous, le champ de Tous les Saints, appelé aussi le Champ-Fleuri, parce que la persécution y avait fait germer, pour le Ciel, sous le fer, le feu ou les flammes, toute une gracieuse gerbe de jeunes fleurs dans ces adolescents, dont Floxel ou Floscel était le chef. Or, pour fêter Gerbold à son arrivée, on eut dit qu'un nouveau printemps faisait verdir ce pré, car à cette floraison de martyrs qui l'avait embelli aux beaux jours de la ferveur première du Chris-

tianisme, on en vit succéder une plus matérielle, mais tout aussi mystérieuse dans sa cause, floraison seule, capable de faire du Bienvenu de Dieu le Bienvenu du peuple de Bayeux.

L'enthousiasme excité par ce prodige, la confiance des premiers jours de l'épiscopat de Gerbold, succédant à Betton, nous apparaît encore dans une ancienne sculpture conservée dans la cour d'Arthenay : Gerbold y est revêtu de ses ornements épiscopaux, devant lui à genoux est un chanoine en surplis et en aumusse qu'il présente à Notre-Dame ; la meule que Dieu changea pour Gerbold en nacelle est à ses côtés, une chaîne la retient à sa chaîne.

Concluons : Gerbold, moine ou évêque, avait été le bienvenu dans nos contrées, la légende, la peinture et la liturgie viennent, avec la sculpture, nous le dire sous des formes différentes avec un fraternel accord, mais s'il eut son jour d'Hosannah, il eut celui du *Tolle*, *Tolle* non moins unanime, dont une étude ultérieure nous montrera peut-être les effets.

Votre bienveillante attention m'est précieuse, Messieurs, et comme en tout l'abus est condamnable, vous condamnerez avec moi ces quelques pages, sur ce patron de la rue Bienvenue, à se reposer quelque temps dans les cartons de notre secrétaire, heureux de retrouver les uns et les autres, avec les douceurs du chez soi, les avantages non moins doux d'un lit moelleux et d'un sommeil tranquille.

A. L.

UNE SCULPTURE RELIGIEUSE AU MOYEN-AGE

LA TRINITÉ DE CAMPIGNY

par M. G. VILLERS, Membre de la Société

Beaucoup d'églises du diocèse de Bayeux, remarquables par leur architecture, due à l'excellence des matériaux, se recommandaient aussi par leurs sculptures, le ciseau des *Ymagiers*, s'exerçant facilement sur la pierre calcaire des carrières d'Orival (près Creully), d'Allemagne (près Caen) et de la Maladrerie.

La sculpture, dans les édifices religieux, remplissait deux rôles: elle décorait; elle enseignait.

« Depuis le IXe siècle de notre ère, jusqu'au XVIIIe, le Christia-
« nisme, dit Didron (1), a fait sculpter, graver, peindre une innom-
« brable quantité de statues et de figures dans les Cathédrales, les
« églises de paroisse et les chapelles, dans les collégiales, les
« abbayes et les prieurés.

« L'instruction du peuple et l'édification des fidèles, continue le
« savant archéologue, semblent avoir été le but principal et général
« que se proposait le Christianisme en adoptant ce mode curieux
« d'ornementation historique. Des textes, de toutes les époques,
« témoignent que c'était la pensée qui a présidé à l'exécution et à
« l'ordonnance des figures et des statues qui remplissent les monu-
« ments religieux. »

Aussi, sous l'empire de cette idée, Saint-Jean Damascène, qui vivait au VIIIe siècle, se faisait-il l'apologiste des images. « Elles
« parlent, disait-il, elles ne sont ni muettes ni privées de vie, comme
« les idoles des payens... Toute image ouvre le cœur et l'intelli-
« gence; elle nous engage à imiter d'une façon merveilleuse et
« ineffable les personnes qu'elle représente. »

(1) Didron : *Histoire de Dieu*.

Ces scènes sculptées, nombreuses autrefois, sont devenues rares aujourd'hui. L'action destructive du temps, les ravages des iconoclastes de la Réforme, le mauvais goût des XVIIe et XVIIIe siècles et la substitution de dévotions nouvelles aux vieilles croyances de nos pères ont amené leur disparition... Aussi, à cette heure, le chiffre des sculptures du moyen-âge est-il malheureusement fort restreint en Normandie.

On doit donc savoir gré à ceux qui retrouvent, conservent et restaurent pieusement les épaves de cette branche de l'iconographie chrétienne, et signaler leurs efforts pour remettre en lumière ces débris religieux des siècles où la foi inspirait et guidait le ciseau des habiles *Ymagiers*.

Une découverte de sculpture de ce genre a eu lieu récemment dans l'arrondissement de Bayeux, à Campigny, canton de Balleroy. Nous croyons devoir la signaler.

L'église de Campigny, chef-lieu autrefois du Doyenné de ce nom, est un édifice curieux, auquel M. de Caumont a consacré un assez long article dans le troisième volume de sa statistique monumentale du Calvados.

Cette église, assez ordinaire au point de vue de l'architecture, dont une partie date du XIe, l'autre du XIIIe siècle, renferme une grande chapelle seigneuriale, accolée au mur méridional et datant du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Cette chapelle, classée au nombre des monuments historiques, renferme le caveau sépulcral des Hamon, seigneurs de Campigny, qui prenaient le titre de maréchal *héréditat de la ville et château de Bayeux*.

Sur ce caveau, se trouvent trois tombeaux ornés de quatre statues, dont trois appartiennent au XIVe et la quatrième au XVe siècle. Ces tombeaux, d'une riche ordonnance et d'une belle exécution, attestent qu'à l'époque où ils furent faits, la sculpture était en grand honneur dans la contrée.

Tout près de l'église, l'ancien château des seigneurs de Campigny, édifice coquet de la Renaissance, confirme pleinement cette assertion. Cette habitation renferme une cheminée, ornée de moulures, peinte et dorée, que l'auteur de la statistique monumentale du Calvados, avec beaucoup de raison, a qualifiée de *bijou*.

Une découverte récente, due au zèle éclairé du curé actuel de

Campigny, M. l'abbé Amiard, a permis de constater que, dans la paroisse, dont il est le dévoué pasteur, la sculpture, avait payé aussi son tribut aux croyances religieuses. En examinant avec soin toutes les parties de son église, il remarqua, encastrée dans une reprise moderne, faite dans l'ancienne baie géminée du chevet de la chapelle seigneuriale, une pierre en carreau de Caen, qu'il crut reconnaître pour une sculpture ancienne, ne présentant plus qu'un fragment de personnage assis, mais, qui lui sembla, quoique mutilée, offrir de l'intérêt. L'ayant fait dégager avec précaution, il fut véritablement heureux de constater qu'il ne s'était pas trompé. Sa perspicacité avait remis au jour un groupe de la *Trinité,* telle que la symbolisait souvent au moyen-âge la foi de nos pères.

En effet, au premier rang des dogmes sur lequel se base le Christianisme est celui de la sainte et indivisible *Trinité.*

Affirmée dans le *Credo* du concile de Nicée, proclamée de nouveau dans la déclaration du concile de Florence, la croyance à ce dogme a toujours été considérée comme une des vérités essentielles de la foi.

Aussi, pour faire pénétrer, par les yeux, dans l'esprit des masses, cette croyance, le ciseau des *Ymagiers* et le pinceau des peintres s'étaient mis au service de l'iconographie chrétienne, afin de rendre en quelque sorte palpable ce mystère, en le matérialisant.

La représentation symbolique de ce dogme a emprunté diverses formes, variant suivant les temps et aussi suivant les opinions, plus ou moins exemptes d'hérésies qui, quelquefois, ont attaqué l'essence et la personnalité du Saint-Esprit.

Mais, à partir du XIIe siècle, suivant le savant auteur de l'*Histoire de Dieu*, on représente ordinairement le *Père* en pape, assis sur un arc-en-ciel et soutenant dans ses mains les bras de la Croix où est attaché le *Fils.*

Toujours dans cette figuration, on voit le *Saint-Esprit* sous la forme d'une Colombe, allant du *Père* au *Fils*, ou du *Fils* au *Père*, c'est-à-dire procédant également de l'un et de l'autre.

C'est à cette personnification, nous pouvons dire liturgique, qu'appartient le groupe de Campigny, représentant la Sainte-Trinité, si heureusement remis à jour.

Ce groupe, taillé dans un bloc de calcaire de Caen, a 1 mètre 40 centimètres de hauteur et 0,50 centimètres de largeur à sa base.

Conformément à la donnée orthodoxe, il représente les trois Personnes du dogme chrétien.

Le *Père*, assis sur un siège rectangulaire, est coiffé de la tiare et est barbu. Il est revêtu d'une tunique bleue, recouverte par une chape blanche, ornée d'un semé rouge de lettres formant le monogramme du nom de Jésus-Christ.

Les revers de cette chape sont de couleur amarante. Le fond de la tiare est blanc, chargé de fleurons d'or et de cabochons.

Les cheveux et la barbe sont châtains.

Le *Fils*, placé sur la Croix, dont le *Père* tient l'extrémité des bras, et dont le pied repose sur la boule du monde, que baignent les flots bleus des mers, a les cheveux et la barbe blonds châtains.

La draperie, qui ceint ses reins, disposée comme celle des Christs byzantins, est blanche; la tête est entourée du Nimbe crucifère, attribut de la Déité. La couleur du fond de ce nimbe est rouge, avec croix et bande à deux ors.

La croix a la nuance du bois.

Le *Saint-Esprit* est figuré par une Colombe blanche. La tête de l'Oiseau-Divin est placée en bas et repose en quelque sorte sur la tête du Fils. Les ailes sont étendues, l'oiseau paraissant s'envoler et descendre de la bouche du Père.

L'arrière du siège sur lequel le *Père* est assis, est recouvert d'une inscription en caractères gothiques de six lignes. Cette inscription est illisible, beaucoup de mots ayant disparu. Cependant, au commencement, on lit aisément la date de 1401. On va voir que ce chiffre est celui de l'inauguration. Les draperies du personnage principal du groupe sont traitées avec ampleur et facilité. Elles sont bien dans le goût des XIV[e] et XV[e] siècles.

Cette œuvre sculpturale était probablement placée sur le milieu de l'autel, dont elle devait surmonter le rétable; l'existence de l'inscription, sur le derrière de la base, prouvant que le groupe n'était pas adossé à la muraille et qu'on circulait librement à l'entour. Cette représentation de la Trinité rappelle à quelque chose près, le même sujet traité dans une peinture sur bois, du XV[e] siècle et appartenant à l'abbaye de Saint-Riquier. Cette pein-

ture, dont Didron a donné le dessin, diffère du groupe de Campigny, en ce sens que le *Père* y est coiffé d'une couronne au lieu d'une tiare; que le *Fils* est dépourvu du nimbe crucifère; que le *Saint-Esprit* a les ailes ployées et a la tête en haut, annonçant ainsi qu'il procède du *Fils*; tandis qu'à Campigny, la Colombe divine a la tête en bas, procédant ainsi du *Père*.

Ce fut aux XIII[e] et XIV[e] siècles que s'introduisit et se propagea (toujours suivant Didron), ce type de la Trinité, représentant le *Père*, tenant dans ses bras la Croix, sur laquelle est étendu le *Fils*, et la Colombe, procédant de l'un ou de l'autre et figurant le *Saint-Esprit*.

La figuration, en trois personnages, du dogme de la Trinité, réunissant les trois personnes en une seule, fut incontestablement très en usage dans le diocèse de Bayeux.

L'art et l'iconographie durent y déployer leurs ressources pour décrire et représenter la Trinité. Aujourd'hui, dans notre contrée, pour les causes ci-dessus indiquées, cette figuration y est devenue d'une rareté excessive.

En fait de figuration peinte, nous ne connaissons ici que la Trinité existant sur le fond de l'autel géminé de la chapelle Saint-Thomas, du transept sud de la Cathédrale de Bayeux, et le même sujet, également traité en fresque, dans le fond de l'arcade du tombeau de la crypte, du même édifice.

Mais, au commencement de ce siècle, la chapelle d'une maison canoniale, située dans l'impasse Glatigny, possédait peinte à fresque sur sa voûte, une représentation de la Trinité. Au centre de cette peinture, suivant M. Lambert, « on remarquait une grande « figure barbue, assise, coiffée d'une tiare à triple couronne, ayant « une Colombe sur la poitrine et Jésus crucifié entre ses genoux, « c'était le Symbole de la Trinité » (1).

Ces représentations de la Trinité, exécutées au XV[e] siècle, se rapportent au type du groupe sculpté de Campigny. Mais quelle est l'histoire de cette œuvre sculpturale? Quelles vicissitudes ont marqué son existence? Quel *Ymagier* dégagea du bloc de pierre ce symbole fondamental de la Religion chrétienne?

A ces questions nous ne saurions répondre.

(1) De Caumont. *Statistique Monumentale du Calvados*. Tome III.

Nous nous contenterons de terminer cette notice par le renseignement suivant que M. l'abbé Amiard, curé de la paroisse, a bien voulu mettre à notre disposition et qu'il a très probablement puisé dans le riche chartrier du château de Campigny.

Ce groupe de la Trinité fut placé dans l'église de Notre-Dame de Campigny, le 25 décembre 1401. Mutilé au XVI[e] siècle, comme les anges des tombeaux des membres de la famille Hamon, qui se trouvent dans l'église et qui subirent les outrages des novateurs, il fut l'objet, en 1748, d'une désastreuse réparation cause de sa disparition. Retrouvé par le zèle intelligent du curé actuel, et grâce à la générosité d'un des prêtres les plus distingués du diocèse, M. l'abbé Legrand, curé de Saint-Julien de Caen, qui, originaire de Campigny, a voulu donner à sa paroisse natale une marque de son affection, cette œuvre sculpturale a pu être restaurée par un artiste habile et consciencieux, M. Emile Guillot, sculpteur à Bayeux, ancien élève de l'école des Beaux-Arts. Réparé avec le soin consciencieux dont il a été l'objet (1), ce groupe a été replacé le 25 juin dernier, dans l'église de Campigny, dont, avec les tombeaux ses contemporains, il sera une des curiosités iconographiques et d'où, il faut bien l'espérer, il ne sortira plus désormais.

Emettons ici, pour finir, une opinion personnelle, c'est que ce groupe pourrait fort bien être dû au ciseau d'un des *Ymagiers*, auteurs de l'un des remarquables tombeaux de l'église de Campigny.

(1) La partie picturale de la restauration avait été confiée à M. Mazuet, peintre-verrier à Bayeux, qui s'est fort bien acquitté de sa tâche.

Du Caractère des Ecrits politiques d'Alain Chartier

Messieurs et chers Confrères,

A notre dernière séance, nous avons entendu une très intéressante communication de notre honorable collègue M. Travers, sur l'existence, à Avignon, du tombeau d'Alain CHARTIER. Un doute subsistait sur les circonstances qui, éloignant le poète national de la Cour, où il remplissait les fonctions de secrétaire du Roi, l'avaient amené à Avignon. Nous vous avons rappelé, l'ayant déjà indiqué dans une étude publiée en 1876, sous ce titre : *Un Ecrivain national au XVe siècle*, qu'Alain Chartier, investi, à plusieurs reprises, par la Cour de France, de fonctions diplomatiques près le Saint-Siège et l'empereur d'Allemagne, avait été vraisemblablement appelé, vers la fin de l'année 1449, à Avignon, la ville des Papes, alors administrée par un légat, après avoir assisté à l'assemblée solennelle tenue à Lyon en 1448.

Cette solution est d'autant plus admissible qu'Alain Chartier avait déjà rempli d'importantes fonctions de diplomatie. En 1423 et 1426, il recevait une mission en Allemagne, en 1428, il était chargé d'une ambassade en Ecosse, dont l'heureuse conclusion amena un renouvellement d'alliance entre ce pays et la France, suivi de la promesse de mariage de la princesse Marguerite avec le Dauphin, depuis Louis XI. Une armée de six mille hommes devait accompagner la future reine dans son nouveau royaume d'adoption. On ne peut méconnaître que ces services politiques, rendus avec habileté, contribuèrent au relèvement des affaires de la France. Elles faisaient renaître les espérances de la Nation, en lui créant des alliances, en même temps qu'elles ébranlaient la confiance des Anglais et contribuèrent à préparer ce mouvement en avant qui, servi par la merveilleuse mission de Jeanne d'Arc, devait débuter, l'année suivante, par la délivrance d'Orléans (8 mai

1429), pour obtenir sa dernière consécration 21 ans plus tard, à Formigny (1450).

Alain Chartier n'éprouva pas la joie de voir ce succès définitif, il était mort un an trop tôt, et cependant il avait pressenti et prophétisé, pour ainsi dire, l'expulsion des Anglais dans son dernier écrit patriotique, la *Ballade de Fougières (Fougères)* : (Que les Anglois, enciens ennemis de la France prendrent pendant et durant les tresves comme pariures).

C'était, en 1448, deux ans avant la bataille de Formigny. Les Anglais ayant rompu brusquement et sans motifs la trêve signée à Tours, en pillant Fougères, Alain Chartier composa une *Ballade* de 21 couplets, sorte de *Marseillaise* du temps, qui se terminait par un refrain annonçant aux Anglais la punition de leur déloyauté :

De France en paix la Nation
Laissez, sans plus vous y bouter
La fin de la guerre est à doubter.

Si vous conseille de bonne heure,
De Normandie départir,
Et sans plus y faire demeure
De vos meffais vous repentir.

Au-dessus du mérite littéraire de l'écrivain, que la Renaissance devait peu à peu reléguer dans l'ombre, bien que Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, l'apprécie encore comme un grand poète et un grand orateur, bien au-dessus, disons-nous, de ce mérite littéraire, nous devons placer l'âme poétique d'Alain Chartier et sa volonté, en quelque sorte méthodiquement poursuivie, d'agir sur les esprits de son temps pour élever les cœurs et recommander la réconciliation des partis qui divisaient alors la France. C'est ainsi qu'au lendemain de la défaite d'Azincourt, 1415, il compose le poème des *Quatre Dames* fiancées à quatre chevaliers Français, disparus dans la mêlée, et donne, au nom des Femmes de France, des leçons de courage et de constance à ceux qui se laissent abattre. Le TRAITÉ DE L'ESPÉRANCE (1422) écrit au début du règne de Charles VII annonce un relèvement de la Fortune de nos armes, rappelle l'honneur des traditions chevaleresques et dans une ar-

dente controverse entre plusieurs personnages : MÉLANCOLIE, DÉFIANCE, INDIGNATION, DÉSESPÉRANCE, DISSIMULATION, BACHELIER ENTENDEMENT, Foy et Espérance, proclame par des accents souvent de la plus haute envolée, combien le peuple de France serait dégénéré de ses nobles aïeux, s'il renonçait à combattre et chasser l'étranger (1423-1425). Le QUADRILOGUE INVECTIF, à son tour, met en scène *la France*, *le Peuple*, *la Chevalerie* ou *Noblesse* et *Clergie*. — (*Clergie* désignant l'ensemble des hommes lettrés au Moyen-Age). Chacun de ces personnages se répand en reproches amers, révélant l'état d'effroyable division qui dominait alors le pays. Ce *Quadrilogue invectif* devient pour Alain Chartier l'occasion de conseils d'une particulière prudence, révélant un sens politique supérieur.

En un mot, ces trois écrits patriotiques : le POÈME DES QUATRE DAMES, le TRAITÉ DE L'ESPÉRANCE, le QUADRILOGUE INVECTIF, dont on ne saurait trop montrer l'enchaînement voulu, sont complétés par le *Curial* et le *Bréviaire des Nobles*, ils renferment des enseignements de sage philosophie et de bonne éducation, qui faisaient dire au poète Martin Franc :

> Lisez souvent au Bréviaire
> Du doux poète Alain Chartier.

L'ensemble de ces écrits patriotiques, pressentant et provoquant un état d'âme de la Nation, furent couronnés, comme nous venons de le dire en commençant, par la *Ballade de Fougères*.

J'ai pensé, Messieurs et chers Confrères, qu'il n'était pas inutile de rappeler et de dégager, en quelques mots, cet enchaînement significatif des plus remarquables œuvres d'Alain Chartier. Certes, il en compte à son actif une infinité d'autres ; mais la critique, plus préoccupée du rang qui doit être réservé au poète dans l'histoire de la formation de notre langue, a trop négligé ou n'a pas signalé avec leur suite et leur vrai caractère, celles de ses œuvres qui, à mon humble avis, constituent la gloire même d'Alain Chartier, parce qu'elles traduisent l'accent tout plein de cœur d'un bon Français vibrant éloquemment au lendemain du désastre et à la veille de la victoire.

Gabriel DESCLOSIÈRES.



L'hypothèse d'Ampère sur la constitution des Gaz

Ampère admet que les gaz parfaits pris sous le même volume, à la même température et sous la même pression, contiennent le même nombre de molécules.

Cette loi peut être regardée comme la conséquence de considérations tirées de la théorie mécanique de la chaleur et de la loi de Dulong et Petit.

Ces physiciens ont établi que le produit p C de la chaleur spécifique sous pression constante par le poids atomique est un nombre constant. Il en résulte que le poids moléculaire multiplié par la chaleur spécifique sans volume constant est aussi constant.

Cela posé, considérons un gaz parfait, on a

$$\frac{H v}{1 + a t} = K$$

d'où $v\, d\, H = k\, a\, dt$ (1), en supposant v constant. La chaleur fournie dq pour augmenter la température de dt est donnée par la formule :

$$dq = n\ p\ c\ dt \quad (2)$$

dans laquelle n représente le nombre de molécules, p leur poids, c la chaleur spécifique du gaz sous volume constant.

De ces deux équations, on tire :

$$\frac{v\ d\ H}{dq} = \frac{k\ a}{n\, p\, c}$$

D'un autre côté, si on se reporte à l'hypothèse de Bernouilli sur la constitution des gaz, on peut considérer la pression comme proportionnelle à la force vive des molécules et poser dans le cas où on considère un volume quelconque, mais constant,

$H v = K' w$, K' étant une constante commune à tous les gaz, et w la force vive d'où

$$v\ d\ H = K'\ dw$$

Comme on a $dq = \frac{dw}{E}$ il vient $\frac{v\ d\ H}{d\ q} = EK'$, E étant l'équivalent mécanique de la chaleur, dw l'accroissement de force vive qui correspond à un accroissement de travail. Si l'on donne à d H et à d q les mêmes valeurs que dans les équations (1) et (2), on obtiendra

$$E\ K' = \frac{k\ a}{p\ c\ n}$$

$$\text{ou } n = \frac{k\ a}{E\ K',\ p\ c}$$

Pour un autre gaz, on aura

$$n' = \frac{k\ a}{E\ K'\ p'\ c'}$$

comme $p\ c = p'\ c'$

$$n = n' \qquad \text{c. q. f. d.}$$

Evidemment, cette démonstration comporte les mêmes restrictions que loi de Dulong et Petit.

P. LONDET,

Professeur de Physique au Collège de Bayeux.

Notice sur un nouveau procédé de Durcissement et de Préservation

POUR LES

Pierres calcaires employées dans les Travaux extérieurs

La France renferme en son sol, dans certaines provinces, notamment la Lorraine, l'Ile-de-France, la Normandie, le Poitou, des gisements de pierres calcaires qui, par leur formation, se prêtent absolument aux travaux de construction, même aux œuvres d'art les plus délicates et d'un extrême fini.

Certaines de ces pierres ont une dureté naturelle qui les fait rechercher pour des travaux pouvant exiger une grande résistance à l'écrasement, et leur nature, dure et compacte, les rend à peu près inattaquables à l'action du temps et aux effets de l'atmosphère : elles réalisent donc ce que l'on peut désirer.

Toutefois, tant par leur rareté relative que par leur valeur après extraction, et la main-d'œuvre laborieuse et longue qu'elles nécessitent, ces pierres dures naturelles sont d'un emploi coûteux ; c'est ce qui explique qu'on les réserve pour les parties indispensables : l'usage en est donc forcément limité.

A côté de ces pierres, il est des calcaires similaires beaucoup plus tendres, existant par grands gisements, pouvant s'extraire aussi par très grands blocs, d'un prix d'achat beaucoup moindre, se débitant facilement à la scie, pouvant se travailler rapidement, se prêtant aux travaux les plus délicats et que l'on peut tailler sous les formes les plus ténues, les plus compliquées ; de plus, ces pierres présentent, une fois travaillées, un aspect agréable ; en un mot, elles s'appliquent admirablement aux travaux de l'architecture, soit qu'on les emploie exclusivement, soit qu'on les

veuille appareiller avec des matériaux d'autre aspect et d'autre nature.

Malgré tous ces avantages, ces calcaires blancs tendres ont un point faible :

L'action du temps, les alternatives d'humidité et de sécheresse, les variations de l'atmosphère, et surtout les gelées, déterminent, dans un délai plus ou moins long (souvent très court quand ces pierres sont employées vers les bords de la mer), des effets de détérioration qui altèrent l'aspect et peuvent même compromettre la solidité des travaux.

C'est pourquoi, en présence d'un seul point faible en face de tant d'avantages, nous nous sommes préoccupé de chercher un moyen capable d'enrayer la désagrégation des pierres calcaires, par l'application d'un produit pouvant se combiner et faire corps avec elles, leur apportant, avec la dureté que leur composition physique ne comporte pas, un élément sérieux de protection et de durée.

En résumé, le *durcissement* et surtout la *préservation* des pierres calcaires employées dans les travaux d'art ou de construction, tel est le problème que nous avons cherché à résoudre.

Après avoir essayé et expérimenté divers procédés, nos recherches ont donc eu pour but de découvrir un produit pouvant réellement se combiner avec les pierres calcaires, faire corps avec elles, même les transformer et leur donner, dans une certaine mesure, une nature nouvelle pouvant résister à l'action de l'eau, de l'atmosphère et même des sels marins.

Basées d'abord sur des données théoriques, les applications faites sur des calcaires tendres de diverses provenances nous ont procuré des résultats concluants, et les expériences ont même démontré un effet multiple.

Sur des pierres calcaires blanches de nature tendre, nous avons obtenu trois résultats qui se complètent l'un l'autre :

I.— Le Durcissement. II.— L'Imperméabilité. III. — La Préservation.

I. — Le *durcissement* est prouvé d'une manière certaine, tangible et immédiate. En effet, la pierre imprégnée soit par immersion, soit par application au pinceau, devient, aussitôt séchée, assez dure pour résister, si on essaie de la rayer ou de l'entamer avec un instrument d'acier.

II. — L'*imperméabilité*, ou la qualité étanche du procédé, est démontrée par l'expérience suivante :

Des pierres calcaires tendres ont été creusées en cuvettes de même diamètre, même profondeur, les unes laissées à l'état naturel des pierres, les autres traitées par le procédé de durcissement; on a mis dans chacune de ces cuvettes, au même instant, une même quantité d'eau :

Les pierres à l'état naturel ont conservé l'eau pendant 2 heures 40 minutes environ ;

Les pierres durcies et préparées ont conservé l'eau pendant près de 50 heures.

III. — La *préservation* a été expérimentée ainsi :

Des pierres traitées et imprégnées du produit ont été exposées à l'action des grands froids pendant tout l'hiver de 1892-1893. Certaines de ces pierres étaient fortement mouillées, ou même contenaient de l'eau laissée volontairement. Cette eau, sous l'action des froids plus ou moins rigoureux, s'est changée en glace, et, après s'être liquéfiée en partie, s'est reformée en glace, puis a fini par disparaître sans que la pierre ait subi, après l'hiver et encore à l'heure actuelle, aucune altération effective dans sa dureté et même dans son aspect, tandis que d'autres pierres similaires, à l'état naturel, placées près de celles traitées, ont, après les fluctuations de la température, présenté des détériorations sensibles sous forme de soufflures, fentes plus ou moins profondes, etc.

Après des expériences aussi concluantes, nous n'hésitons plus à appliquer ce mode de *durcissement* et de *préservation* des pierres calcaires tendres, et à le présenter et le recommander pour tous les travaux exposés aux intempéries.

Les applications peuvent s'étendre selon l'emploi multiple des pierres dans les travaux.

Ainsi, on pourra désormais obtenir des dalles de peu d'épaisseur, d'un faible poids, d'une surface relativement étendue, rendues *imperméable* et *dures* pour obtenir, dans certains petits édifices, une toîture monumentale, économique, à la fois légère et résistante.

De même, nous avons fait creuser en forme d'auges variant de de $0^{m}15$ à $0^{m}20$ cent. de profondeur, des pierres tendres des carrières d'Allemagne, près Caen.

Remplis d'eau au moment de la gelée, ces récipients, qui contenaient un volume d'eau considérable pour leurs parois de 0m04 c. d'épaisseur, ont résisté à l'action de la gelée et du dégel et ont, après comme avant, conservé l'eau sans déperdition sensible, prouvant ainsi le résultat de *préservation et d'imperméabilité*, *conséquences du durcissement.*

Dans un sens entièrement opposé, c'est-à-dire sous l'action de la chaleur, le produit, combiné avec les pierres, a donné également des résultats.

Ainsi, des calcaires blancs de nature tendre, provenant des carrières de Caen et d'Orival ou de Fontaine-Henry, taillés en forme de pierre d'évier, ont été soumis à l'action des eaux chaudes ou bouillantes : eaux de savon ou potasse, eaux de cristaux de soude, eaux fortement salées, sans que ces pierres aient présenté ensuite la moindre détérioration après l'usage.

D'où cette conséquence qu'après expériences faites, le produit protège les pierres calcaires, qu'elles soient soumises à l'action d'une *très haute* ou d'une *très basse température.*

On a souvent objecté que les pierres exposées à l'air se détériorent sous l'action du salpêtre, et que cet agent de destruction tient en échec les moyens préservatifs ordinaires; cela est vrai dans une certaine mesure.

Les pierres, lors de leur extraction, ne contiennent que l'eau de la carrière et point de salpêtre.

C'est la combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air avec le calcaire qui, étant donnée la porosité des pierres, détermine la formation du salpêtre.

En appliquant un produit insoluble, qui remplit les pores, laissant dans les pierres environ au moins 22 °/o de son poids, on arrive à empêcher, par sa combinaison avec le calcaire, l'action des agents de l'air extérieur et, par suite, la formation du salpêtre.

Ce produit convient pour toutes les pierres calcaires sans distinction. Il remplit les pores, se combine avec les pierres et détermine une formation insoluble dans l'eau, résistant aux agents atmosphériques et même aux sels marins.

Il s'emploie à l'état d'un liquide clair et transparent, soit au moyen du pinceau pour les grandes superficies, soit par immersion pour les objets de moindre volume.

Ne faisant pas de taches sur la pierre et n'en altérant point l'aspect, la mise en œuvre n'offre aucun danger, et nous nous proposons d'établir, par des chiffres, que les prix de revient sont accessibles, même s'il s'agit de grands objets ou d'importantes surfaces.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE

EXPÉRIENCES SUR DEUX NATURES DE CALCAIRES TENDRES

Pierre tendre de Fontaine-Henry — nature des gisements dits d'ORIVAL (Calvados).

Taillée en forme d'auge de 0,70 × 0,40.— *Epaisseur des parois*, 0,04

Pierre tendre de Saint-Maximin — BANC-ROYAL (Oise)

Taillée en forme d'auge de 0,40 × 0,24.— *Epaisseur des parois*, 0,03

Ces pierres, à l'état naturel, ont, comme on le sait, à cause de leur porosité, une qualité hydrofuge extrêmement faible.

Or, dans ces deux auges, il a été mis de l'eau jusqu'à environ 5 centimètres du bord supérieur.

Gelée dans la nuit du 18 au 19 février 1894.

Le 19, dégel partiel. — Le soir, reprise de la gelée.

20, forte gelée. — A 1 heure du soir, dégel partiel. — Reprise de gelée vers 6 heures et pendant la nuit.

21, gelée persistante : les deux auges présentent une masse de glace à l'intérieur.

22, gelée. — Dégel vers midi. — Reprise de la gelée vers le soir.

23, gelée. — Commencement du dégel : il reste une glace en masse compacte flottant dans l'eau.

24, dégel continu et complet.

Température la plus basse. . . . de 6° à 9°.

Après ces alternatives, les pierres ne montrent aucune défectuosité; elles continuent à garder l'eau sans déperdition.

La dureté n'est pas moindre qu'avant l'expérience.

E. GUILLOT.



LE REVENANT D'ARGOUGES

(*Souvenir du* 8 *Mai* 1894)

Un soir, rêveur et solitaire,
Ne sachant où porter mes pas
A l'heure où faiblit la lumière
Je songeais aux anciens combats
Et quand mon âme vagabonde
Errait dans les siècles passés
L'Aure contournait de son onde
Le vieux manoir et ses fossés.

J'apercevais des spectres rouges
Reflets des feux mourants du jour
Et le dernier sire d'Argouges
Me semblait errer dans la cour...
Oui... ce fils des preux (ô merveille)
Parlait en marchant à pas lents.
A sa voix, je dresse l'oreille,
Je vous répète ses accents :

« Remparts silencieux envahis par la mousse,
« Et vous, pignons ruinés, ouverts à tous les vents,
« Sous vos murs ébranlés quel fol espoir me pousse
« Vais-je donc rencontrer les preux et les géants ?
« Mes aïeux maintes fois ont rempli cette salle
« Et la mort maintes fois a su les renverser.
« Je ne retrouve plus la magnifique dalle
« Qui sur leurs os blanchis dut si lourde peser...
« On nous ignore ici... Tout prêt d'une gouttière,
« Voici l'écu fameux qui, sous tous les climats,
« Proclamait hautement que, race noble et fière,
« *D'Argouges* sut livrer de généreux combats.

« *A la Fé!* puis-je lire en lettrines gothiques,
A la Fé! c'est-à-dire à Dieu comme à mon Roi
J'ai promis de rester, même aux heures critiques,
Bon et féal sergent pour la France et la Croix.

« *A la Fé!* je l'ai dit à l'heure des batailles ;
« *A la Fé!* je l'ai dit à l'heure du repos,
« Et quand Dieu permettra le coup des représailles,
« Même au sein du tombeau frémiront tous mes os.

« Eh quoi ! j'aurai vingt fois fait mordre la poussière
« Au mécréant qui foule outre-mer les Saints Lieux,
« J'aurai d'un pied vainqueur écrasé l'Angleterre
« Vengé la doulce France ainsi que mes aïeux,
« J'aurai vu se lever des marches de Lorraine
« Jehanne la Pucelle et sauver Orléans
« Et pour l'instant béni d'une lutte prochaine
« Je verrais hésiter les fils des vieux Normands ?
« Mon père et Cantepie ont de l'Orne à la Vire
« Armé contre l'Anglais mille et mille paysans,
« Sous les remparts de Caen, Basselin les inspire
« Et Caen redevenait l'Athènes des Normands.
« L'Anglais sut déjouer cette attaque première
« Et le flot des manants regagna Louvigny,
« Plus ferme il enserra ses chefs et sa bannière
« Et chassa les Godons aux champs de Formigny...
« *A la Fé !* levez-vous pour l'honneur de la France,
« *A la Fé !* levez-vous de Bayonne à Bayeux ;
« *A la Fé !* regagnez l'antique préséance,
« Soyez fils des croyants et soyez fils des preux.
« *Vive labeur !* amis des saintes et nobles choses,
« Vous qui sentez bouillir en vous notre vieux sang,
« Ce n'est pas *au Forum* et couronné de roses
« Que l'on eût vu jadis s'esbattre un vrai Normand.

« *A la Fé !* hors vos rangs les croyants de parade,
« Sus, sus, aux beaux diseurs, aux hommes sans vertus
« Remplaçant les barons dans une cavalcade,
« Ne sachant plus mourir pour la France et Jésus. »

Jamais baron ne fit rebuffade si fière,
Je rougissais tout bas d'écouter en espion,
Et je rentrai songeur en mon humble chaumière,
Jurant de profiter aussi de la leçon.

Un compatriote d'Alain Chartier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Postérieures au deuxième Volume des Mémoires

Séance du 22 Décembre 1892

Aujourd'hui vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, après convocation en date du quinzième jour du même mois, les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ont tenu séance à l'Hôtel-de-Ville, local ordinaire de leurs réunions.

Ont pris place au Bureau : MM. Bertot, Pillet et Lelièvre, président, vice-président et secrétaire.

Etaient présents : MM. de Maneville, Garnier, Valette, Bazire, Moutier, Dédouit, de Courson, Georges, Maynier, Villers, Portalis, Yvonnet.

MM. Delmas et Mabire se sont faits excuser par lettre de leur absence.

Après lecture du prcès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique les comptes du trésorier, M. Thieulin, pour l'exercice 1892. Les recettes s'élèvent à la somme de 412 fr. 65, savoir :

1° Cotisation annuelle des Membres	395 fr.	» »
2° Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Epargne (1891)	17	65
Total.	412 fr.	65

Les dépenses acquittées s'élèvent à 528 fr. 75.

Quitus est donné à M. le Trésorier et l'Assemblée exprime sa gratitude pour le soin avec lequel il gère les fonds de la Société.

M. le président Bertot paie ensuite un juste tribut d'éloges à notre regretté collègue M. Doullys, enlevé si promptement à sa famille et à ses amis. MM. Doullys et Bertot cherchaient, de concert, le procédé le plus pratique pour débarrasser nos pommiers de l'anthonome, leur ennemi. Ils avaient déjà tenté des fumi-

gations d'ammoniaque gazeuse sous les arbres attaqués. La vapeur, se dégageant du sel ammoniaque mélangé à de la chaux vive, produisait, pendant cinq ou six minutes, l'asphyxie des anthonomes, ces cinq minutes paraissent aux expérimentateurs suffisantes pour amener l'asphyxie du dangereux insecte. La mort de M. Doullys interrompra, peut-être, des expériences si utiles dans nos pays à cidre.

M. Bertot notifie ensuite aux secrétaires la demande de M. Pain, maire de Bayeux, qui, non content du titre de Membre honoraire que nos statuts confèrent au Chef de notre Municipalité, désire même, après la cessation de ses fonctions, demeurer dans les rangs des Membres titulaires.

Vu la série incomplète de documents mis à sa disposition, M. Villers, qui veut faire de la bataille d'Arromanches un tableau complet, remet, à la réception de documents qui lui manquent, la continuation de son étude sur cet évènement de nos luttes maritimes. Mais pour nous dédommager, en quelque sorte, des espérances qu'il ne réalise pas, l'érudit sociétaire nous présente un coin de bronze et une statuette de même métal. Ces objets, qu'une patine significative autant que leur facture désignent comme d'une assez grande antiquité, ont évidemment une histoire. M. Villers ne manque pas de nous rappeler la date et le lieu de leur apparition dans nos contrées, il essaie ensuite de personnifier la statuette et de nous indiquer sa destination et sa provenance.

Ces deux bronzes sont le résultat d'une trouvaille faite le 12 février 1884, près de la Croix de Mosles, localité presque contiguë à l'ancienne voie romaine qui reliait Augustodurum (notre Bayeux) à Crociatorum (Saint-Côme-du-Mont). La statue a neuf centimètres et demi de hauteur, formée d'un alliage de cuivre rouge et d'étain. Elle représente une femme jeune, nue par-devant; le bras droit, courbé en rond, ramène la main sur la poitrine, le bras gauche retient relevé son vêtement. La chevelure est tressée, une natte principale pend au milieu du dos; la pièce où cette statue a été trouvée fut toujours riche en antiquités romaines. Le 31 décembre 1878, on y découvrit un vase contenant deux mille médailles romaines, dont la série se terminait à Gallien et à Salonine, après avoir embrassé une série d'environ 25 années: 244-267. Un tel

dépôt et les trouvailles postérieures font supposer, à si peu de distance de la grande voie de communication, une villa romaine importante, au milieu du IIIe siècle de notre ère. On pourrait donc rattacher au premier des possesseurs de cette villa, la statuette dont M. Villers nous entretient. Elle a déjà, en effet, l'exiguité et l'imperfection de ces petites divinités domestiques, reproductions infidèles des divinités célèbres et habilement reproduites sous la main des grands maîtres. Son voisinage avec des coins gaulois des celts (1) s'explique par la conservation de ces coins d'époque antérieure, par les possesseurs de la villa ou par la rencontre fortuite, dans le sous-sol, d'objets d'âge différents et peut-être inconnus aux derniers déposants. La statuette et le coin, objets de cette intéressante communication de M. Villers, excitent l'attention générale de la réunion.

M. le Secrétaire, sur l'invitation de M. le Président, donne lecture de la première partie d'une étude de Mlle Caron de la Lande intitulée : *Une fleur du Temple:* LA PAQUERETTE.

Ce travail débute par un ingénieux aperçu sur le parti que les sculpteurs ont su tirer des fleurs pour la décoration des églises, ces temples matériels remplaçant ce beau temple de la nature entière, dont Dieu seul s'était fait un grand sanctuaire. Ce que l'art chrétien a fait, l'art antique le faisait avant lui. Il n'y a donc rien de surprenant qu'une de ces fleurs, la Pâquerette, soit fidèlement reproduite sur l'autel et le confessionnal de la chapelle de l'Annonciation, en la Cathédrale de Bayeux.

La Vierge a été appelée la Pâquerette ou la Marguerite de la Terre, cette fleur est à sa place dans un lieu qui lui est consacré. Du reste, cette fleur est symbole d'innocence et d'affection, elle rappelle poétiquement la pudeur, l'innocence et la jeunesse, c'est elle que la légende a fait présenter par les bergers à l'Enfant Dieu, c'est elle que la peinture place en jonchée abondante sur les verts gazons du Paradis, foulés par les élus.

(1) Les celts, que l'on a pris quelquefois pour des coins, sont des armes de jet d'une forme semblable à un fer de hache. On les fixait au bout d'un manche et ils lançaient comme la fronde en quittant le manche.

(Le Secr.)

Les châtelaines, au moyen-âge, voulant donner une preuve d'attachement à leur chevalier, l'autorisaient à faire figurer une pâquerette double sur son armure. Saint Louis l'alliait à la fleur de lys sur son anneau : « Hors cet anel, point n'ai d'amour » unissant sous ces symboles Marguerite de Provence, son épouse, à son doulx royaulme de France.

C'est aussi alliée aux fleurs de Lis que la Pâquerette se voit encore aujourd'hui sur un bâton cantéral conservé dans une des sacristies hautes de la Cathédrale. De nobles normands l'apportèrent dans leurs armoiries. Citons : les de Marguerie de Parceval, à Guéron ; les de Marguerie de Fontenay, dont l'un fut doyen du Chapître, et les de Marguerie de Vierville. Ces familles chargeaient leur écu de trois marguerites ou pâquerettes 2 et 1. Une martyre, une reine d'Ecosse, portant le nom de Marguerite, honorées comme saintes dans l'Eglise, ont assuré au nom de notre fleur de pieux et d'éclatants hommages. Moins éclatante que la rose, moins timide que la violette, la belle perennis ou marguerite ou pâquerette orne encore à sa manière les vallons et les prés : elle est parfois la seule parure des tombes isolées et délaissées.

Deux pièces de vers : l'*Assiette au beurre*, signée J. B., et la réponse du Secrétaire viennent, conformément à l'ordre du jour, terminer les lectures de la séance. Ces deux poésies n'excitent pas moins l'attention que les communications qui les ont précédées.

M. le Président, avant de lever la séance, fixe la prochaine réunion de la Société au jeudi le plus proche du 15 février ; il fait part à l'Assemblée de l'impression du second volume qui aura l'attrait de l'illustration qui ont manqué à la plupart de ses devanciers et, pour sa part, il met à la disposition du Comité d'impression et du Secrétaire, une des premières photographies de l'ancienne coupole de Moussard, ce couronnement de la Tour centrale, dont les lithographies de Maugendre et de Félix Thorigny ne donnaient qu'une imparfaite idée.

Le premier volume est mis aussi à la disposition des libraires au prix de 2 fr. 50. Les Sociétaires qui ne l'auraient pas reçu sont priés d'en prévenir le Président.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Séance du Jeudi 9 Mars 1893

Le Jeudi neuf mars, à deux heures et demie, quinze Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux se sont réunis sous la présidence de MM. Bertot, Pillet et Lelièvre, membres du Bureau, à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de leurs séances.

Une partie des tableaux, qui décorent le lieu de nos réunions, disparaissait derrière un immense panneau de Tapisserie au point droit dont, selon les travaux à l'ordre du jour, M. Villers devait nous retracer l'origine et les péripéties.

D'après notre érudit et toujours intéressant collègue, la Tapisserie aurait été exécutée aux frais de la famille de Luynes. Par la devise qu'un phylactère nous montrait aux angles de sa bordure : *Nostros nostraque tuemur*, encadrant un oiseau à bec et à ongles aquilins, nourrissant ses petits, elle ferait allusion à la famille d'Autriche. Anne d'Autriche était, en effet, à l'époque probable de la confection de la Tapisserie, régente du roi mineur Louis XIV, que la France reconnaissante et la postérité devaient depuis appeler Louis le Grand.

Une autre partie de la Tapisserie semble justifier l'opinion de M. Villers : le médaillon où les lettres A L enlacés rappellent les noms de Anne d'Autriche et de Louis, joignons-y la cordelière entourant l'écu fleurdelisé de France, sommé de la couronne royale, indices certains que, sans être tombé en quenouille, le royaume des lis voyait ses destinées confiées à des mains féminines.

L'ensemble de notre Tapisserie, comme composition et dessin, se rapproche de compositions analogues que Simon Douet, le dessinateur du roi, exécuta officiellement pour Louis XIII et la régente Anne d'Autriche, à l'époque approximative indiquée par M. Villers. Le descendant du duc de Luynes, effacé par Richelieu, a pu seul glorifier ainsi la reine, placée à l'arrière plan par les Richelieu et les Mazarin, et c'est en conséquence à leur descendant Pierre-Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, que M. Villers attribue la présence de ces Tapisseries dans cette partie de l'Evêché qu'il avait fait construire, au-dessus des anciennes prisons de l'Officialité, sur les plans de Moussard. Le futur académicien, le futur arche-

vêque de Sens et cardinal de l'Eglise romaine, en sa qualité de descendant des de Luynes, ne pouvait marquer par un présent moins magnifique à son palais épiscopal, ses goûts artistiques, ses attaches politiques et son affection pour sa première ville épiscopale.

Du reste, la Tapisserie, dont nous entretient notre docte collègue, n'était pas composée de la seule pièce que nous avons sous les yeux : quatre panneaux de dimension égale, avec les mêmes dessins, l'accompagnaient; cet ensemble décoratif avait un grand caractère. Le centre du panneau se compose d'un parallélogramme d'azur semé de fleurs de lis. Le centre est occupé par l'écu de France, surmonté de la couronne royale, à laquelle vient se relier une cordelière blanche. Deux anges, hauteur nature, à figure féminine, revêtus d'une longue tunique, qui laisse voir leurs pieds nus reposant sur un gazon émaillé de fleurs, soutiennent les armes royales. Des grappes de fleurs, auxquelles sont suspendues en sautoir le sceptre et la main de justice, à droite et à gauche, composent la bordure. En haut et en bas, les lettres A et L enlacées, remplacent le sceptre et la main de justice. Les angles de la bordure son reliés par le médaillon à l'oiseau nourricier, dont nous avons parlé plus haut. Au centre, nous trouvons, dans un autre médaillon, des personnages allégoriques, gracieuses déesses féminines que nous croyons être la Beauté avec son miroir, la Force, la Justice et la Paix avec sa corne d'abondance.

L'état de conservation de notre Tapisserie nous assure qu'elle n'était pas mobile, comme celle derrière laquelle M. de Wimpfen, alors désigné aux fureurs populaires par la défaite de Vernon, ainsi que l'a rappelé M. Villers, avait trouvé asile. Des amis l'avaient reçu dans une gentilhommière voisine de Bayeux ; l'épée des soldats, traversant la Tapisserie protectrice, atteignit la poitrine du général décrété d'accusation. M. de Wimpfen ne dut qu'à sa force d'âme de ne pas trahir sa présence.

Francastel, l'homme d'affaires du dernier évêque, Mgr de Cheylus, n'avait pas laissé les Tapisseries de Mgr de Luynes et de son maître exposées à la destruction, dans les perquisitions de la milice bourgeoise ou des troupes régulières. Mises à part en dépôt, comme propriété privée des évêques, dont la demeure était occupée par les administrations nouvelles, elles ne furent réclamées ni par

la famille de Cheylus, ni par Francastel, qui avait péri sur l'échafaud.

Réintégrées dans la Maison commune, elles prirent place parmi le mobilier municipal, exposées à une destruction ou à une aliénation regrettables, puisque, il y a à peine quarante ans, on méconnaissait leur valeur et on ignorait leur histoire. La communication de M. Villers aidera, nous l'espérons, notre Municipalité et notre population tout entière à estimer et à conserver, comme elles le méritent, ces quatre Tapisseries d'un autre âge.

Au début de son travail, M. Villers avait rappelé les Tapisseries de Reims, de Rouen et de Beauvais, ornements des Cathédrales de ces trois cités aux jours de grande solennité, il avait, en passant, rappelé la Tapisserie du Chancelier de Bayeux, Léon Conseil, et autres tentes précieuses marquées à l'inventaire du Chapître. Profitant de la mention d'une Tapisserie représentant les douze sibylles, offerte par le Patriarche de Harcourt à la Cathédrale de Bayeux, M. Lelièvre a donné un rapide aperçu de l'importance esthétique et fatidique attribuée aux Sibylles dans l'Art chrétien. Les statues de l'église d'Egli Scalzi à Venise, les stalles d'Ulm, les peintures de la chapelle Sixtine, la tapisserie de Mgr de Harcourt et un ancien Livre d'Heures de Bayeux, lui ont permis de donner quelque intérêt aux recherches un peu arides auxquelles l'avaient amené la définition, le classement, la chronologie de ces célèbres voyantes du paganisme.

M. le président Bertot, après avoir proposé aux suffrages de l'Assemblée l'admission de trois nouveaux Membres : MM. de Gomiecourt, Roger ; Guisle, Elie Jean, exprime la gratitude de la Compagnie pour l'amabilité avec laquelle les requêtes en faveur des Sciences et Arts sont accueillies par les chefs de notre Municipalité, en cédant la présidence du Bureau à M. Pain, maire de Bayeux, qui assistait à la séance.

Le Secrétaire,

Signé : A. Lelièvre.

Séance du 4 Mai 1893

Le Jeudi quatre Mai mil huit cent quatre-vingt-treize, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, sous la présidence de M. Bertot, a tenu séance dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses réunions.

Après lecture et adoption du procès-verbal lu par le Secrétaire, M. le Président donne connaissance aux Sociétaires d'une correspondance qui lui a été adressée par les Membres du Comité chargé d'honorer la mémoire d'Emile Augier, et par M. le Maire de Caen, à l'occasion du Congrès de la *Société pour l'avancement des Sciences*, qui aura lieu à Caen en 1894. D'après M. le Président, la Société, en voie de formation, ne peut, à cause de ses ressources modiques, adopter, dès maintenant, l'usage de contribuer, par ses offrandes, aux souscriptions de toutes sortes par lesquelles on veut glorifier soit l'image, soit les œuvres des notabilités artistiques ou littéraires. L'élection d'un Délégué pour le Congrès dont M. le Maire de Caen fait la note officielle, ne présente pas une urgence telle qu'on ne puisse la remettre à une époque ultérieure. Les Sociétaires, si cette élection est reculée, pourront la faire avec une plus entière connaissance de cause et avec un plus grand nombre de suffrages. Le mois de Juin est fixé comme date approximative. L'Assemblée approuve les vues de M. le Président et passe immédiatement aux travaux à l'ordre du jour.

Sous ce titre : *Un abus sous l'ancien regime* (1620-1775), M. Dédouit, avec la persévérante ardeur qu'il met à exhumer de vieux registres et des papiers publics anciens, les faits intéressant l'histoire locale et spécialement celle des Hospices de Bayeux, rappelle toutes les péripéties par lesquelles passa à Bayeux l'office des mesureurs de grains à la Halle de Bayeux, que l'Hôtel-Dieu exploitait pour les pauvres, en vertu d'une Charte donnée à Condé-sur-Noireau, par le roi saint Louis, le 9 avril 1256.

Au début de son mémoire, notre Collègue nous montre cet office : 1° déclaré héréditaire par l'édit de 1620, du roi Louis XIII ; 2° supprimé en 1697, par Louis XIV. Comme les villes trouvaient, dans ces sortes d'offices, un certain revenu qui déchargeait d'autant de

contributions leurs habitants, Louis XIV en permit le rachat par les villes : M. de la Morandière fut donc exproprié de cet office au profit de la ville, qui dût le rembourser des prix et loyaux coûts de l'acquisition.

L'Hôtel-Dieu Général, à qui ledit office et les droits y attribués devaient être unis et incorporés, dut déposer, comme consignation pour entrer en jouissance à partir du jour Saint-Jean-Baptiste 1699, une somme de 8,000 livres. Cette consignation onéreuse pour la caisse des Hospices fut effectuée grâce à 1700 livres pour un amortissement de rente par M. de Vidouville, président de l'élection de Bayeux; 1,000 livres provenant du don de M. Duvigné, procureur du Roi, en l'élection du grenier à sel; 900 livres aumônées par M. le chanoine de Castilly, et enfin 4,050 livres constituées en rentes foncières au profit des dames de la Charité. Les ressources de l'Hôpital-Général fournirent le reste. Le 19 juin 1699, M. d'Albert remettait 8,000 livres à verser à M. de la Morandière. M. l'intendant Foucault réduisait cette indemnité à 5,400. M. de la Morandière, en reversant ce qu'il avait reçu en trop, permit à M. Duvigné de n'ajouter qu'une légère avance à l'amortissement d'une rente de cinquante livres pour rembourser l'emprunt fait aux Dames de la Charité.

L'Hôpital-Général exerça par lui-même la charge de mesureur, jusqu'au bail consenti pour trois ans et trois mois, en 1700, à Jean Bidot, bourgeois de Bayeux, pour le prix annuel de 2,300 francs. En 1723, on trouve encore un Etienne Bidot, bourgeois de Saint-Jean, consentant bail à 4,200 livres par an, pour six ans. Ce bail indique les droits à percevoir à la halle, par exemple : à la porte, cinq deniers pour boisseau de froment, seigle et méteil, et moitié dudit droit pour tous les autres grains de la halle à blé. Un denier appartenant aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Bayeux ». Il indique encore qui fera l'office de mesureur : « se servira, ledit adjudicataire, des six mesureurs jurés et reçus en justice pour faire le mesurage. » Les mesures seront « les six boisseaux appartenant au dit hôpital des Valides ». « Il faudra les entretenir et rendre en bon état à la fin des six années. »

M. Dédouit nous montre ensuite les réformes financières de Du Terray sous Louis XV, menaçant et supprimant, malgré les

réclamations de l'échevinage et des administrateurs des Hospices, la charge des mesureurs de grains à la Halle. Du seul fait de l'édit de 1768, consacrant ce nouvel ordre, une somme de 4750 livres devait désormais manquer annuellement dans la caisse des pauvres. De là, diminution nécessaire des admissions dans cette maison appauvrie. La charité privée et administrative essaya, dès lors, de subvenir aux besoins des pauvres. Le baillage fournit six cents livres, le corps de ville même somme, Guillaume Bourges dit Laroche et Charlotte Tostain, habitant la paroisse Saint-Sauveur, où ils exerçaient la profession de boulanger, offrirent généreusement une somme de huit cents livres pour venir en aide à l'Hôpital-Général, dans les dépenses que lui susciteraient la cherté du blé et des autres choses nécessaires à la vie.

Louis XV accorda, de son côté, un secours annuel de 1500 livres à payer, par le Trésor public, pour les années 1771, 1772, 1773, 1774. Les administrateurs, pendant ce temps, recherchaient les titres qui assuraient aux Hospices la propriété de la charge supprimée. Les démarches firent retrouver les pièces, mais leur netteté, ainsi que les voyages du syndic des pauvres, M. Collet, à Paris, appuyée par Mgr de Rochechouart, alors à Paris, ne purent rien contre un fait accompli. Malgré tout le préjudice causé aux Hospices de Bayeux par les mesures fiscales que rapportent son mémoire, M. Dédouit termine son intéressante communication par la description du service funèbre célébré pour Louis XV, en l'église des Augustins de Bayeux. Les huissiers de cette ville avaient délaissé, pour cette cérémonie, leur robe d'apparat aux couleurs rouge et jaune et les bas de soie rouge de la grande tenue pour l'habit noir et le chapeau à large bord et crêpe pendant des pleureurs. Une distribution de quatre mille livres de pain aux pauvres des paroisses de la ville fut le dernier souvenir de Louis XV aux pauvres de Bayeux.

Après cette lecture, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire,
Signé: A. LELIÈVRE.



Séance du 29 Septembre 1893

Après convocation par le Secrétaire, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux s'est réunie le vendredi vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, au local habituel de ses séances. Ont pris part à cette réunion : MM. Bazire, Tallevast, Villers, baron du Charmel, Guisle, de Gomiecourt, Lesieur, Lelièvre, Pain, maire de Bayeux, Villers.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président communique à la réunion : 1° une circulaire de l'Institute Smithsonian de Washington, annonçant des prix fondés par M. Hoofghin, pour travaux sur la nature de l'air atmosphérique; 2° Une demande de MM. Valette et Tostain, libraires, pour l'écoulement des collections de Mémoires ou Publications de l'ancienne Société; 3° Communication de M. Berger, de la Société des Arts décoratifs, pour un concours de bronze: Dessin d'un lustre de salon pour lumière électrique; Concours d'orfèvrerie: Vase à boire en métal, décoré de ciselures, émaux, pierreries, d'usage civil ou religieux; un concours de reliure, décors à filets, en mosaïque; Ornementation d'un plat pour collections de l'Union centrale ou des Arts décoratifs; 4° L'annonce officielle de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 27 mars 1894, donne lieu ensuite à la nomination de deux délégués. MM. Villers et de Gomiecourt, avec l'approbation de l'assistance, sont admis, sur leur demande, à représenter, comme délégués, notre compagnie dans ces pacifiques joutes des lettres et des arts; 5° enfin M. le Président annonce la fin très prochaine de l'impression du second volume des publications de la Société: il espére que le tirage sera terminé vers la prochaine séance et qu'on pourra aussitôt après en adresser un exemplaire à chacun des Membres de la Compagnie.

Après ce long et intéressant prélude, M. le Président prie nos confrères MM. Villers et de Gomiecourt de vouloir bien nous donner leurs lectures annoncées à l'ordre du jour.

M. Villers, ce doyen des érudits Bayeusains, vient, avec sa compétence habituelle, nous entretenir du doyen des annalistes

de notre ville. En quelques pages succinctes, mais pleines de dates et de faits, notre vénérable collègue nous retrace la carrière laborieuse de M. l'abbé Michel Béziers. Les doctes recherches, les relations littéraires et les principales productions du modeste curé de St-André de Bayeux, devenu chanoine du St-Sépulcre, à Caen, autant que M. Villers et ses devanciers ont pu les connaître, nous sont habilement représentées. Cette communication est d'autant plus intéressante que la Municipalité vient d'avoir la bonne fortune d'enrichir, de deux manuscrits inédits du modeste abbé; le précieux fonds de documents que possède notre Bibliothèque publique. C'est précisément pour justifier par leur date et leur titre la parenté de ces manuscrits avec leurs aînés déjà possédés par la ville, que les premiers éléments du Mémoire de M. Villers ont été réunis. M. le baron du Charmel fait incidemment connaître, au cours de l'intéressante communication de M. Villers, l'existence d'un autre travail, jusqu'à présent inconnu, de l'abbé Béziers.

C'est un plan alphabétique des manuscrits possédés par notre Bibliothèque ou plutôt un résumé méthodique, en forme de dictionnaire, des documents et des notes marginales pour une description des paroisses de l'ancien diocèse de Bayeux. Du reste, la comparaison de ce dictionnaire avec les manuscrits de Béziers acquis déjà par la ville, permettront à M. du Charmel de compléter et de préciser l'indication qu'il vient de donner aux amis de l'histoire locale.

M. de Gomiecourt, nouvellement entré dans nos rangs, pour sa bienvenue, a gracieusement fait connaître ensuite la préface du catalogue manuscrit de sa bibliothèque. Sous une forme originale, anecdotique, dans des pages où coulent la franchise et l'aimable philosophie de la jeunesse, notre collègue a su résumer ses études et ses vues sur le Bibliomane et le Bibliophile, sur le livre illustré et sur le livre à reliure artistique. Sans nier la valeur des incunables et des belles éditions données par les humanistes à la Renaissance, les productions du Temple de Louis XIV et de la Régence, ces éditions élégantes et voluptueuses du XVIIIe siècle sont, pour lui, des types achevés. Nous ne le contredirons guère après le gracieux défilé d'éditions rares par les gravures et les reliures qu'il a fait passer sous nos yeux. Nous souscrirons volon-

tiers, et ses auditeurs l'ont fait comme nous, aux sages réflexions qui ont terminé sa lecture : « Cicéron disait : Les livres sont les meilleurs amis de l'homme instruit et studieux, ce sont ses compagnons en même temps que ses instruments de travail, ils sont sa distraction, sa joie, sa passion, sa vie. Sa bibliothèque est donc un paradis, un lieu de délices, d'effusion, de contemplation, c'est le tabernacle de ses pensées. » — « Je suis de l'école de Cicéron. »

MM. Dagier et Tranchand, sur la présentation faite par MM. Bertot et Lelièvre, ont été admis dans la Société.

M. le Président lève la séance après avoir annoncé l'impression des dernières feuilles des Mémoires de la Société et leur prochaine distribution.

Le Secrétaire,

Signé : A. LELIÈVRE.

Séance du 16 Février 1894

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a tenu sa réunion à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, lieu ordinaire de ses séances, le vendredi seize Février, dans le but de compléter son Bureau et de tenir la réunion fixée statutairement au mois de Décembre.

Dix-huit Membres : MM. Pain, Basley, Bazire, Delmas, Dédouit, Guillot, Guisle, de Gomiecourt, de Maneville, Lelièvre, Elie Jean, Mériel, Moutier, Lesieur, Réquier, Thieulin, Villers, présidés par M. le professeur Pillet, vice-président, étaient présents.

M. Pillet rend compte de l'état financier de la Société et de la correspondance échangée avec le Ministère, relativement à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Il est donné ensuite lecture du procès-verbal des dernières élections du Bureau. M. Tavigny n'ayant pas accepté la présidence à laquelle l'appelaient les suffrages des Sociétaires, les Membres présents, conformément à l'ordre du jour, ont procédé à une nouvelle élection.

Le bureau électoral est composé de M. Villers, doyen d'âge, assisté de MM. de Gomiecourt et Elie. Au dépouillement du scrutin, M. Desclosières réunit douze suffrages, les autres voix se portent sur MM. Pillet et Delmas. M. Desclosières est élu.

M. Pillet prend place au fauteuil de la présidence, assisté du secrétaire en titre, M. Lelièvre.

L'ordre du jour donne la parole à M. Lelièvre, pour résumer la Polémique que soulève M. Save sur la Survie de Jeanne d'Arc. Trois divisions servent à M. le Secrétaire pour mieux exposer la question : Première division, exposé des diverses opinions sur le rôle et la personne de Jeanne d'Arc. Deuxième division, thèse de M. Gaston Save, sur la Survie de Jeanne d'Arc, généalogie de cette thèse, depuis le *Mercure Galant*, de 1683, jusqu'à la *Lorraine Artiste*, de 1893, qui a publié le travail de M. Save. Troisième division, observations et réponses.

D'après M. Save, Claude des Armoises, l'une des fausses pucelles qui a fait accepter ses prétentions par la famille d'Arc, par Charles VII et par les Orléanais, et Jeanne d'Arc seraient une seule et même personne, Jeanne ayant été dérobée aux flammes et cachée pendant cinq ans, pour reparaître en 1436. Malheureusement, l'erreur sur la des Armoises n'a pas persévéré chez les Orléanais, chez le Roi et chez la famille d'Arc. Claude des Armoises a elle-même dédit ses prétentions. Et pour justifier ces conclusions contraires à M. Save, M. Lelièvre les appuie de textes contemporains. Revenant ensuite aux traditions normandes, il tire parti des témoignages rendus par les acteurs et les témoins de l'exécution de Jeanne d'Arc à Rouen. L'élection de Cauchon, à Lisieux, et de Zanon de Castiglione, à Bayeux, donne à sa communication une couleur locale tout à fait conforme à l'Histoire.

M. Emile Guillot, le sympathique directeur d'un des ateliers de sculpture artistique dont notre ville est si fière, a donné ensuite un aperçu d'un procédé de durcissement et d'imperméabilisation des pierres calcaires. Les spécimens des différents calcaires traités selon la méthode découverte par notre Collègue, ont attiré la sérieuse attention de l'assistance, avec d'autant plus d'intérêt que plusieurs des cubes, présentés au Bureau, avaient été soumis à une température des plus défavorables au bon succès de l'expérience.

L'Assemblée, à mains levées, fixe sa prochaine séance à un Jeudi de Mars.

Le Secrétaire,

Signé : A. LELIÈVRE.

Séance du 17 Mai 1894

Le Jeudi dix-sept Mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à quatre heures du soir, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents : M. Joret-Desclosières, président ; MM. Pain, Pillet, Villers, de Courson, d'Auxais, Bazire, Dédouit, de Maneville, Réquier, Dagier, Mabire.

M. l'abbé Lelièvre, secrétaire, s'excuse par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

En prenant possession de la présidence, M. Joret-Desclosières adresse ses remerciements aux Membres de la Société qui lui ont donné leurs suffrages ; il rend hommage à son prédécesseur, M. Bertot ; il rappelle son aimable placidité, ses nombreuses connaissances scientifiques et littéraires, son dévouement à la ville de Bayeux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés pour faire partie de la Société : par MM. Pain et d'Auxais, M. l'abbé Fossé, chanoine ; par MM. Pain et Joret-Desclosières, M. Lemoigne, avocat ; M. Devillers, avoué ; M. Fromond, avoué ; M. Lecointe, avoué ; M. Abraham, avocat ; M. Lenfant, avocat ; M. Bunel ; M. Dupost, notaire. Les noms des Membres proposés devront figurer dans les lettres de convocation pour la prochaine séance au cours de laquelle il sera statué sur leur admission.

M. Pillet, vice-président, donne lecture de l'exposé de la situation financière de la Société, présenté par M. Henry Thieulin, trésorier. Les sommes encaissées, depuis le 31 décembre 1893, s'élèvent au chiffre de 566 fr. 40. Les comptes des trois dernières années accusent un excédent de dépenses de 23 fr. 80, qui a dû être prélevé sur l'avoir provenant de l'ancienne Société. Dans cet espace de temps, il n'a, d'ailleurs, été publié que deux volumes de Mémoires. Il importe donc de créer à la Société de plus larges ressources. M. le Président adresse, au nom de tous, ses remerciements à M. le Trésorier ; il insiste sur l'utilité de donner à son

exposé une conclusion pratique en provoquant de nouvelles adhésions.

De nombreuses publications ont été adressées à la Société. M. Pillet en donne l'énumération. La nécessité d'organiser un local spécialement destiné au dépôt et au classement des archives, s'impose chaque jour davantage.

Des démarches, en vue d'en obtenir la concession, ont été déjà faites près de l'Administration municipale, qui leur a fait un bienveillant accueil; elles seront continuées, et il y a lieu d'espérer qu'elles seront couronnées de succès.

Une MÉDAILLE, léguée par M. Létot, est mise à la disposition de la Société pour l'année 1896. Il est décidé qu'un Concours littéraire sera ouvert à cette occasion. Les Mémoires seront remis le 31 décembre 1895. Autant que possible, le sujet choisi devrait se rattacher à l'industrie du pays. M. Georges Villers estime qu'on pourrait le formuler ainsi : « **Histoire de la Céramique dans l'arrondissement de Bayeux.** » Cette proposition figurera dans l'ordre du jour de la prochaine séance; il sera alors définitivement statué.

Il est procédé à la nomination d'un Membre de la Commission des impressions : M. Villers est élu au second tour de scrutin par sept voix sur douze votes exprimés.

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société Libre d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera un prix de 600 francs à la meilleure pièce de vers, sur un sujet se rattachant à la Normandie. L'œuvre devra contenir au moins deux cents vers et se composer de six sonnets. Les Mémoires devront être remis avant le 1er avril. Cette communication est portée à la connaissance des Membres de la Société.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une pièce de vers de M. l'abbé Lelièvre, intitulée : « *Le Revenant d'Argouges* ». Avec un remarquable talent littéraire, l'auteur met en scène le dernier seigneur d'Argouges, et lui prête des accents pleins de foi et de patriotisme.

Dans une savante étude, M. Georges Villers recherche quel a été le rôle du clergé de Bayeux dans le procès de Jeanne d'Arc. Sans doute, l'un de ses adversaires les plus acharnés, le promoteur, Jean d'Estivet, avait obtenu un canonicat au Chapitre de Bayeux,

mais il semble s'être contenté du bénéfice sans avoir jamais résidé dans notre ville. La même observation s'applique à un autre assesseur, Guillaume Desjardins, chanoine de Rouen, qualifié de chancelier de l'église de Bayeux. — L'évêque de Bayeux, Nicolas Habart, est signalé par les auteurs du *Gallia Christiana* et ensuite par M. Fisquet, comme ayant pris part à la condamnation ; mais rien, dans les pièces parvenues jusqu'à nous, ne vient confirmer cette accusation.

M. Charles de Beaurepaire, conservateur des Archives de la Seine-Inférieure, n'en retrouve aucune trace. Il est donc permis de supposer que Nicolas Habart, dont la mort suivit de fort près le supplice de Jeanne, était hors d'état de formuler une opinion lors de son procès. S'il est exact que son successeur, Zanon de Castiglione, alors évêque de Lisieux, émit un avis défavorable à Jeanne d'Arc, il n'est pas moins certain qu'il devint, plus tard, un des plus chauds partisans de Charles VII, et qu'il s'associa aux efforts qui devaient amener la réhabilitation. — Bayeux peut, d'ailleurs, revendiquer, avec fierté, la gloire d'avoir donné le jour à deux vaillants défenseurs de la Pucelle. Le premier, moine augustin du couvent de la rue des Bouchers, suivit Jeanne jusqu'au bûcher en la proclamant innocente. Le second, Guillaume Chartier, évêque de Paris, frère du célèbre écrivain, se voua sans réserves à l'œuvre de la réparation.

M. Pillet donne enfin lecture d'une Notice de M. Emile Travers sur le tombeau d'Alain Chartier, à Avignon. M. Dufrêne de Beaucourt, s'appuyant sur les invraisemblances qu'il croyait découvrir dans l'épitaphe reproduite par M. l'abbé d'Expilly, d'après Remerville et par l'abbé Duéras, a émis quelques doutes sur le lieu de la sépulture d'Alain Chartier et sur le fait même de sa mort à Avignon. Cette incertitude est aujourd'hui dissipée grâce à une découverte récente de M. l'abbé Requin, vicaire à Saint-Symphorien, à Avignon. Il a trouvé, en l'étude de M. Gaudy, le traité passé entre Guillaume Chartier, évêque de Paris, et le sculpteur Jean de Fontay, pour l'érection du tombeau du célèbre écrivain. Il est désormais incontestable qu'Alain Chartier était bien réellement en possession du titre d'archidiacre de Paris, qu'il est mort à Avignon en 1449, et qu'il y a été enseveli dans l'église des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois.

M. Joret-Desclosières fait observer que la découverte de M. l'abbé Requin vient de confirmer les résultats de ses précédentes recherches; il donne lecture d'un passage de sa remarquable étude sur l'illustre auteur normand où cette conclusion est discutée et finalement adoptée.

Le jour et l'heure de la prochaine séance seront ultérieurement fixés par le Bureau.

Séance du 13 Août 1894

Le treize Août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux avait été convoquée à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, lieu ordinaire de ses séances, pour arrêter certaines mesures administratives et entendre les lectures portées à l'ordre du jour.

Etaient présents: MM. Desclosières, président; Pillet, vice-président; Villers, membre du Comité d'impression; Pain, maire de Bayeux; de Gomiecourt, le professeur Londet, Dédouit, Guisle et Bazire.

Siégeaient au Bureau, M. le Président Desclosières et M. Pillet, vice-président.

Les nouveaux Membres présentés à la dernière séance et en conséquence du vote de nos collègues, MM. l'abbé Fossey, chanoine, Abraham, Bunel, Devillers, Dupost, Lemoigne, Lecointe, Lenfant et Guillemat, sont admis à faire partie de la Société.

L'Assemblée, consultée, ne peut formuler avec pleine lumière et entière autorité, une décision sur le Concours à établir pour le prix Létot, renvoie à la prochaine réunion la résolution définitive à prendre.

La démission et la mort de l'honorable M. Bertot, notre ancien président, et l'organisation du nouveau Bureau ont laissé non inscrits et catalogués aux archives et à la bibliothèque de la Compagnie, un certain nombre de pièces et de Mémoires rentrant dans les attributions des études de notre Société. M. Bertot en avait formé une collection; ses héritiers ont bien voulu en faire la

remise à M. le vice-président Pillet et lui transmettre, en même temps, les envois des Sociétés, correspondant soit directement, soit par le Ministère de l'Instruction publique, avec la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. M. le Secrétaire est chargé de vérifier et de classer ces anciens documents.

L'impression régulière des Mémoires est ensuite mise à l'ordre du jour. Pour donner à la fois plus de vitalité à la Compagnie et plus d'actualité à ses publications, on agite cette question : Quelle sera la règle des publications à venir ; faut-il adopter le fascicule trimestriel, ayant l'avantage de donner, pour ainsi dire, dans leur fraîcheur les séances et les lectures, et de susciter d'un trimestre à l'autre les améliorations, communications et travaux, donnant plus de variété, d'ensemble et de corps aux publications de la Compagnie ? faut-il adopter l'ancien usage du volume annuel dont les matériaux se feront plus attendre et dont l'impression perdra toute la saveur de l'actualité ? Après un courtois échange d'observations entre MM. Dédouit, Pain et Villers, les Sociétaires émettent un vote favorable pour la publication des fascicules trimestriels.

M. le Président donne la parole à M. de Gomiecourt, pour une lecture que notre Collègue intitule : *Bibliophiles et Bibliomanes.* Après avoir exposé les définitions reçues dans les dictionnaires classiques du Bibliophile et Bibliomane, notre Collègue cherche à distinguer le Bibliophile du Bibliomane par leur façon de se former une bibliothèque. D'après lui, le Bibliomane sera un amateur de livres, qui poussera sa folie jusqu'à vouloir en sa posession tout ce qui est beau ou tout ce qui est rare en fait de livres, textes, reliures ou éditions. Le Bibliophile sera aussi l'amateur de livres, mais il mettra dans sa bibliothèque des traces de ses goûts littéraires : ses collections se formeront avec méthode ; il prendra les bons ouvrages qui, sans faire de lui un savant profond, le rendront aimable, intéressant et bon ; il repoussera le fratras, l'ennuyeux, le sot et l'obscène. L'amateur de lecture tiendra le milieu entre le Bibliophile et le Bibliomane : il n'aimera des livres, non pas tout ce qui est rare, non pas tout ce qui est beau en fait de texte, reliure ou édition, non pas tout ce qui peut le rendre aimable, intéressant et bon, mais tout ce qui l'intéresse personnellement. Et pour justi-

fier ces appréciations, M. de Gomiecourt établit le catalogue d'une bibliothèque de Bibliophile et d'une bibliothèque de Bibliomane : le contraste des ouvrages de même nature, choisis par l'un et par l'autre, ne manque pas de piquant.

M. Villers, dans une note sur le Marché de la Poissonnerie, à Caen, où plus d'un Bibliophile a fait d'heureuses trouvailles, nous ramène à notre histoire locale. A ce marché en plein air, notre érudit et vénérable Collègue a eu la bonne fortune de trouver un portrait gravé, ayant la prétention de nous fournir les traits de l'apôtre du Bessin, saint Exupère, notre premier évêque. Mais, hélas ! le burin du graveur dément lui-même l'inscription placée au-dessous du portrait. Il est peu à croire que le constructeur de notre première Cathédrale ait porté la perruque et la croix de l'ordre de mise à la Cour du Roi-Soleil et eut été gratifié d'armoiries. C'est donc Huet d'Avranches, dont la pubelle latinité avait séduit le clergé des églises de Corbeil, qui est le prétendu Exupère; le goût des classiques ayant diminué à Corbeil, diminua aussi le débit de la planche reproduisant les traits du docte évêque d'Avranches : le graveur ne put s'en débarrasser qu'à l'aide de ce pieux stratagème.

M Londet, professeur de physique à notre vieux Collège, vient ensuite nous communiquer une note justifiant l'hypothèse d'Ampère sur la constitution des gaz. La théorie mécanique de la chaleur, la loi de Dulong et Petit semblent avoir amené Ampère à admettre que les gaz parfaits, pris sous le même volume, à la même température et sous la même pression, contiennent le même nombre de molécules. M. Londet ramène aussi la loi de Bernouilli de la loi d'Ampère et arrive à démontrer le bien fondé sur l'hypothèse d'Ampère.

M. le président Desclosières clôt la séance par une remarquable étude de la vie patriotique et des œuvres d'Alain Chartier.

Rapprochant sa communication à celle de M. Travers, lue à la précédente séance, M. Desclosières nous montre le poète Bayeusain ambassadeur en Allemagne en 1423 et 1426, en Ecosse en 1428, et près du vice-légat du Pape, à Avignon, en 1449. Comme poète, nous le voyons, en 1415, ranimer le courage de quatre dames fiancées à quatre chevaliers tombés à la bataille d'Azin-

court ; en 1422, son *Traité de l'Espérance* prépare la résurrection des sentiments chevaleresques des anciens preux et le relèvement de la fortune de la France ; son *Quadriloge invectif*, en 1425, tout en dépeignant les divisions intestines de notre pays, s'élève aux hauteurs d'une sereine, prudente et noble énergie politique ; le *Curial* et le *Bréviaire des Nobles*, exposant les règles d'une bonne éducation, vient compléter son œuvre et montrer combien il avait à cœur de voir croître et de montrer enfin cette générosité patriotique propre à hâter la paix et la délivrance de notre cher pays. La *Ballade de Fougères*, de l'année 1448, est la sorte de *Marseillaise* du temps qui, avec ses 21 couplets et son refrain, couronne l'œuvre patriotique d'Alain Chartier et présage la délivrance de la Normandie :

De France, en paix la Nation
Laissez sans plus vous y bouter
La fin de la guerre est à doubter.

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie despartir
Et sans plus y faire demeure
De vos meffaits vous départir.

Après cette lecture, M. le Président reporte à la prochaine séance, les travaux et lectures primitivement portées à l'ordre du jour.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

1° Compte-rendu des Travaux scientifiques du Congrès de la Sorbonne (1892-1893).
2° Mémoires de l'Académie de Caen (1892).
3° Société Havraise d'Etudes diverses (1892-1893).
4° Société des Antiquaires de Picardie (1893).
5° Société d'agriculture et de Commerce de Caen (1891-1892).
6° Annales de la Société d'Emulation des Vosges (1893).
7° Société des Antiquaires de la Morinie (1893-1894).
8° Annales des Sciences Naturelles de Nîmes (1893).
9° Annales de la Normandie (Février 1894).
10° Société libre de l'Agriculture de l'Eure (1892).
11° Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure (1893).
12° Académie des Antiquaires de Picardie (1893).
13° Académie de Toulouse (1892).
14° Société Nationale des Antiquaires de France (1891-1892).
15° Académie Historique de Stockholm (1890-1891).
16° Statistique graphique (Ministère des Travaux publics) (1888-1889).

OUVRAGES OFFERTS

I Chartes de Saint-Bertin (Saint-Omer). Tome III.
II Notes sur les prénoms. François Francis, par Frenck, de Boston.
III Cathedral church's of France, par Ferrer, de New-York.
IV Comité Historique de Monuments écrits (1850).
V Centenaire de Casimir Delavigne (1893).

LISTE DES MEMBRES

BUREAU

MM.

Gabriel DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'Appel, Chevalier de la Légion d'Honneur, *Président.*

PILLET, professeur, *Vice-Président.*

LE LIÈVRE (Abbé), curé de Subles, *Secrétaire.*

MABIRE (Maurice), avocat, *Vice-Secrétaire.*

MAYNIER, Officier de l'Instruction publique, *Archiviste.*

THIEULIN, receveur municipal, *Trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRAHAM, avocat, à Bayeux.
AUBRÉE, notaire, à Tour.
AUBRÉE, ancien professeur, à Bayeux.
AUVRAY, libraire, à Bayeux.
D'AUXAIS, à Bayeux.
D'AUXAIS, à Litteau.
BASLEY, docteur-médecin, Chevalier de la Légion d'Honneur, à Bayeux.
BAZIRE, négociant, à Bayeux.
BERTOT (Jean), architecte, à Paris.
BUNEL, sous-bibliothécaire, à Bayeux.
CARON DE LA LANDE (Mlle), à Subles.
DU CHARMEL (Bon), à Vaux-sur-Seulles.
CHODOROWSKI, docteur-médecin, à Bayeux.
DE COURSON, (Georges), propriétaire, à Bayeux.
DAGIER, pharmacien, à Bayeux.
DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.
DELMAS, ancien sous-préfet, à Bayeux.
DESNOYERS, propriétaire, rue des Ursulines, à Bayeux.
DEVILLERS, avoué, à Bayeux.

MM.

DUPOST, notaire, à Bayeux.
DUVANT (Saint-Ange), imprimeur, à Bayeux.
FERMAL, avoué, à Bayeux.
FIERVILLE (Abbé), chanoine prébendé, à Bayeux.
FROMOND, avoué, à Bayeux.
FOSSEY (Abbé), chanoine honoraire, à Bayeux.
GARNIER, avocat, à Bayeux.
GAUTIER-FURNE, libraire-éditeur, rue Richelieu, à Paris.
GÉRARD, (B^on), député, à Barbeville.
GÉRARD, Maurice (B^on), conseiller d'arrondissement, à Maisons.
DE GOMIECOURT (Roger), à Bayeux.
GUIBERT, pharmacien, à Trévières.
GUILLEMAT (Georges), route de Port, à Bayeux.
GUILLOT (Emile), sculpteur, à Bayeux.
GUISLE, chapelier, à Bayeux.
HAMEL, entrepreneur de menuiserie, à Bayeux.
HUE, avoué, à Bayeux.
JOURDAIN (Sylvain), professeur, à Portbail.
LAMY, avocat, à Bayeux.
LECOINTE, avoué, à Bayeux.
LEFÈVRE, notaire, à Bayeux.
LELU (Emile), propriétaire, rue Montfiquet, à Bayeux.
LEMOIGNE, avocat, à Bayeux.
LENFANT, avocat, à Bayeux.
DE LÉONARD-JUVIGNY, propriétaire, à Bayeux.
LENORMAND, avoué, à Bayeux
LE PAULMIER (Stéphen), 48, rue Taibout, à Paris.
LESIEUR, ancien pharmacien, à Bayeux.
LEVARD, ancien capitaine de gendarmerie, à Bayeux.
LONDET, professeur, à Bayeux.
DE LIÉNARD, propriétaire, à Bayeux.
MABIRE (Maurice), avocat, à Bayeux.
DE MANEVILLE (F.), rue du Marché, à Bayeux.
DE MANEVILLE (M.), rue du Marché, à Bayeux.
DU MANOIR, Paul (Vte), à Saint-Côme-de-Fresnay.
MANOURY, pharmacien, à Bayeux.
MÉRIEL, luthier, à Bayeux.
MÉTAIS, négociant, à Bayeux, rue Saint-Jean.
MORICE, avocat, à Caen.

MM.

MOUTIER, architecte, à Bayeux.
NIQUET (Abbé), chanoine honoraire, impasse Prud'homme, à Bayeux.
PAGNY, conseiller d'arrondissemt, Chevalier du Mérite Agricole, à Cartigny.
PAIN, avocat, rue de la Poterie, à Bayeux.
PAYAN, imprimeur, à Bayeux.
PERRÉE, huissier, à Bayeux.
PIPEREL, à Noron.
POITEVIN, à Formigny.
PORTALIS (Vte), propriétaire, rue de Cremel, à Bayeux.
de RAMPAN, à Ecrammeville.
SIMON, banquier, à Bayeux.
TALLEVAST, propriétaire, rue Royale, à Bayeux.
TAVIGNY (Louis), ancien magistrat, à Bayeux.
TRANCHAND, commissaire-priseur, à Bayeux.
VALETTE, professeur, à Bayeux.
de VAULOGÉ, Jean (Vte), conseiller d'arrondissement, maire, à Tour.
VENGEON, ancien orfèvre, à Bayeux.
VILLERS, conseiller d'arrondissement, à Bayeux.
YOUF, à Cormolain.
YVONNET (abbé), curé d'Arganchy.
YVRAY, à Ranchy.

COMITÉ D'IMPRESSION

MEMBRES DE DROIT

MM.
DESCLOSIÈRES.
PILLET.
LE LIÈVRE (Abbé).
MABIRE.
MAYNIER.
THIEULIN.

MEMBRES ÉLUS

MM.
VILLERS.
DELMAS.
de MANEVILLE (père).
GARNIER (Charles).

ERRATA

—

Page 14, ligne 26 : *Seizy*, lisez *Scizy*.
Page 15, ligne 21 : *ipsius*, lisez *ipsi*.
Page 16, ligne 18 : *floruni*, lisez *floruit*.
Page 38, ligne 28 : *Crociatorum*, lisez *Crociatonum*.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Un Protecteur de la Ville de Bayeux, sous le règne de Louis XIV, par M. Alfred DÉDOUIT 1

Les Bienvenus à Bayeux, par A. L. 10

Une Sculpture religieuse au Moyen-Age. — La Trinité de Campigny, par M. G. VILLERS 19

Du Caractère des Ecrits politiques d'Alain Chartier, par M. Gabriel DESCLOSIÈRES 25

L'hypothèse d'Ampère sur la constitution des Gaz, par M. P. LONDET 28

Notice sur un nouveau procédé de Durcissement et de Préservation pour les Pierres calcaires employées dans les Travaux extérieurs, par M. Emile GUILLOT. 30

Le Revenant d'Argouges, par un Compatriote d'Alain Chartier . . 35

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, postérieures au deuxième Volume :

Séance du 22 Décembre 1892. 37

Séance du 9 Mars 1893. 41

Séance du 4 Mai 1893 44

Séance du 29 Septembre 1893. 47

Séance du 16 Février 1894. 49

Séance du 17 Mai 1894. 51

Séance du 13 Août 1894 54

Annexes au Procès-Verbal : Volumes reçus par la Société ; Volumes offerts 58

Liste des Membres 59

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 2

---

v. 3

ANNÉE 1895



BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17

1895

NOTES SUR L'ANCIEN BAYEUX

La Cathédrale de Bayeux dans sa première forme et jusqu'à sa solennelle Dédicace (14 Juillet 1078)

OU COMMENT L'ON CONSTRUISAIT UNE ÉGLISE

ETUDE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PREMIÈRE PARTIE

I

Dans notre vieille capitale du Bessin, un seul monument demeure au milieu de nous, impassible témoin du passé : ce monument n'est autre que la Cathédrale dans laquelle chaque siècle a laissé son empreinte. Nous voudrions, dans ces quelques pages, rendre saisissante la transformation que le noble édifice a subie avant de recevoir sa forme actuelle. Il y aura dans cette étude, quelque bornée qu'elle puisse être pour prendre place dans ces Annales de notre Société Académique, plus d'un détail intéressant et curieux.

CHAPITRE PREMIER

LA CATHÉDRALE JUSQU'A SA CONSÉCRATION

De fondation ancienne, agrandie par le second de nos évêques qui n'hésita pas, selon l'usage reçu, à la construire sur les ruines d'un édifice païen, dépendant de la maison de ville qu'il avait occupée avant d'être chrétien, elle dut avoir, à ces époques éloignées, la simple et majestueuse ordonnance des premières églises chré-

tiennes : le modèle était tout trouvé dans la basilique commerciale ou judiciaire des Romains. Nous ne pouvons mieux nous la représenter qu'en la comparant à une salle carrée, plus longue que large, divisée en trois parties, dans le sens de la largeur, par une double rangée de colonnes. Au fond et surélevée de quelques degrés, séparée aussi des dernières colonnes par une balustrade, une partie semi-circulaire réservée au clergé. En avant de ces degrés l'autel, entre cet autel et l'assistance, le chœur des chantres fermé lui-même par les ambons et une seconde balustrade. Dans les murs droits terminant l'allée latérale, formée à droite et à gauche par les colonnes divisant l'édifice en trois parties, quelques armoires destinées aux vases sacrificiels, aux instruments liturgiques, aux livres sacrés et aux dyptiques de l'église. Nous allions omettre au centre de l'hémicycle terminal, la chaire épiscopale, faisant face à l'autel, au chœur des chantres et à la porte principale de l'édifice : de ce siège élevé, honorable, le Pontife, durant la célébration des rites sacrés, est véritablement la sentinelle, la vigie, inspectant toute l'assemblée, ainsi que le prouve son nom d'*Episcopus*, *Episcopos*, qui signifie surveillant, surintendant. La description du mobilier ne doit pas nous arrêter fort longtemps. Quand nous aurons mentionné deux ou trois cercles d'airain que des chaînes suspendent aux solives du plafond, ces cercles garnis sur leur pourtour de lampes à huile odoriférante, des encensoirs pleins de parfums glissant avec des tentures d'étoffes précieuses sur des tringles dominant à une certaine hauteur les balustrades fermant l'hémicycle terminal et le chœur des chantres, puis des griffes de fer scellées dans les colonnes pour supporter des lampes ou des cierges, nous pourrions nous faire une idée de la décoration de notre Cathédrale primitive.

Nous pourrions encore nous rappeler l'alpha et l'oméga, la croix gammée, l'icthus mystique, les colombes symboliques, le pedum du berger appuyé sur la canistre remplie de pains, l'Agneau sur la montagne aux sept sources, tenant le pedum en sa patte ; ces diverses figures de l'art chrétien primitif ont dû certainement orner le pavage, les murs ou les boiseries de l'antique église : mais une hypothèse, quoique très vraisemblable, n'est pas une certitude.

Ce qu'il nous faut historiquement admettre dans ce mobilier du noble édifice, ce sont les reliquaires qui renfermèrent, pour mieux les proposer à la vénération publique, les ossements extraits du cimetière épiscopal de Saint-Exupère de Bayeux.

Quels furent ces reliquaires : de simples caisses de bois résistant? des cercueils métalliques d'airain ou d'électron? un simple bâtis recouvrant les ossements et leur enveloppe, orné peut-être de lamelles de cuivre ouvré, d'ivoire ou de plaques dorées, peut-être même de treillages entrelacés et reliés par des perles ou des ferronneries, par-dessus du cuir gauffré ou peint? Nous l'ignorons. Mais, puisque aux terres cédées par le comte Regnobert étaient venues s'adjoindre les donations du Mont Phaunus et de ses dépendances, faites par le roi des Francs à saint Vigor, puisque Patrice avait réuni ses propres possessions à celles de la grande église, nul doute que les orfèvres mérovingiens, précurseurs ou disciples du grand artiste limousin, saint Eloi, n'aient pas fait des reliquaires primitifs de notre Cathédrale une des richesses artistiques du pays (1).

Serait-ce être audacieux aussi de prétendre que quelque délicieux coffret arabe, comme celui qui renferme aujourd'hui la chasuble dite de saint Regnobert, que quelque vêtement de broderie byzantine, comme les galons et les accessoires de la même chasuble, dons d'un Charles Martel dont Hugues, premier du nom, était le neveu, dons d'un Charlemagne, dont Thior le chapelain gouverna notre église, n'ont pas donné à notre église un renom et une place à part parmi les églises du bassin de la Seine?

Cette renommée, cette vénération, attachées au noble édifice, nous sont affirmées par la conduite du premier duc Normand, Rollon, devenu chrétien. Les sept jours qui suivirent son baptême, par l'archevêque Françon, l'ancien pirate devenu pacifique garda ses blancs vêtements de catéchumène, nous affirment les historiens. Chacun de ces sept mêmes jours, s'il faut en croire l'accord des écrivains du temps, Rollon donna de grands biens, rentes et terres

(1) Les châsses mérovingiennes si tant est qu'il y en ait de bien authentiques, étaient très simples et très sobres : généralement la richesse de la matière surpassait leur mérite artistique.

« dans sa duchée » à une église, et Notre-Dame de Bayeux fut une des premières à profiter des générosités ducales.

De toutes les églises qu'il avait pu rencontrer dans ses expéditions aventureuses, celle de Bayeux l'avait donc frappé davantage, et le métropolitain, qui avait tant craint pour les édifices sacrés de Rouen, savait donc bien que les incursions précédentes des hommes du Nord avaient respecté Notre-Dame de Bayeux. Il n'est donc pas étonnant que le sous-sol de la Cathédrale et ses substructions nous présentent encore des parties d'une vénérable antiquité, et quand on connaît les procédés de nos pères aux temps d'invasions et de guerres, l'archéologie peut facilement retrouver et reconstituer des monuments oubliés ou qu'on regardait comme entièrement détruits. Les parties des édifices privés ou publics qui pouvaient nuire aux desseins des envahisseurs étaient généralement mutilées ou modifiées de manière à ne pas favoriser la résistance ou la révolte des peuples conquis : on les isolait, on les cachait à moitié dans leurs décombres ou dans les ruines faites autour d'elles : on en transportait les matériaux à d'énormes distances, on leur donnait une destination nouvelle, et quand la conquête paraissait en valoir la peine, quand la possession semblait bien assise, on modifiait les ouvrages primitifs de la contrée, et les centres stratégiques devenaient tout autres qu'à l'heure de l'invasion et des combats.

Bayeux possédant son château, Rollon en ayant reconnu le site et la force, n'eut pas fait d'ailleurs, lui qu'on nous dépeint comme le plus grand justicier au milieu des rapines et des brigandages de ses contemporains, n'eut pas fait, dis-je, expier aux clercs de Bayeux, en détruisant leur grande église, la résistance, qu'en vrais guerriers, la garnison et le gouverneur avaient opposée à ses troupes. Du reste, il faut l'avouer, l'espèce de renaissance artistique, que les hautes visées de Charlemagne avaient provoquée, n'était pas entièrement oubliée, et les fréquents voyages du grand empereur et de ses plus fidèles seigneurs dans l'Italie avaient tourné le goût des constructeurs vers l'imitation des anciennes basiliques romaines : la liturgie elle-même se ressentant des usages de Rome, l'édifice sacré s'harmonisait avec cette liturgie en reproduisant les dispositions principales des églises de la Ville Eternelle.

Indépendamment du mérite artistique qu'une telle méthode pouvait donner au plus petit monument religieux, puisque Rome gardait encore de nombreux et d'excellents modèles, il y avait là un caractère d'unité qui n'était pas fait pour déplaire au nouvel empereur d'Occident : n'imprimait-il pas lui-même un certain cachet d'unité et d'ensemble à toutes ses entreprises? Ceci nous amène à conclure que l'église Cathédrale, au temps de Rollon, devait avoir encore dans sa disposition générale et son ornementation, le cachet romano-carolingien, et que, par conséquent encore, toute partie apparente ou cachée de cet édifice, gardant de nos jours ce cachet romano-carolingien, doit nous sembler contemporaine du premier duc de Normandie.

Les successeurs de ce prince ajoutèrent encore à la grandeur et à la beauté de Notre-Dame. Quand tout fut préparé, au moment le plus propice, un de nos évêques de leur race, Hugues, se décida à faire de sa Cathédrale un monument de premier ordre. Il semble que l'incendie de 1046, qui ravagea une partie de la ville, le força de hâter les derniers préparatifs. A peu de distance des murs, pouvant servir, par son élévation relative, d'observatoire aux guetteurs de nuit et aux sentinelles de la garnison, entourée de constructions bâties à la hâte et de matériaux peu résistants au feu, afin qu'un certain nombre de Bayeusains participent aux priviléges et immunités des biens et personnes attachées au clergé, la Cathédrale avec ses voûtes en essente, sa toiture de petites tuiles rougeâtres, était peu faite pour échapper, au moins dans ses combles et ses dépendances, aux ravages du feu. Les bardeaux de chêne qui couvraient les maisons de la ville étendues tout autour, l'entassement même de ces maisons dans des rues étroites et tortueuses où elles faisaient souvent saillie les unes sur les autres, tout rendait terrible un incendie d'autant plus que le petit nombre des puits et sources, laissait peu d'eau à la disposition des incendiés : l'*Aure* ne devait pas refuser son eau et aux fossés des remparts et aux viviers et abreuvoirs de l'Evêque, aux moulins et tanneries multipliés sur ses rives en-dehors de la ville emmuraillée proprement dite. Que l'on ajoute à cela l'affolement que cause un sinistre imprévu et les moyens primitifs encore en usage pour arrêter le feu, on peut se rendre

facilement compte que notre évêque Hugues dut juger impossible la conservation de l'église atteinte par les flammes. Il se mit donc à l'œuvre, n'hésitant pas à consacrer ses richesses personnelles et le reste de sa vie, sans négliger pourtant son influence personnelle et ses relations de famille à une si noble tâche.

Aux environs de sa ville épiscopale, douze kilomètres environ, Orival offrait, comme aujourd'hui, aux constructeurs, un banc de calcaire tendre, mélangé de lentilles en pierre dure et de parties terreuses disposées obliquement dans toutes les directions au travers du banc. Ce calcaire tendre, grenu, était assez résistant pour supporter les intempéries et comme il était, pour ainsi dire, à portée de notre évêque, il l'employa pour la construction de son église.

Nos pères virent donc les hommes du seigneur-évêque et les ouvriers du maître d'œuvre amener souvent jusqu'à la porte Saint-Etienne et le pont Sainte-Marie, sur les fossés près de la Cathédrale et de l'Evêché, des cubes énormes de pierres destinées au nouvel édifice. Les bois, qui appartenaient à l'évêché ou aux chanoines, virent, à leur tour, tomber leurs plus beaux arbres, et plus d'une fois, il fallut, sous le passage des charpentes et des pierres, réparer la chaussée de troncs aplanis qui traversait Saint-Georges et Saint-Vigoret de Bayeux, jusqu'à la porte Saint-Etienne, que nous venons de rappeler. Disparurent alors une partie des plantations et jardins entre les maisons du doyen et des chanoines et la Cathédrale : de leurs terres et des terres enlevées des chaussées de la ville raffermies pour le passage des matériaux, il fallut construire des plans inclinés, espèces de monte-charge primitifs, d'où les maçons plaçaient, au lieu marqué sur les fondations et les premières assises, la pierre taillée à l'avance sur les plans de leur chef.

Point ne vous dépeindrait l'activité de cette ruche ouvrière, toujours en mouvement dans le vaste chantier : vous vous rendez compte, du reste, de l'ébahissement du voyageur arrivant aux abords de la cité épiscopale et se demandant si quelque forêt nouvelle n'avait point été transplantée au-dedans des remparts près de la demeure de l'évêque. Je dis forêt, car l'enceinte des charpentes dessinant la future église semblait bien, de loin, être un bois, et

plus d'un œil bayeusain chercha, certes, à en mesurer la hauteur ou plutôt à suivre les travailleurs et les progrès de leur œuvre. Mais, Hugues, hélas ! était mortel, et la construction devait être achevée par un autre que lui.

Deux églises, bien connues d'Hugues, étaient en construction au moment où il se résolut à rebâtir sa Cathédrale : ces deux églises étaient l'église abbatiale de Cerisy-la-Forêt, commencée vers 1020, par l'arrière-petit-fils de Rollon, Richard II, duc de Normandie ; l'autre, l'église abbatiale du Mont Saint-Michel, datant de la même époque, puisque Hildebert II, qui se chargea du détail des travaux, fut abbé du célèbre monastère, de 1017 à 1023.

Or, dans ces deux édifices, l'imitation générale des basiliques antiques est très évidente par la disposition des nefs et des transepts, on y retrouve aussi une copie habile des églises byzantines par le prolongement de l'abside et des absidioles adjacentes: l'arc triomphal lui même, entre chœur et nef, porte la tour principale, tour-lanterne éclairant le centre de l'église et dont la face antérieure et les quatre faces internes étaient ornées de manière à être vues de l'intérieur de l'édifice. Dans chacune de ces églises, chaque pile est carrée, cantonnée de quatre colonnes engagées. Les colonnes placées du côté de la nef s'élèvent jusqu'à la corniche supérieure et supportent les fermes de la charpente apparente, les trois autres colonnes, surmontées de chapiteaux, reçoivent les arcs doubleaux du mur latéral et ceux des bas-côtés ; or, les fondations des piles de la nef romane de Bayeux nous donnent exactement la même disposition, et si nous rétablissons dans son unité la colonne dédoublée que l'on voit dans la grande nef abriter son double chapiteau sous un tailloir unique, l'aspect primitif de la partie basse de la nef est presque entièrement rétabli.

Hugues a donc imité Cerisy et l'église de l'Archange. Nous devons dire même que la première de ces deux églises a été plus fidèlement imitée; car, au-dessus des arcades de la nef, il nous faut nécessairement admettre des galeries hautes, romanes, puisque l'on a retrouvé les trois colonnes qui recevaient leur arcature et les arcs en tuf des voûtes latérales. Du reste, l'Abbaye aux Dames de Caen présente une disposition analogue, Hugues se conformait donc au

type reçu. La mise en œuvre des matériaux, la disposition du terrain où il faisait bâtir et, disons-le aussi, la nouveauté de l'architecture romane dans nos contrées, ont pu seules différencier son œuvre des édifices que nous venons de rappeler.

Cette étude, pour ainsi dire technique, de l'exécution du plan et de l'emploi des matériaux choisis, doit nous arrêter un instant. Pour tout préciser, il nous faut, dans le chapitre suivant, reconstituer, d'après les dimensions fournies par les pierres elles-mêmes, l'intérieur de la construction d'Hugues. La sûreté des renseignements excusera l'aridité de cette reconstruction et nous évitera toute erreur (1).

CHAPITRE DEUXIÈME

DIMENSIONS & DISPOSITIONS DES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES D'HUGUES

Chacune des piles de la nef reposait sur un socle élevé de 76 centimètres au-dessus du dallage de briques émaillées et de la couche de béton qui portait le dallage. Le dallage lui-même était à 1 mètre 16 centimètres au-dessous du pavé actuel. Le chœur dominait la nef de 66 centimètres, et certes, des escaliers y devaient fournir accès. Quant à la crypte, une aire en béton, coloré par de la brique, occupait le sol nivelé sur lequel elle est fondée et pénétrait même les fondations des piliers qui supportent ses voûtes. Les chapiteaux des colonnes monocylindriques revêtant une grande simplicité, rappelant les dimensions des colonnes romaines, furent un type dont les constructeurs hésitèrent à s'éloigner.

On peut s'en convaincre encore aujourd'hui, en comparant les chapiteaux des tours du grand portail avec ceux de la crypte. Les chapiteaux conservés dans la masse des piliers de la tour centrale, rehaussée au XVme siècle, ont aussi le même caractère. Or, voici l'aspect intérieur de notre église : Au-dessus des piliers et des arcades de la nef, à 8 mètres 50 du dallage signalé au début de ce

(1) Consulter : CORROYER, *Architecture Romane* ; H. DE DION et LASVIGNES, *Reprise en sous œuvre de la Tour centrale*.

chapitre, commençait un second étage de colonnes pour éclairer les galeries au-dessus des voûtes latérales. A 12 mètres 50 du sol, commençaient les voûtes. Vers le milieu du transept, au-dessus de l'arc triomphal, s'élevait la troisième tour. Elle laissait apercevoir des arcatures en rapport avec les baies supérieures des deux tours du grand portail, mais ces arcatures étaient plus ornées, parce qu'elles devaient être vues de l'intérieur de l'édifice. Au-dessus d'elles, des fenêtres romanes, comme celles de la nef et des tours, éclairaient le chœur situé tout entier sous cette tour. L'abside terminait l'édifice au levant. Toutefois, l'abside ne pouvait être vu qu'au-dessous du cintre de l'arc triomphal, cintre qui commençait à 5 mètres au-dessous des chapiteaux de l'arc actuel.

On avait, disions-nous, imité les colonnes romaines pour la nef, dans cette partie, tour centrale, chœur et transept, Hugues n'hésita pas à adopter la voûte en berceau : les arrachements des arcs, doubleaux et formerets ont été retrouvés dans les maçonneries primitives : identité de matériaux, même coupe, même façon de jointage ; disons plus, mêmes ciments et mêmes outils pour le ravalement et le polissage des pierres que dans les autres parties universellement reconnues comme de l'époque de cet évêque, sont venues donner raison à notre croyance sur l'imitation des types romains des premières basiliques chrétiennes.

Le peu d'exiguité des transepts primitifs ou plutôt des deux chapelles terminant les collatéraux et formant la croix en avant de l'abside, nous en est une nouvelle preuve. Nous les disons exiguës, parce que, évidemment : 1° elles devaient fournir un passage pour accéder à la crypte ; 2° parce que les galeries de la nef se prolongeaient dans leur largeur jusqu'aux piliers séparant la tour-lanterne de l'abside ; proposition également indéniable puisqu'à la culée dont ils semblaient faire partie : on a retrouvé et les chapiteaux des colonnes de ces galeries et les premières assises des voûtes.

Serait-il bien invraisemblable de croire que cette partie de la Cathédrale fut la partie où le gros œuvre avança rapidement ? Car, enfin, nous retrouvons dans la crypte, évidemment moins environnée de constructions qu'aujourd'hui, tout ce qui pouvait permettre d'y continuer la célébration des offices, quand même le reste

de la Cathédrale se fût transformé en chantier rempli d'ouvriers et de matériaux. Il y a vers l'un des côtés de l'autel (côté méridional) l'armoire eucharistique ; on y retrouve aussi la piscine et un petit réduit de dimensions étroites où les antiquaires assurent qu'on renfermait l'huile des infirmes et les vases sacrés, et si, d'autre part, nous voulons nous rappeler la maison épiscopale toute voisine, la chapelle Saint-Etienne, près de la Porte et du Pont Notre-Dame, la chapelle saint Thomas le Martyr, en la maison du doyen, il nous est facile de comprendre que les ornements précieux de la noble église avaient des asiles bien rapprochés et bien vénérés.

Du reste, Hugues était là pour tout protéger. Au début de son épiscopat, il avait senti qu'il était fils de baron et que le sang ducal était le sien, il avait pris les armes pour défendre le château d'Yvry élevé par sa mère, et pour le défendre contre le duc de Normandie (1). Quand la prise d'Yvry et la défaite de Grimoult du Plessis et des autres conjurés le condamna à ne plus s'occuper que de sa prélature, on peut dire que notre Hugues mit à son devoir d'évêque constructeur la même constance et la même ténacité qu'à repousser le joug du fils d'Arlette. Sa cathédrale devint sa grande préoccupation et, certes, elle montrait de bonne heure quel rang à part elle obtiendrait parmi tous ces édifices nouveaux qui s'élevaient dans le duché de Normandie. Déjà, s'étaient étendues sur les murs de la grande nef, au-dessus des galeries, les belles charpentes apparentes que le feu devait trop vite détruire ; sur les collatéraux, les voûtes des galeries ressemblaient à de vastes plates-formes où l'on accédait par des degrés extérieurs aux tours du portail, degrés que l'on aperçoit encore. Dans leurs étages, ces mêmes tours offraient des chambres et salles bien voûtées, lieu d'asile et de surveillance tout à la fois : le maître ès-œuvre pouvait y installer ses plans, le chapitre y enfermer ses titres, l'évêque y cacher ses trésors, et des mêmes appartements encore toute la ruche ouvrière s'agitant dans l'édifice achevé n'échappait pas à l'œil de l'architecte et du chef d'atelier, pas plus que les abords de la cité épiscopale, comme ses fauxbourgs,

(1) Voyez **Orderic-Vital** ; **Beziers**, *Hist. sommaire de la ville de Bayeux.*

ne pouvaient se dérober à la vigilance du guetteur urbain ou de l'homme d'armes et de l'éclaireur du chapitre. Sur quatre appuis robustes, sobres d'ornements, s'élevant d'un jet décidé du sol, l'arc triomphal prêtait ses cintres à la tour-lanterne et de ses baies dominant le centre de l'édifice, la lumière éclairait discrètement le chœur et l'abside. A cette église majestueuse et simple à la fois, il ne manquait plus que ses sculptures et le placement définitif du mobilier sacré, mais, hélas !

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles

et si

La garde, qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend point nos rois

Hugues, Hugues, notre évêque, dans son palais, comme

Le pauvre, en sa cabane, où le chaume le couvre
Fut sujet à ses lois ;

il passa de vie à trépas, sans pouvoir contempler la fin de son œuvre, et, au bas des degrés, à l'entrée de la nef, plus d'une pauvresse vient maintenant s'asseoir sur un banc de pierre, près du bénitier, sans savoir qu'à cette place Hugues II eut autrefois son tombeau.

Mais il est d'expérience que les choses entreprises pour la Vierge et pour Dieu réussissent tôt ou tard : une œuvre comme la reconstruction de Notre-Dame de Bayeux ne devait pas rester imparfaite : Odon de Conteville, successeur d'Hugues, eut le bonheur et l'honneur de voir son église achevée.

CHAPITRE TROISIÈME

LA CATHÉDRALE D'ODON DE CONTEVILLE

A quel moment présenterons-nous au lecteur la Cathédrale d'Odon de Conteville ? A nulle époque, durant le long épiscopat de cet évêque, elle ne parut plus belle que le 14 Juillet 1077 ou 1078, époque de sa dédicace solennelle par Jean, archevêque de Rouen. Quatre ans avant ce jour, le Duc-Roi Guillaume, en considération de son frére Odon, avait donné à l'église de Bayeux la baronnie du

Plessis, confisquée sur le traître Grimoult, qui en était seigneur. Des domaines de cette terre, qui étaient très considérables, Odon avait fait trois parts : il appliqua une de ces parts, avec les honneurs de la baronnie, à la mense épiscopale, nous dit Béziers ; de la seconde, il en fonda sept prébendes ; il réserva la troisième pour le monastère qu'il avait dessein de fonder au château du Plessis et qui n'eût d'exécution que longtemps après lui.

Après les revenus dont il dota le clergé, Odon s'occupa de l'enrichir des reliques des saints. Il fit demander à Corbeil, nous dit Guibert de Nogent, des ossements de saint Exupère(1), pour les unir au chef de ce premier évêque que l'on avait conservé (2) ; Hugues, son prédécesseur, avait levé de terre, à Saint-Waast-les-Mans, les corps des martyrs Raven et Rasiph, et les avait transportés dans la Cathédrale. Odon leur fit préparer un splendide reliquaire. Connaissant le respect que Guillaume le Bâtard portait aux crucifix miraculeux de Dives et de Lucques, il voulut aussi honorer tout spécialement le Crucifix qui occupait l'arc triomphal de sa Cathédrale. Pour le mettre en pleine lumière, il fit exécuter le plus fameux des lustres qui éclairaient la Cathédrale : la grande couronne (3).

Mais rien ne para davantage le noble édifice, rien ne le décorait plus gracieusement, pour le duc Guillaume, que la Tapisserie qui était tendue dans l'édifice lui-même. Les principaux événements de la conquête de l'Angleterre y étaient ingénuement racontés, et dessins et inscriptions y mettaient le duc Guillaume au premier rang et dans un très beau rôle. Odon et Robert de Mortain, frères utérins du Conquérant, n'y étaient pas effacés, ni leur nièce commune, la princesse Aelis ou Adèle, fille de Guillaume, fiancée du parjure Harold. Par une autre délicate attention, Odon n'avait invité, pour la consécration de Notre-Dame de Bayeux, que des prélats agréables à son frère. Le consécrateur était Jean de Bayeux,

(1) HERMANT, *Histoire du Diocèse de Bayeux.*

(2) ROBERT CENEAU, *Historia Gallicæ.*

(3) Consulter l'ABBÉ LAFFETAY, *Mémoires sur les Fondations, Obits et Sépultures de la Cathédrale de Bayeux.* — *Notice historique et descriptive sur la Tapisserie* (du même auteur) Edit. de 1877.

frère de l'évêque Hugues et petit-fils, comme lui, de la duchesse Sprote, que le refus de Lanfranc avait fait transférer d'Avranches à Rouen. Près de lui, l'ancien prieur du Bec, aussi premier abbé et fondateur de l'école de Saint-Etienne de Caen; Lanfranc, archevêque de Cantorbery et primat d'Angleterre; l'archevêque d'York, Thomas de Douvres, Sansom de Douvres, son frère, chapelain du Roi et évêque de Winchester; les évêques, les abbés et quantité de barons de Normandie. Le duc-roi, de son côté, n'avait pas moins brillant entourage: la reine Mathilde est avec lui, ainsi que Robert et Guillaume, leurs enfants. Les dignitaires de la Cour et du Chapitre étaient aussi de la fête.

D'abord, trois portes dans la grande façade laissèrent passer les prélats et les princes. Au nord, déjà, une tombe est enclavée dans les constructions nouvelles, et le consécrateur s'arrêtera dès les premiers pas, à l'intérieur de l'église, il lui faudra répandre ses pleurs et ses prières sur ce tombeau: c'est celui qui renferme la dépouille de l'évêque Hugues. Au-dessus des arcs de la nef, entre les cordons supérieurs encadrant l'archivolte, voici l'homme nouveau, l'homme de fer, le baron chrétien, terrassant ou plutôt jetant bas de sa colonne le démon, ce singe de Dieu qui se fait idolâtrer, plus loin, l'homme pacifique, pasteur des âmes, qui n'a pour glaive que la sainte parole, pour couronne que la mître des pontifes, pour sceptre que le bâton épiscopal, et deux fois cette image toute de paix est reproduite. N'est-ce point là l'image d'Exupère et de Vigor, les deux pontifes dont les reliques accompagnent celles de Raven et Rasiph? n'est-ce point là l'image de ce roi des Francs, sergent de Dieu, qui a aidé Vigor à chasser des portes de la ville les dernières idoles?

Les chapiteaux de l'arc triomphal, d'une facture déjà plus ancienne et de dimensions plus grandes, intéressent à leur tour. Dans l'un, Jésus, avec son nimbe crucifère, est assis dans une auréole en forme d'amande, il tient dans ses genoux un enfant. Deux anges ou plutôt deux chérubins, dont les parties inférieures semblent cachées par des ailes, le désignent du doigt: le Sauveur reçoit ici une âme, une âme glorifiée et désignée par les Anges. Et quelle âme, s'il vous plaît, sinon l'âme chère, entre toutes, au divin Maître, l'âme

de sa Mère ? Après les premiers évêques de Bayeux, après leur coadjuteur dans la lutte contre l'idolâtrie, qui donc devait être glorifié par les sculpteurs aux gages d'Hugues et d'Odon, sinon la patronne de la Cathédrale et du Diocèse ?

Le Crucifix sépare tout ce côté décoratif de la partie méridionale de l'église. Au chapiteau méridional du grand arc, le Christ est véritablement en pontife, il porte une espèce de pluvial, une ceinture relève sa tunique, il étend les bras comme les orantes des catacombes. A sa droite, un personnage tient un volumen ; à sa gauche, un personnage, revêtu d'un manteau, tient une clef : le Sauveur se trouve ainsi entre les deux colonnes de son église, les Apôtres Pierre et Paul. C'est là une réminiscence des types traditionnels des premières représentations du Sauveur et des Apôtres dans les catacombes, et l'on vient nous dire que les traditions des premiers âges s'effaçaient souvent devant les caprices des constructeurs ou les fantaisies des artistes.

Les autres décorations semblent sortir de cette idée symbolique qui réunit les images vénérées de la patronne de son église et de ses prédécesseurs au Christ et aux deux colonnes fondamentales de l'Eglise. Odon avait une troisième mine à exploiter en dehors de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire de Bayeux : j'ai nommé le Bestiaire, ce recueil de faits plus ou moins mythiques, sur la forme, les mœurs et l'utilité de certains animaux.

Or, voilà qu'à cette source, Odon est allé chercher : les léopards, qui paraîtront, plus tard, sur le blason ducal et royal des successeurs de Guillaume et dans les armoiries de notre cité : les griffons, les scolopendres ou les serpents à mille pattes, aux enroulements capricieux, ces oiseaux fantastiques que l'on retrouve à Saint-Marc de Venise et jusqu'à Wladimir sur Kliazma, en Russie.

Quel spectacle devait offrir cette partie de l'église, surtout quand le grand lustre ou couronne voyait ses quatre-vingt-seize cierges allumés ? Il est facile de se représenter la disposition de ce lustre célèbre. Il était formé de plusieurs cercles concentriques, superposés, et d'un diamètre inégal. Sur les quatre-vingt-seize cierges que l'on y allumait, douze figuraient les Apôtres, douze les Prophètes, vingt-quatre les Vieillards des Visions apocalyptiques et

quarante-huit les Membres de l'Eglise militante. L'inventaire du Trésor nous parle de son ornementation : Item en la nef, devant le Crucifix, est une couronne ronde de grand circuite, pendante à une grosse chaîne de fer, laquelle est très excellente et de grande estimation ; faitte de fin et chier métal, escripte toulte environ en mètres, a lanternes haultes de diverses façons et toulte dorée ; et au boult de bas de lad. chaine qui la porte a une grosse pomme de semblable matière et toulte dorée. — Quelle est donc la matière de cette couronne ? La requête présentée au roi après le pillage fait par les protestants, déclare qu'ils ont « abattu une grande couronne de cuivre doré, étant devant le Crucifix, en laquelle il y avait une grande quantité de lames d'argent, » Raoul Tortaire, moine de Fleury-sur-Loire, l'a chantée dans le compte-rendu de son voyage dans le Bessin :

Ferrea sustentant argenti vincla coronam
Alte quæ duro sunt clavi fixa sudis
Tota superficies auro vestita renidet
Cinxit turritis quam faber ædiculis.

Robert Ceneau nous parle aussi d'une tour où Odon avait placé un reliquaire, orné d'or et de pierreries, qui renfermait les restes des saints Raven et Rasiph. Ce reliquaire, au témoignage du moine Bernard, qui l'a vu et qui a été renseigné par Eudes de Saint-Samson, neveu bien-aimé du très noble évêque Odon, était une châsse d'or pur et de pierres précieuses, que sa beauté et sa notoriété l'empêchaient de décrire. Ce reliquaire avait remplacé les châsses où Hugues avait mis les saints corps. D'après Ceneau, cette tour, abri des reliques, était au nord : *Erexit Odo ad borealem partem turrim.* Pour qui connaît la ténacité des usages et des traditions, ne pourrions-nous point placer cet abri dans le voisinage de la salle capitulaire, dans cet enfoncement muni de herses, surveillé à l'origine par les fenêtres de l'escalier de la tour du Nord et par les jours de la salle capitulaire primitive, sur cette partie de l'église ?

Généralement, les tours du Trésor, dans les églises, étaient isolées du reste de l'édifice, afin que les pèlerins ou visiteurs ne troublent pas les rites sacrés et que les étages supérieurs des tours puissent servir d'abri et de cachette en cas d'invasion ou de bri-

gandage. Faut-il plutôt le placer dans une absidiole terminant la chapelle septentrionale de la croisée, à l'endroit où derrière la sacristie capitulaire, on a retrouvé des piscines et des armoires eucharistiques semblables aux plus anciennes piscines de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen ? Dans ce cas, nos chapelles de la croisée auraient eu leur absidiole comme Cerisy, l'Abbaye aux Dames et Saint-Nicolas de Caen.

Si nous voulons nous représenter plus complètement la disposition de l'église, il faut bien admettre une séparation entre chœur et nef. Serlon, qui l'a vue dans sa disposition première, parle du cloître qui attient à l'église, il appelle les chanoines une troupe cloîtrée « *claustralis facta caterva* », il parle d'une délimitation qui réserve le chœur au chanoines : « *clero linquc chorum ; domus hæc est canonicorum* ». Il faut donc admettre clôture entre chœur et nef, le jubé ou l'ambon où les chants autres que les psaumes et les heures sont exécutés par les ministres sacrés ; car enfin, dès cette époque, le chapitre est un corps bien organisé avec ses réglements et chacun y remplit son office distinct, nous déclare encore notre chanoine : « *Nostri formam sumens gregis amodo normam canonicam serva claustralis facta caterva.* » Le graduel avec ses meumes, la séquence et l'ante-Evangelium chanté par le diacre et continuée par le chœur permettaient aux officiers sacrés de se rendre au pulpitum de nos vieux cérémoniaux. Etait-ce la chaire ? Non, puisqu'il avait alors aucun théologal ou aucun écolatre chargé à l'époque d'Odon d'évangéliser le peuple ou instruire les clercs. Les écoles monastiques, l'école de Liège, celle d'Avranches, celle de Caen, celle du Bec étaient en pleine floraison à ce temps-là : Guillaume et Odon y avaient envoyé des clercs, des chanoines même, notre pulpitum était donc l'ambon pour l'évangile, mais ce n'était point là le jubé proprement dit. Le jubé n'était que l'ambon adjacent à la clôture du chœur et tourné vers les chantres et la nef pour les leçons, le second ambon, regardant l'autel, servait pour l'épitre.

Quand on connaît la ténacité des rites locaux, on verra que nous ne sommes point dans l'erreur, puisque Thiers, qui parlait des anciens jubés reconstruits, dit qu'il y avait un petit jubé placé à gauche, au bas du chœur, au-dessous du grand jubé et au-dessus

des stalles. Qu'est-ce à dire cet au-dessus, sinon que ce jubé dominait de quelques degrés le parquet des stalles, afin que celui qui l'occupait fut aperçu et entendu de toute l'assistance. Ainsi, à l'abbaye de Saint-Etienne, se trouvent, à droite et à gauche du chœur, et dominant les stalles et la clôture entre chœur et nef, des petits jubés ou ambons similaires de celui que décrit M. Thiers. D'ailleurs, les vieux actes qui signalent le Crucifix, le signalent à l'entrée du chœur, ils placent la couronne dans la nef, devant le Crucifix, devant la janue du chœur. Il faut donc que les vantaux de cette janue aient un point d'appui pour les gonds ou pivots qui les supportent, le Crucifix lui-même doit avoir, au-dessus de cette porte, une base fixe et si, selon l'usage, cette sainte image est accompagnée d'un luminaire particulier, quand le cérémonial ou les fondations n'exigent pas qu'on se serve du grand lustre donné par Odon, les chancels du chœur, les ambons et la janue ou grande porte du chœur fournissent tout à la fois un support et une clôture rationnelles.

Telle était l'œuvre d'Hugues, achevée par Odon, tels sont les vestiges certains que l'histoire et les pierres mêmes de la Cathédrale nous en fournissent encore. Quoi d'étonnant que dans l'édifice que nous vous représentons au 14 Juillet 1078, tout se réunit pour réjouir le cœur de l'évêque de Bayeux, charmer le souverain de Normandie et doucement émotionner le Prélat consécrateur et la population bayeusaine tout entière.

Quand l'archevêque Jean eut achevé les rites marqués, Guillaume et Mathilde furent tellement enchantés des vastes et magnifiques proportions de Notre-Dame de Bayeux, qu'ils lui firent de riches présents. Guillaume donna la forêt d'Elle et, en signe de donation, déposa sur l'autel son casque en cuivre doré. Il ajouta ensuite « ung mantel duquel comme l'on dit le duc Guillaume estoit vestu (c'est l'inventaire de 1479 qui s'exprime ainsi), quand il esposa la duchesse tout d'or triey, semey de croisettes et florions d'or et le bort de bas est de or traict à ymages faict tout environ, ennobly de fermailles d'or emailliez et de camayeux et aultres pierres pretieuses. » Mathilde ne fut pas moins magnifique, car le même inventaire continue ainsi : « Item ung aultre mantel duquel comme l'on dit la duchesse estoit vestue quand elle espousa le duc Guillaume

tout semey de petits ymages tiré à or fraiz par devant et tout le bort de bas enrichiz de fermaitles d'or emailliez et de camayeux et aultres pierres pretieuses. » Il était donc naturel que l'Obituaire donnât à Odon et à Guillaume une place d'honneur parmi les bienfaiteurs de notre Eglise.

Aussi, au 12 septembre, le livre des Obits porte : Guillaume , roi d'Angleterre et duc de Normandie (*Habet magnum Candelabrum*). et au 5 janvier, Odon de Conteville : *Semper debet celebrari hac die qua exspirasse signatur in ordinario.* La couronne elle-même portait l'expresion de la reconnaissance des clercs de Bayeux , dans les deux derniers mètres ou vers inscrits sur ses lamelles d'argent :

Munere pro tanto venerandus Episcopus Odo
Lætitiæ palma potiatur in arce superna.

LE COMBAT NAVAL

DES 10 ET 11 SEPTEMBRE 1811

DIT

BATAILLE D'ARROMANCHES

PAR M. G. VILLERS

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

AVANT-PROPOS

A sa situation topographique, l'arrondissement de Bayeux doit de ne pas avoir vu, depuis longtemps, sur son territoire, la guerre déployer ses étendards, souvent glorieux, toujours sanglants.

La dernière hétacombe d'hommes qui rougit son sol, trop abondamment arrosé de sang pendant la guerre de Cent Ans, fut la bataille de Formigny, journée mémorable, couronnement ardemment désiré de l'œuvre de Jéhanne la Pucelle, héroïne inspirée pour le salut de la France.

Mais, depuis 1450, il ne se livra, dans notre contrée, aucun combat sérieux, qui ait véritablement mérité le nom de bataille.

Les luttes engagées, au XVI[e] siècle, entre Matignon, d'une part, et Montgommery, de l'autre, ne furent, en réalité, que des coups de main plus ou moins heureux, des surprises et des assauts, dont les vaincus de la veille devenaient parfois les vainqueurs du lendemain.

Par suite de cet heureux privilège de n'être pas, comme le nord et l'est de la France, un champ permanent de combats, il est arrivé que lorsque des conflits à main armée ont eu lieu dans la Normandie, ils ont, en raison de leur rareté, frappé vivement l'imagination

des populations, qui, par la dénomination qu'elles leur ont donné, en ont accru et exagéré l'importance.

Sous l'empire de ce sentiment, nos péres (1) qualifiaient du titre pompeux de *Bataille de Port,* l'attaque dirigée, en 1760, contre Port-en-Bessin, par des vaisseaux de la flotte de l'amiral Rodney.

C'est aussi de même que, dans les îles anglo-normandes, les habitants ont baptisé du nom de *Bataille de Jersey*, l'audacieuse attaque de Saint-Hélier, en 1781, par Rullecourt, héroïque aventurier, qui paya de sa vie l'insuccès d'une tentative qui fût sur le point de réussir.

Enfin, c'est toujours dans le même esprit qu'on a donné l'épithète ronflante de *Bataille d'Arromanches* au combat qui, les 10 et 11 septembre 1811, mit en présence, sur le littoral du village de ce nom, une division de la croisière anglaise et une flottille de canonnières françaises, qui y soutinrent noblement l'honneur du pavillon national.

Cet engagement sérieux, dont les détonations répétées émurent nos populations et réveillèrent en elles, avec l'effroi, la haine de l'ennemi séculaire, fit peu de bruit dans le monde politique.

A cette époque, la faveur officielle n'existait guère que pour les valeureuses légions qui remportaient sur tèrre les victoires.

La marine française n'obtenait pas souvent les sourires du Maître, qui ne lui pardonnait pas les désastres d'Aboukir et de Trafalgar.....

Lui qui avait traité Fulton de fou et d'intrigant, il aurait voulu que la Fortune lui improvisât des officiers et des équipages, comme sur terre elle lui faisait surgir des généraux et des soldats !

Absorbé par les grands projets qui, à cette heure, hantaient son esprit, Napoléon, trés probablement, ne connut même pas le combat d'Arromanches ; et, s'il en fut informé, de pénibles préoccupations, telles que les tristes péripéties de la guerre d'Espagne, les préparatifs de l'expédition de Russie, détournèrent certainement son attention d'un fait militaire bien minime à ses yeux.

De plus, le canon de la Moscowa éteignit bientôt les échos de la

(1) Pluquet. *Essai Historique sur la Ville de Bayeux.*

canonnade d'Arromanches. Ensuite, vinrent les lamentables désastres de la Bérésina, les sanglantes luttes de Liepzig, de Dresde et de Bautzen ; puis, en 1814, les phases héroïques de la campagne de France, suivies des efforts désespérés ayant pour dénouement : WATERLOO !.....

De plus, en 1815, sur le point même du littoral où s'était livré l'engagement de 1811, s'accomplit un événement qui, s'il n'eut pas une grande portée, aurait pu avoir de sérieuses conséquences, le débarquement du duc d'Aumont. Ce hardi coup de main absorbant toute l'attention dans le département du Calvados, fit bientôt oublier le combat dont nous nous occupons.

Cette succession d'événements, qui, à la suite les uns des autres, se précipitaient avec une rapidité vertigineuse, ne tarda donc pas à affaiblir graduellement le souvenir du combat naval, dont Arromanches avait été témoin.

Depuis ce temps, l'oubli s'est accentué encore davantage et, à cette heure, la *Bataille d'Arromanches*, séparée de nous par un laps de temps de quatre-vingt-quatre ans, n'est plus, en quelque sorte, qu'un fait légendaire, dont les détails et circonstances ont été défigurés et même sont déjà oubliés en partie.

Faut-il s'en étonner ?

Ceux qui entendirent l'assourdissante canonnade dorment aujourd'hui de leur dernier sommeil; et, le soir, à la veillée, les récits, recueillis de la bouche des vieux parents, ne donnent plus de ce fait d'armes qu'une relation ou altérée ou incomplète (1).

Encore quelque temps, et la *Bataille d'Arromanches* ne sera plus qu'un souvenir vague et confus dans l'esprit de la génération qui grandit à nos côtés et nous succèdera.

Né et élevé à Bayeux, c'est-à-dire à quelques kilomètres d'Arromanches, notre enfance fut bercée par le récit de ce glorieux combat.

Notre vieillesse a tenu à en raviver la mémoire.

(1) Ainsi, les récits ne mentionnent, comme ayant pris part à l'action, que 4 canonnières françaises et 2 bâtiments anglais, chiffres erronés. De plus, c'est en vain qu'on chercherait le nom de ces bâtiments : on ne se les rappelle plus.

Aussi, c'est pour la faire revivre et la remettre en honneur, que, recueillant et réunissant tous les documents qu'il nous a été possible de nous procurer sur ce sujet, nous avons rédigé ces pages, les consacrant pieusement à la glorification des vaillants qui tinrent haut le drapeau de la France dans le combat qui va être raconté !

G^es VILLERS.

Bayeux, le 15 Mai 1895.

CHAPITRE PREMIER

ARROMANCHES

Comme préliminaires de la relation du fait d'armes, objet de ce travail, il est convenable de consacrer quelques lignes à la localité qui en fut le théâtre.

Arromanches est une commune du canton de Ryes, distante de 10 kilomètres de Bayeux et accessible par de belles routes, fréquentées dans la saison estivale par de nombreux véhicules.

Nichée dans un vallon qu'encadrent, à l'est et à l'ouest, deux énormes falaises appartenant à la formation jurassique, si pleine d'intérêt pour les géologues et les paléontologistes, Arromanches, proprement dit, ne possède pas un grand territoire. Sa superficie n'est que de 132 hectares, étendue bien minime qui s'explique par la profession de ses habitants, qui autrefois étaient des pêcheurs.

Aussi, dès la plus haute antiquité, ce point du littoral fût-il habité, ce que prouve la découverte faite en 1858, de médailles celtiques en or (1) et la constatation d'un aqueduc de construction romaine, qui, partant du mont de Ryes, amenait l'eau vers le rivage, assurément pour les besoins de la population, groupée alors sur ce point.

Pendant la période du Moyen-Age, Arromanches fit partie de la

(1) *Arromanches et ses environs*, par Gaston LAVALLEY.

sergenterie de Graye, et dans les chartes s'appelle *Arromancia* et *Arromanchia*.

Henry et Guillaume de Graye donnèrent à l'abbaye de Longues: le premier, l'église d'Arromanches avec toutes ses appartenances ; le second, tous les droits qu'il avait dans la paroisse (1).

Dans la première partie du siècle dernier, on voyait, tout près du bord de la mer, les vestiges du château des anciens seigneurs, « ce qui fait voir, dit l'abbé Béziers, combien la paroisse a perdu « de terrain de ce côté (2). »

Cet envahissement de la mer est considérable (3), et il se traduit chaque année par une érosion continue du rivage, contre l'action de laquelle des digues protectrices ont dû être construites. Cette invasion, lente, mais incessante des flots, est si évidente qu'elle a donné lieu à des traditions locales plus ou moins vraisemblables. Suivant une d'elles, à une époque reculée, un village aurait existé sur le plateau de roches sous-marines, qui forme aujourd'hui le Rocher du Calvados. Cette assertion semble ressortir du domaine de la légende, mais on ne peut nier que l'emplacement d'habitations existant au commencement de ce siècle, se trouve aujourd'hui entièrement recouvert par les flots.

En 1811, époque à laquelle se rattache ce récit, Arromanches n'était point la charmante bourgade qui est devenue une des jolies stations balnéaires normandes. De modestes habitations à un étage, et couvertes en chaume, composaient le village. En 1760, la population comptait 76 feux, fournissant à peu près 450 habitants, se livrant presque tous à la profession de pêcheurs. La flottille locale se composait d'une douzaine de grandes chaloupes non pontées, portant le nom de *plattes*. Ces chaloupes, gréées en bisquines et que l'on remontait péniblement sur la plage, étaient de bien frêles

(1) La seigneurie d'Arromanches fut incorporée au marquisat de Magny, érigé en 1695, en faveur de Nicolas Foucault, intendant de la Généralité de Caen, et relevait, par conséquent, de sa haute justice.

La famille Potier de Saint Rémy possédait, en 1789, la seigneurie d'Arromanches. Le dernier de ses membres est décédé à Bayeux, le 15 nov. 1889.

(2) BÉZIERS, *Histoire des paroisses de l'ancien Diocèse de Bayeux.*

(3) BOUNICEAU, *Etude sur la Navigation des rivières à marées.*

esquifs sur une mer féconde en tempêtes. Aussi, des naufrages venaient-ils fréquemment jeter la désolation dans les familles de ces hardis et quelquefois même téméraires marins.

L'église locale, petit édifice en rapport avec les besoins de la population, était sous le vocable de saint Pierre. La nef et le chœur étaient en style roman du XIIe siècle ; des constructions postérieures et notamment une tour à coupole en pierre étaient venues *modifier* la physionomie primitive de l'édifice.

Une modeste localité, sur laquelle rien n'attirait l'attention, telle était Arromanches en 1811, quand les hasards de la guerre la rendirent le théâtre d'un événement qui eût pu et eût dû attacher à son nom une certaine et légitime notoriété.

CHAPITRE II

Situation économique et militaire de la France et de l'Angleterre en 1811. — Etat des esprits. — Armements des deux côtés de la Manche.

Avant de commencer le récit de l'événement dans lequel l'Angleterre faillit perdre un de ses plus beaux bâtiments, et paya cet échec de la vie d'un nombre considérable de ses meilleurs marins, il semble convenable d'entrer dans quelques détails sur la situation respective, au point de vue économique et militaire, en 1811, des deux grandes nations placées, en face l'une de l'autre, de chaque côté du canal de la Manche.

Dans les dernières années de l'Empire, l'Angleterre dominait, sans conteste, sur l'étendue des mers. Malgré les campagnes heureuses des Le Marant, des Bergeret, des Duperré, la *perfide Albion*, comme on disait alors, nous avait enlevé nos colonies, et ses vaisseaux bloquaient nos ports.

A la guerre acharnée qu'elle lui faisait, Napoléon avait répondu par le blocus continental, mesure énergique fermant au commerce anglais ses débouchés habituels.

Cette prohibition, imposée par le César moderne à tous les pays que la victoire avait placés sous le vol de son aigle, avait eu pour le Royaume-Uni de désastreuses conséquences. Ses manufactures ne trouvaient plus à écouler leurs produits, tous les ports leur étant interdits. Aussi, la misère était-elle grande et les souffrances vives chez les classes ouvrières.

A cette lutte sans merci que lui faisait son implacable ennemi sur le terrain économique, l'Angleterre opposait une lutte impitoyable sur les flots. N'ayant plus Nelson pour exécuteur de ses haines, elle avait envoyé Wellington dans la péninsule Ibérique, jeter et développer les germes de ce chancre qui devait s'attacher, en le rongeant, au flanc du colosse impérial. Pendant ce temps, ses navires, principalement dans les eaux de la Manche, couraient sus, avec rage, aux bâtiments français.

Aux désirs de vengance, excités par les souffrances du commerce, venait s'adjoindre une autre sentiment, celui de l'inquiétude qu'éprouvaient le Cabinet de Saint-James et la nation anglaise tout entière.

Les navires de guerre ne faisaient pas défaut à la France. Anvers en récélait un nombre respectable dans les bassins de son port, destiné à devenir le grand arsenal du nord de l'Empire, Cherbourg n'en était pas dépourvu et à Boulogne-sur-Mer il s'en trouvait encore une quantité considérable que Bonaparte avait fait construire sur les plans d'un ingénieur normand, Forfait (1), alors que, comme le duc Guillaume (2), il se proposait d'envahir la Grande-Bretagne. Brest, Toulon et d'autres ports possédaient également des ressources importantes en matériel. Les navires étaient donc nombreux,

(1) P.-A. Forfait, né à Rouen en 1752, mort en 1807, ingénieur maritime, a donné les plans de vaisseaux qui sont demeurés des types. Député à l'Assemblée Nationale, en 1791, il imprima une grande impulsion aux constructions navales, et, après le 18 Brumaire, fut appelé au Ministère de la Marine. Il prépara la flotte qui, sous le Consulat, fut réunie à Boulogne, dans le but d'effectuer une descente en Angleterre.

(2) Pendant qu'il organisait à Boulogne-sur-Mer l'armée destinée à envahir l'Angleterre, le Premier Consul fit exposer à Paris la célèbre Tapisserie représentant les exploits de Guillaume, afin d'exciter la confiance de ses soldats appelés à renouveler la hardie entreprise du duc de Normandie.

mais ce qui manquait, c'étaient des équipages disciplinés et suffisamment exercés, et surtout un corps d'officiers initiés à la grande guerre, habitués aux évolutions d'escadres, l'émigration ayant désorganisé et appauvri les cadres, que les journées néfastes d'Aboukir et de Trafalgar avaient achevé de ruiner.

Depuis trop longtemps, la Marine était dans les préoccupations de Napoléon, reléguée au second plan et réduite à applaudir aux victoires de sa sœur l'armée de terre, qu'elle secondait même quelquefois, lorsque, de l'autre côté du détroit, l'opinion publique crut voir, dans certains actes récents de Napoléon, à l'égard de l'armée de mer, la manifestation de projets menaçants pour l'Angleterre.

Effectivement, vers 1811, un changement nettement accentué, avait paru se produire dans l'esprit de l'Empereur, en ce qui concernait l'importance de nos forces navales. A la tête du service de la marine, il avait placé le comte Decrès, « cet administrateur habile, ce courtisan si fin, si ingénieux, le pire de tous les ministres, dit l'amiral Jurien La Gravière (1) ». De plus, entouré d'une pompe imposante, Napoléon, le 26 mai 1811, était allé visiter Cherbourg et ordonner l'achèvement du port commencé par Louis XVI, voulant, suivant son expression, *avoir en face* de l'Angleterre *un œil pour observer et un bras pour frapper.*

Dans cette visite officielle, l'Empereur avait déridé son front pensif et s'était montré gracieux pour la Marine. Sous les yeux même de la croisière ennemie, placée en surveillance, il avait suivi avec intérêt les mouvements de l'escadre qui avait manœuvré dans la rade, et monté à bord du vaisseau le *Courageux*, il avait signé sur la culasse d'un canon, comme témoignage de sa satisfaction, le décret élevant au grade de contre-amiral, le commandant de ce bâtiment, Gilles-Aimable Troude qui, peu de temps auparavant, avait soutenu contre les Anglais un glorieux combat.

Plus tard, l'Empereur allait visiter les importants établissements d'Anvers, continuant ainsi de témoigner l'intérêt qu'il portait à la marine. Cet intérêt paraissait être sincère, son vaste génie ne pou-

(1) Souvenirs d'un Marin.

vant manquer de comprendre la nécessité d'une flotte pour assurer la suprématie de la France sur l'Angleterre, but constant de ses préoccupations.

Aussi bien en France qu'en Angleterre, l'opinion publique suivait avec attention tous les actes du Chef de l'Etat ayant trait à la marine, et beaucoup en concluaient qu'un effort sérieux se préparait contre l'autre côté du canal.

Le 25 juillet 1811, le *Journal du Calvados* annonçait que 69 ouvriers, charpentiers et forgerons, venaient d'être envoyés à Boulogne-sur-Mer.

Le mois d'août suivant, le vice-amiral Emeriau, à la tête d'une flotte de 16 vaisseaux de ligne et 3 frégates, se livrait à un mouvement offensif contre l'escadre anglaise, en vue des îles d'Hyères.

Le 9 septembre, le *Moniteur* constatait que 60 ou 80 bâtiments de flottille, dont plusieurs armés d'une forte artillerie, manœuvraient sans relâche à Anvers, sous les ordres du contre-amiral Bast, qui allait prendre l'offensive. Puis, la feuille officielle, dans la relation qu'elle donnait du voyage de l'Empereur à Anvers, s'exprimait ainsi : « Le Ministre de la Marine, en peu d'années, a créé à An-« vers, une escadre de 30 vaisseaux, munie de tout, dans une « contrée où, il y a huit ans, il n'y avait pas un chantier (1). »

Il y avait donc, dans les régions gouvernementales, quelque chose qui se tramait contre l'Angleterre.

L'opinion publique le sentait et les poètes, plus ou moins heureusement inspirés, saluaient la renaissance de la Marine française.

Ainsi, le 22 mars 1811, le *Journal du Calvados*, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, publiait ces vers :

De l'Alcide français, le premier rejeton
Va donc fixer enfin les destins de la France.
Tous nos vœux sont remplis : Tremble, fière Albion,
Les Dieux ont couronné son auguste naissance !

A ce dithyrambe ampoulé, répondait, le 21 avril, le même

(1) Ce fut un enfant de la ville de Caen, Pierre-Jacques-Guillaume Lair, élève du chevalier Borda, qui fut le créateur de la puissance navale accumulée dans les bassins d'Anvers. Cet homme éminent, créé baron par la Restauration, mourut à Mathieu, le 29 mars 1830.

journal, en insérant un chant de guerre, dû à la Muse belliqueuse de M. Le Couturier, juge à Falaise, et intitulé : LE RÉVEIL DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT. On y lisait ces strophes :

Fils de la Mer, Neustrien intrépide,
Un jour viendra que ton roi valeureux
De cent vaisseaux, couvrant la plaine humide
Resaisira mon sceptre glorieux.

Sur le chemin que l'Aigle te sillonne
Le roi des airs doit régner sur les flots.
Aux léopards arrache une couronne ;
Elle appartient au plus grand des héros !

Dieu des humains, Dieu qu'adora Guillaume,
Père incréé de l'antique Univers,
Répands tes dons sur ce vaste Royaume,
Brise l'orgueil du fier tyran des mers !

Ces manifestations de l'esprit public, ces nouvelles lancées par la presse au sujet de la marine française, ne passaient pas inaperçues en Angleterre, où elles semaient l'inquiétude. Aussi, se rendant l'interprète de ce sentiment, un journal le *The Statismann*, dans son numéro du 9 octobre, s'exprimait ainsi : « Il paraît qu'un des « principaux projets de Napoléon, dans ce moment, est d'envoyer « une escadre française dans un port d'Amérique, afin de décider « les Etats-Unis à faire la guerre à l'Angleterre. »

Le 10 septembre, c'est-à-dire auparavant, une autre feuille de Londres, avait annoncé que l'escadre française, de l'Escaut, forte de 25 vaisseaux, allait mettre à la voile pour sortir.

L'idée d'une invasion de l'Angleterre, devait naturellement découler de tous ces bruits. Elle ne se fit pas faute de se produire. Dans le courant de septembre, un officier, en garnison à Jersey, écrivait à un journal anglais : « Nous sommes tous dans un état « d'anxiété. L'ennemi menace nos côtes et on fait tous les prépa- « ratifs pour le repousser... *On dit que trente mille hommes se « rassemblent à Cherbourg*, pour venir attaquer Jersey, Guernesey, « Alderney. L'ennemi *a l'intention de passer en chaloupes*, dont « chacune doit contenir 95 hommes et sera armée d'une pièce de « 24 à l'avant et d'un mortier de 9 pouces 1/2 en poupe. »

Renchérissant sur cette nouvelle alarmante, le journal le *The*

Sun, du 29 octobre 1811, disait à son tour : « Le bruit se répand « de nouveau que les Français vont tenter un débarquement sur « quelque point du territoire anglais, pendant l'hiver, et on dit « qu'on a envoyé des ordres à Plymouth de préparer pour la mer « tous les bricks et sloops qui avaient été pris sur l'ennemi et qui « doivent servir. — On dit aussi qu'il sera fait appel à la milice « locale. »

Jusque de l'Amérique, les nouvelles alarmantes arrivaient au Cabinet anglais. Voici, à ce sujet, ce que mentionnait une lettre écrite de New-York, le 29 août 1811 :

« Le *Tonnant*, de 80 canons, revenant de Brest, nous a informé « que l'ennemi continue toujours de faire des efforts sans exemple, « tant à Brest que dans les autres ports de la côte, pour monter sa « marine. »

Comme on le voit, la crainte était grande de l'autre côté de la Manche, et l'effroi y était justifié par la présence à Cherbourg d'un officier général d'une valeur réelle, ayant sous la main une force navale respectable, le contre-amiral Troude (1).

Le blocus continental uni à l'invasion, c'était une double menace qui terrifiait le cabinet anglais.

Averti de tous côtés, il redoubla de vigilance pour empêcher une descente, si elle venait à être tentée. Dans ce but, il renforça la croisière de la Manche, appela au commandement de ses navires des officiers choisis. L'amirauté s'attacha surtout à empêcher l'augmentation des forces navales qui se trouvaient à Cherbourg. Par suite de ces mesures, de nombreux bâtiments, de divers ton-

(1) Troude, Aimable-Cyrille, né à Cherbourg le 1er juin 1762, passé de la marine du commerce au service de l'Etat, fit son apprentissage sous les amiraux de Guichen et de Grasse, et devint un des plus brillants officiers de mer de l'époque impériale. Il commandait la division de Cherbourg lors du voyage de Napoléon, en 1811.

L'Empereur, monté sur le vaisseau le *Courageux*, dicta au ministre Decrès, qui l'écrivit lui-même, l'ordre suivant :

« *De par l'Empereur, le capitaine Troude,* au reçu de la présente, arborera le pavillon de contre-amiral. »

Troude mourut à Brest le 1er février 1824, et fut le héros populaire de Cherbourg, comme le général Valhubert est celui d'Avranches.

nages, sillonnaient le canal en tous sens, poursuivant impitoyablement les navires portant le pavillon français.

En raison des ports de Cherbourg et du Havre, la partie de mer comprise entre les caps de la Hague et de la Hève, étaient principalement l'objet d'une surveillance incessante.

Nos pêcheurs du Bessin et les caboteurs de Caen n'osaient sortir qu'en longeant le littoral. Les premiers, quand la marée et le vent ne leur permettaient pas de rentrer le soir, allaient s'abriter sous les îles Saint-Marcouf, dont les canons avaient, hélas ! été impuissants à protéger l'*Amazone* et l'*Elisa*, magnifiques frégates, qui, sorties du Havre pour se rendre à Cherbourg, et poursuivies par deux voiles anglaises, n'avaient pu atteindre le but de leur navigation, malgré la bravoure de leurs équipages et le mérite de leurs officiers, et avaient péri l'une après l'autre à la côte.

Ce redoublement de surveillance de la part de la croisière ennemie expliquera l'acharnement, mis par une de ses divisions, dans la poursuite des bâtiments français dont nous allons raconter le combat.

CHAPITRE III

La Canonnade d'Arromanches. — Inquiétude à Bayeux. Mesures prises par l'Autorité.

Le samedi 10 septembre 1811, alors que le marché de Bayeux était en pleine activité, c'est-à-dire sur les dix heures du matin, une forte détonation, venant du côté de la mer, se fit entendre et attira l'attention de la foule qui se trouvait sur la place Saint-Patrice.

Cette détonation fut suivie de plusieurs autres, et bientôt ces explosions répétées prirent le caractère d'une canonnade.

Le vent soufflait du N.-E. et, dès lors, portait à plein sur la ville de Bayeux. Aussi, les détonations retentissaient avec tant de violence, que, suivant la tradition, les *vitres des fenêtres en tremblaient.*

L'inquiétude fut grande dans la ville et la curiosité vivement excitée. A cette époque, la route, qui relie Bayeux à Arromanches, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une véritable allée de parc. Elle était en si mauvais état de viabilité, qu'à Magny, les piétons étaient obligés de passer dans les herbages. Envoyer sur le littoral un messager pour s'enquérir de ce qui se passait, eût entraîné un délai peu en rapport avec l'inquiétude générale. On attendit donc des nouvelles. Conformément aux prévisions, un exprès arriva à la Sous-Préfecture, envoyé par M. Le Cler, maire d'Arromanches. Le magistrat municipal annonçait que six canonnières françaises, poursuivies par des bâtiments anglais, d'une force supérieure, s'étaient réfugiées sous la batterie d'Arromanches, où elles allaient être sérieusement attaquées. Sous le coup de la menace d'un débarquement, le Maire réclamait instamment des secours.

Les détonations entendues confirmaient ce message, en attestant que le combat était déjà engagé entre les poursuivants et les poursuivis.

La ville de Bayeux, dépourvue de garnison, ne pouvait apporter qu'une assistance bien minime. Cependant, ses Autorités ne demeurèrent pas inactives et firent leur devoir. Avis de ce qui se passait fut promptement envoyé à Caen, et ordre fut transmis aux brigades de gendarmerie du rayon, ainsi qu'à celles des douanes, de se rendre sur le point menacé, pour y constituer une force destinée à s'opposer à une tentative de descente à terre.

Pendant que le Sous-Préfet prenait ces mesures, un détachement de la garde-nationale de Bayeux, assemblé au son du tambour, se rendait à Arromanches, afin d'y porter les secours dont il était susceptible.

Si, comme nous l'avons déjà dit plus haut, Arromanches, à cette époque, était peu de chose au point de vue de la population, sa proximité de la Fosse d'Espagne, lui attribuait une importance stratégique, dont les hommes de guerre du siècle dernier s'étaient, à juste titre, préoccupés.

Aussi, lorsque vers 1756, continuant l'œuvre de Vauban, le Gouvernement acheva la ceinture d'artillerie qui garnit le littoral de la France depuis Boulogne jusqu'à Bayonne, il n'avait eu garde d'ou-

blier de placer une batterie de deux pièces de 24, sur un plateau de la falaise qui, du côté de l'Est, abrite Arromanches, afin de battre de ce point l'étendue de la Fosse.

L'excellence de cette position n'avait pas, non plus, sous l'Empire, échappé aux ingénieurs militaires. Aussi, à la batterie, avaient-ils ajouté, dans le petit fort voûté, protégé par un épaulement en terre, un fourneau *à la Choumara* (1), destiné à faire rougir les boulets, projectiles redoutables pour les navires qui les recevaient dans leurs flancs (2).

Comme au siècle dernier, le fort d'Arromanches était desservi par des canonniers garde-côtes sédentaires, dont la création était due au souvenir des capitaineries des gardes-côtes créées par le génie de l'illustre ingénieur de Louis XIV (3).

L'existence de ce point fortifié avait été, en effet, imposé par la nécessité de commander l'espace de mer compris entre le rocher du Calvados au Nord et le rivage au Sud, bassin sous-marin naturel, qui porte le nom de ***Fosse d'Espagne***, et qui offre, en tous temps, un mouillage assuré aux bâtiments.

Cette ***Fosse*** se trouve à très peu de distance d'Arromanches, en face du marais de Fresné-Saint-Côme et de l'église de cette commune.

« Depuis l'embouchure de l'*Orne*, obstruée par les sables, jus- « qu'à Arromanches, dit un écrivain compétent (4), la côte reste « basse et bordée d'estran (5) ; mais, au-delà de l'estran, elle est « précédée par de larges bans de roches qui ne découvrent com- « plètement qu'aux très basses mers. Il existe, en effet, entre Lion « à l'Est et Arromanches à l'Ouest, un grand plateau sous-marin de

(1) Nom de l'officier du génie, inventeur des fourneaux de ce genre.

(2) Ce fort, déclassé par le Génie, fut vendu vers 1855, pour le prix de 6,000 fr., à M. Brion, éleveur renommé à Sainte-Croix-Grand'Tonne. — Les deux pièces de 24, qui l'armaient, furent enlevées le 15 septembre 1853. C'est en grande partie sur l'emplacement du fort, qu'est construite l'élégante villa de M. le comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire.

(3) Un arrêté préfectoral du 3 décembre 1808 avait réglé l'organisation des canonniers gardes-côtes. La ville de Caen devait en fournir 32; celle de Bayeux 8.

(4) BAUDE. *Les Côtes de la Manche*. — *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1851.

(5) Galets arrondis par l'action des flots.

« roches calcaires dures, connues sous le nom de ***plateau du Cal-***
« ***vados***, et qui comprend les ***Essarts de Langrune***, les ***Rochers de***
« ***Ver*** et le ***Calvados***. Il a neuf milles d'étendue sur deux milles de
« largeur moyenne. On n'y remarque aucune aspérité bien saillante
« à un mille de terre, si ce n'est au ***Calvados*** et aux ***Essarts*** de
« Langrune, de sorte qu'au moment de la pleine mer, un bâti-
« ment, d'un assez fort tirant d'eau, y trouverait, de beau temps,
« une quantité d'eau suffisante pour le traverser sans danger. La
« surface du plateau s'abaisse çà et là et forme des fosses et des
« ***noues*** sur le fond de vases desquelles on peut mouiller. La plus
« importante de ces noues est celle de Courseulles, profonde de
« vingt pieds et d'un terrain excellent. »

Si la ***Fosse*** de Courseulles se trouve à l'extrémité Est du plateau du Calvados, l'extrémité Ouest possède aussi un refuge de ce genre, la ***Fosse d'Espagne***, où la hauteur d'eau procure aux navires un mouillage offrant toute sécurité. Mais, pour entrer sans danger dans ce lieu de refuge, il faut, surtout quand il s'agit de bâtiments d'un fort tonnage, passer par la brèche que l'action des flots a ouverte dans les Roches du Calvados, qui, du côté du Nord, bordent et enserrent la ***Fosse***. L'église de Fresné, aperçue de loin, est un point de repère pour indiquer la passe.

D'où est venu cet adage local :

« Quand tu verras le blanc Moutier (1)
« Gare au Rocher. »

Ces détails pourront, au premier abord, être considérés comme un hors-d'œuvre ; mais il est nécessaire de les connaître pour se rendre bien compte des manœuvres respectives des bâtiments mis en présence les uns des autres.

(1) *Moutier*, Eglise.

CHAPITRE IV

La Division française de canonnières. — Sa navigation

Le ministre Decrès, malgré la catastrophe et l'insuccès dont avaient été victimes les frégates l'*Elisa* et l'*Amazone* (1), n'avait pas renoncé à son projet de réunir à Cherbourg, sous le pavillon du contre-amiral Troude, une force navale imposante. Dans son esprit, à une tentative malheureuse, une heureuse pouvait succéder. Là, où avaient échoué des bâtiments de haut bord, des navires d'un plus faible tonnage pouvaient réussir. Pour obtenir ce résultat, il avait envoyé au port de Boulogne-sur-Mer, centre alors du premier arrondissement maritime, des ordres en conséquence.

Les instructions ministérielles avaient été strictement suivies, et une division de chaloupes canonnières armée et mise en état de partir.

Les canonnières, qui, comme nous l'avons dit, étaient constuites d'après le type donné par le célèbre ingénieur Forfait, de Rouen, étaient gréées en brigantines. Ces bâtiments, propres au transport des troupes et surtout à leur débarquement, avaient 25 mètres de long, 6 mètres de large, calaient 5 pieds, profondeur minimum qui leur donnait pareille hauteur au-dessus de l'eau et les dérobait ainsi au tir de l'ennemi. Quant à l'armement, il consistait ordinairement en trois pièces de 24 et un obusier de 8 pouces. L'équipage

(1) En 1810, le ministre de la marine Decrès, dont les efforts tendaient à réunir à Cherbourg, une force navale considérable, donna l'ordre à deux belles frégates de 44 canons, l'*Amazone* et l'*Elisa*, qui se trouvaient au Havre, de saisir le premier moment favorable pour appareiller et se rendre à cette destination. Ces deux frégates étaient commandées par des officiers d'expérience et de courage, et le 12 novembre, elles sortirent de la rade du Havre, par une nuit obscure, mais, poursuivies par la croisière anglaise et, après une série de péripéties malheureuses, elles furent réduites, l'une après l'autre, à se jeter à la côte, catastrophe qui émut vivement les esprits dans le monde maritime.

réglementaire était de 28 matelots, indépendamment des soldats que souvent on y plaçait.

Pour se conformer aux ordres du Ministre, dans les premiers jours du mois d'août, la 3e compagnie du 15e régiment de flottille, forte de 150 hommes, était arrivée par terre de Cherbourg à Boulogne, dans le but de former les équipages des canonnières. Ce détachement était placé sous les ordres de l'enseigne François Jourdan, officier employé à bord de la corvette la *Diane*, appartenant à l'escadre du contre-amiral Troude.

Les canonnières alors, comme les torpilleurs aujourd'hui, ne portaient pas de noms, mais se distinguaient entre elles par un numéro d'ordre qui leur était propre. Elles étaient généralement commandées par des capitaines au long-cours, ayant le rang d'enseigne auxiliaire (lieutenant). Ces officiers, qui étaient au respect des officiers de la marine impériale, ce qu'étaient sous l'ancien régime les officiers bleus, comptaient, en général, d'excellents marins, rompus aux fatigues du métier et connaissant parfaitement le littoral. La guerre les ayant mis dans l'impossibilité de naviguer sur les bâtiments de commerce, ils se trouvaient heureux de trouver dans le service de l'Etat une position lucrative et honorable.

La division que l'on venait d'armer se composait des canonnières suivantes :

N° 35. — Capitaine François Jourdan, enseigne de vaisseau ;
N° 140. — Capitaine F. Le Comte, enseigne auxiliaire ;
N° 203. — Capitaine Ratouin, enseigne auxiliaire ;
N° 268. — Capitaine Anquier, enseigne auxiliaire ;
N° 279. — Capitaine Trigan, enseigne auxiliaire, membre de la Légion d'honneur ;
N° 312. — Capitaine Saunier, enseigne auxiliaire.

Comme on le voit, la division se composait de six voiles. Aussi, nous ne comprenons pas que la tradition locale et plusieurs écrivains n'en mentionnent que quatre à Arromanches, erreur qui provient peut-être de ce que deux canonnières ayant été coulées dans la journée du samedi, la ligne d'embossage, diminuée de deux, était réduite à quatre dans la lutte du lendemain.

Chacun de ces bâtiments reçut un équipage de 20 marins et de

25 soldats, et fut armé de 3 pièces de 18, ainsi que d'une caronnade de 24, en tout 24 bouches à feu.

Le commandement de cette escadrille fut confié au capitaine de la canonnière 35, l'enseigne titulaire Jourdan, malgré son excessive jeunesse (il n'avait que 23 ans). Il fallait que ses supérieurs reconnussent en lui des aptitudes sérieuses pour faire peser sur sa personne une bien lourde responsabilité et l'imposer comme leur chef à des officiers de beaucoup ses aînés, et dont l'un portait sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur, distinction qui ne se prodiguait pas alors.

Ainsi qu'on le verra, le jeune officier, qui dissimulait sous un nom plébéien le représentant d'une ancienne famille normande, possédait les qualités distinguées en lui par ses chefs ; et, quoique encore adolescent, sa carrière, jusqu'à ce jour, avait été bien remplie.

Né en 1787, à Granville, de parents que devait bientôt ruiner la Révolution, fils, petit-fils et neveu de marins, il avait tenu à suivre la carrière de sa famille. Entré au service, en qualité de mousse, à l'âge de onze ans, François Jourdan, après plusieurs années d'études, avait été reçu aspirant de deuxième classe, à l'âge de seize ans, et venait d'être promu au grade d'enseigne de vaisseau lorsqu'il reçut l'ordre de conduire à Boulogne le détachement destiné à l'armement des canonnières, dont il prit le commandement supérieur.

Ce fut le 5 septembre, à midi, que, conformément aux prescriptions notifiées seulement la veille par le Préfet du premier arrondissement maritime, la division de six canonnières prit la mer pour se rendre à Cherbourg. Un vent d'Est accentué facilita la sortie et favorisa sa marche.

Par une sage mesure de prudence, l'ordre du départ n'avait été donné qu'au dernier moment, mais si on en croit un écrivain anglais, à Cherbourg, on n'aurait pas été aussi discret, et, chose triste à dire, cela aurait été par des Français que le commandant de la croisière anglaise, affectée au blocus de ce port, aurait été informé du départ des canonnières, et aurait fait de leur navigation l'objet d'une active surveillance.

Voici, en effet, en quels termes s'exprime l'auteur de l'histoire de la marine anglaise, James (1) :

« Le 5 septembre, à la suite d'informations apportées par quel-
« ques déserteurs du vaisseau-amiral français, à Cherbourg, le
« capitaine Pulteney Malcom, du vaisseau le *Royal Oat* (2), en croi-
« sière devant ce port, détacha la frégate de 28, *Barbadoës* (3),
« capitaine Edward Rusworth, et le brick sloop, de 16 *Goshawk* (4),
« capitaine James Lilburn, dans l'Est de Barfleur, dans le but de
« barrer la route à quelques brighs-canonnières attendus à Cher-
« bourg et venant de Boulogne. »

Vers les 4 heures du soir, apercevant à perte de vue dans le Nord, deux voiles ennemies, les canonnières françaises firent route en rasant la côte et en se tenant, aussi près que possible, les unes des autres.

Le lendemain matin, après s'être arrêtée, à 8 heures, à Fécamp, pour se renseigner sur la position de l'ennemi, la division continua sa route. En doublant le cap d'Antifer, le sémaphore lui annonça l'ennemi courant à terre, seul signal que connussent les officiers, auxquels, par une négligence inexplicable, on avait omis de remettre le tableau des signaux de la côte.

Les canonnières s'étant préparées au combat avec promptitude, un quart d'heure ne s'était pas écoulé que, par le travers du cap de la Hève, elles se trouvèrent en face d'un bâtiment, que, dans son rapport, le commandant Jourdan qualifie de corvette, mais qui n'était autre que le *Goshawk* de 18 canons, commandé par sir James Lilburn, qui, comme nous l'avons vu plus haut, avait été spécialement chargé, avec la frégate la *Barbadoës*, de donner la chasse à la flottille française.

Bien que le *Goshawk*, placé sous les ordres d'un officier actif et entreprenant, eût une artillerie inférieure en nombre à celle des canonnières, cependant, confiant dans la supériorité de sa marche, il n'hésita pas à les attaquer.

(1) JAMES. — *The navel history of guat*, anno 1811, fray 336. Tome II.

(2) *Oat (Ours)*.

(3) *Barbadoës (la Barbade)*.

(4) *Goshawk (Autour)*.

Abordant la tête de ligne de marche, il fit feu de ses gaillards sur les canonnières *Nos 140* et *312*, commandées par les enseignes F. Le Comte et Saunier.

Une réponse énergique mit fin à cet engagement, qui dura trois quarts d'heure et dans lequel le navire anglais éprouva des avaries dans son gréement et prit la chasse, manœuvre adroite, dans laquelle il eût été imprudent aux canonnières de le suivre.

Débarrassé de cet ennemi, le commandant de la division, dont la mission était de gagner au plus vite le port de Cherbourg et non d'accepter une lutte qui aurait attiré sur lui des forces supérieures, se hâta de continuer sa route et alla mouiller, le soir, sur la rade du Havre où, sous le canon des forts, il se trouvait en sûreté.

Le commandant Jourdan s'empressa de descendre à terre pour prendre des pilotes et s'entendre avec le Commissaire principal de la marine, au sujet de quelques avaries causées à ses bâtiments pendant l'engagement, par le recul de l'artillerie, dont les pièces, à ce qu'il semblerait, étaient mal installées.

Mais le temps devenant de plus en plus beau et la brise de plus en plus favorable, il prit la résolution de lever l'ancre immédiatement, déterminé surtout par cette considération que le chef de la marine lui affirmait qu'en fait de voiles ennemies, il n'y avait en vue que le bâtiment qui avait reçu la veille un si brutal accueil.

La division, toutes voiles dehors, reprit donc la mer, en serrant de près la côte.

Le lendemain, c'est-à-dire le 10, au point du jour, les sémaphores firent des signaux qui, malheureusement, ne furent pas compris, faute d'en avoir la clef. Les avertissements donnés par les vigies étaient, on le sut plus tard, que dans l'O.-N.-O., on apercevait une frégate se dirigeant sur la terre, qui, à cette hauteur, était le littoral du Calvados.

Bientôt, l'œil exercé des marins, la découvrit et constata que cette frégate était accompagnée d'un bâtiment de moindre force.

L'une était la frégate la *Barbadoës*, l'autre le brick le *Goshawk*, celui qui avait échangé des bordées avec la division française, devant le cap d'Antifer.

En présence de ces deux ennemis réunis, le péril devenait grand pour les canonnières.

En continuant de raser la côte, à la condition toutefois qu'elles eussent le temps de le faire, elles allaient se jeter dans la baie des Veys, où elles pouvaient être facilement attaquées. Acculées aux côtes du Cotentin, contre lesquelles elles allaient se butter, elles ne pouvaient remonter vers Cherbourg, l'ennemi leur barrant le passage. Tout au plus, elles auraient pu espérer gagner les îles Saint-Marcouf; mais les fortifications de ces îlots, bien qu'importantes, n'avaient pas sauvé, l'année précédente, les deux belles et malheureuses frégates, l'*Elisa* et l'*Amazone*, que deux frégates anglaises étaient venues y débusquer.

Devant une situation aussi critique, le commandant Jourdan ordonna le branle-bas de combat, en demandant aux pilotes de lui indiquer un point de la côte où la division pût relâcher et s'abriter.

Les pilotes indiquèrent Port-en-Bessin, mais le commandant ayant fait part de cette réponse à ses officiers, le capitaine Trigan, qui, avec son collègue F. Le Comte, paraît avoir été, pour le jeune commandant, un auxiliaire bien utile, fit observer qu'Arromanches, situé tout près de la Fosse d'Espagne et protégé par une batterie côtière, offrait des conditions favorables pour le mouillage de la division, d'autant plus que, suivant lui, il était bien douteux qu'on eût le temps de gagner Port-en-Bessin, en raison de la distance.

M. Trigan appuya cette opinion, par l'offre de guider les canonnières et de les entrer à Arromanches, point de la côte que ne paraissaient pas connaître suffisamment les pilotes, qui n'étaient, disaient-ils, que des lamaneurs, c'est-à-dire spéciaux à la localité à laquelle ils étaient attachés.

Sous la conduite du capitaine de la canonnière *N° 279*, la division se hâta donc d'entrer dans la Fosse d'Espagne, d'y jeter l'ancre et d'y former sa ligne d'embossage, en prévision du combat.

Il était alors neuf heures du matin.

CHAPITRE V

Le Combat.

Ce fut dans ce bassin naturel, où, à mer basse, il reste 23 pieds d'eau, que les canonnières vinrent se réfugier, en passant sur le rocher du Calvados, dont la partie occidentale, s'étendant devant Fresné-Saint-Côme, forme une digue, que, du côté du Nord, abrite la Fosse d'Espagne. La frégate, qui venait de se diriger sur la flottille française, n'essaya pas prudemment d'entrer dans la Fosse, mais elle mit à la mer ses embarcations qui s'approchèrent des canonnières, à la distance d'une demi-portée de canon, sans doute pour se rendre compte de leurs moyens de défense. Accueillies par quelques volées de mitraille, ces péniches rallièrent le bâtiment qui les avait envoyées et qui s'approchait pour protéger leur retraite.

A deux heures, la *Barbadoës,* s'étant approchée des canonnières à deux tiers de portée, celles-ci ne jugèrent pas à propos de lui laisser plus longtemps augmenter la puissance de ses moyens offensifs et ouvrirent le feu sur la frégate.

La *Barbadoës* riposta avec une grande vivacité, et la canonnade, à laquelle prenaient une part active les deux pièces de 24 du fort, tonna, sans interruption, pendant une heure et demie. Au plus fort de l'engagement, un acccident grave vint jeter quelque peu le désordre dans la division française et paralyser l'activité de la défense.

Empruntons-en le récit au rapport officiel du commandant Jourdan : (1)

« Pendant l'action, dit-il, je m'aperçus que le désordre était à « bord de la canonnière *268*, qui était embossée sur mon arrière, « et que l'équipage se jetait à la mer. Je la hêlai. On me dit que le « feu était à bord. Je lui ordonnai de couper ses câbles, afin d'éviter « le désordre et les avaries qu'elle aurait pu faire à la ligne d'em-

(1) Archives du Ministère de la Marine.

« bossage. Un instant après que j'eus envoyé l'ordre à tous les « bâtiments d'y envoyer leurs canots, on me dit que le feu était « éteint. Les câbles n'étaient pas encore coupés, je lui donnai l'ordre « de tenir son poste. Le capitaine vint m'annoncer que le feu était « à son bord. Je lui donnai l'ordre d'y retourner de suite, pour « rétablir le bon ordre, ce qu'il exécuta sur le champ. Le désordre « fut mis par son canon de l'arrière qui creva. Les éclats enfoncè- « rent le pont et la soute à poudre, tuèrent trois hommes et en bles- « sèrent sept. Le capitaine reçut une légère blessure, et comme il « était placé sur le plat-bord dans le moment pour donner ses « ordres, il tomba dans le canot qui était le long du bord. Etourdi « par la commotion et par sa blessure, il ne put se relever de suite. « L'équipage, effrayé et croyant le feu à bord, en voyant sortir le « feu de la chambre, se jeta en foule dans le canot et emmena le « capitaine qui leur persuada de venir à mon bord. Les ayant « assurés que le feu n'existait plus, ils s'en retournèrent.

« A son arrivée, le capitaine fut dans la chambre pour s'assurer « de la vérité. Voyant la fumée sortir toujours de la soute aux « poudres, il fit prendre de l'eau et en jetta lui-même partout. Pen- « dant qu'il était ainsi occupé, l'équipage coupa le câble, et comme « nous étions embossés très près de terre, il fut à la côte sans avoir « le temps de s'y opposer. »

Cet accident, qui eut lieu sans la participation du capitaine, plus malheureux que coupable, et dont les conséquences pouvaient être plus graves, eut pour effet d'apporter une perturbation dans la vivacité de la résistance. Par bonheur, l'ennemi ne profita pas du désarroi momentané que l'échouage du *N° 268* produisit dans la ligne d'embossage, et il ne tenta pas, à la faveur du désordre jeté dans leur front, d'enlever les canonnières avec ses embarcations armées.

A deux heures, le brick *Goshawk* vint rallier la *Barbadoës*. Les deux navires communiquèrent entre eux et reprirent le large. Ils n'abandonnaient pas leur proie.

A l'arrivée de la nuit, croyant ne pas être vue de terre, la *Barbadoës* laissa arriver et se porta à hauteur de la *Pointe de la Percée*, position importante qui commande l'estuaire formé par

l'embouchure de la *Vire* (1). Le but de cette manœuvre habile était de tomber sur les canonnières, si elles avaient eu l'intention de se réfugier dans la baie des Veys, ou de longer les côtes de la presqu'île du Cotentin, pour tenter de gagner le cap de la Hague.

Cette vigilance de la frégate ennemie empêcha le commandant de la division française d'appareiller à la marée montante pour se rendre à la Hougue, comme il en avait eu l'intention. Sa perspicacité l'avait bien inspiré, car, au point du jour, on aperçut les péniches anglaises en observation à peu de distance du rivage. Se voyant découvertes, elles retournèrent à bord de leurs bâtiments respectifs, qui mirent le cap au large et disparurent à l'horizon. Ils attendaient du renfort.

Si, pendant la nuit, à bord des bâtiments anglais, on avait pris des dispositions pour l'attaque projetée du lendemain, on n'était pas demeuré inactif sur le rivage français. La violente canonnade qui avait retenti le samedi avait donné l'éveil au pays, et des secours avaient été organisés et envoyés sur les lieux.

Dans la prévision d'un débarquement, les Autorités de Bayeux, ainsi que nous l'avons dit, avaient envoyé à Arromanches un détachement de garde-nationale; gendarmes et douaniers s'étaient rendus également sur le théâtre du combat. Prévenu par une estafette envoyée promptement, le préfet du Calvados, M. le baron Mechin, était arrivé dans la nuit avec la garde préfectorale, connue sous le nom de Compagnie de réserve. Le Commissaire de l'Inscription maritime de Caen, chef du service, était venu également, ainsi que les grenadiers du 4e régiment suisse, alors en garnison au chef-lieu du département.

D'un autre côté, le capitaine Pétré, qui commandait les canonniers gardes-côtes, chargés du service des batteries du littoral, était accouru pour diriger ses subordonnés, qui, comme on le verra, étaient habiles et braves.

Dans l'attente du spectacle grandiose et terrible qui se préparait, une foule immense était venue de tous les points où on avait

(1) Le cap dit la *Pointe de la Percée* se trouve au point de jonction des communes de Vierville et d'Englesqueville.

entendu le canon, et où la nouvelle de l'événement avait pu se répandre.

Profitant de la journée du dimanche, entrainant la cessation du travail, cette multitude de curieux couvrait la plage d'Asnelles et couronnait les falaises de Tracy-sur-Mer (1).

CHAPITRE VI

A la Rescousse

La matinée du dimanche ne fut signalée par aucun fait. Le commandant de la division française profita de ce calme pour descendre à terre, prendre des pilotes et se concerter avec les Autorités présentes.

Comme les équipages des canonnières étaient exténués par les fatigues éprouvées les jours précédents et qu'il était à craindre que pendant la nuit les embarcations des bâtiments de la croisière anglaise ne tentassent de prendre à l'abordage ceux placés sous les ordres du commandant Jourdan, celui-ci pria le Commissaire de marine de munir chaque canonnière d'une garnison de douze grenadiers Suisses. Cette demande fut prise en considération, mais au moment de sa mise à exécution, l'officier, qui commandait ces soldats étrangers, refusa d'obtempérer à l'ordre donné, alléguant que les capitulations relatives à l'engagement des Suisses au service de la France, stipulaient formellement que ces enfants de l'Helvétie ne serviraient jamais sur mer. Il finit cependant par obéir, mais en déclarant qu'il protestait, se réservant d'en référer à son Gouvernement.

A deux heures et demie d'après-midi, la croisière ennemie reparut à l'horizon. Cette fois, elle comptait trois bâtiments. Le nou-

(1) *Journal du Calvados*, n° 85, du jeudi 12 septembre 1811.

veau venu était une frégate d'un fort tonnage, nommée le *Hotspur* (*Téméraire*, *Impétueux*), et commandée par sir Jocelyn Percy (1).

A la vue de l'ennemi qui approchait, le commandant de la division française se hâta de regagner son bord.

Les deux frégates et le brick, toutes voiles déployées, arrivaient avec rapidité. Le *Hotspur* tenait la tête et avait l'air de diriger l'attaque.

Une particularité singulière, que tous ignoraient alors, caractérisait d'une manière étrange les personnalités des commandants des deux divisions qui allaient en venir aux mains. Inconnus l'un à l'autre, ils étaient à peu près du même âge et sous le coup tous les deux d'une responsabilité bien lourde, qu'on n'impose ordinairement qu'à la maturité d'esprit que donnent les ans et l'expérience.

Tous les deux allaient jouer leur vie et leur avenir, au sort incertain des combats.

Ils étaient enfin de vieille race normande; l'un devenu anglais par la conquête du duc Guillaume, que ses ancêtres avaient accompagné, l'autre demeuré français, et aussi de vieille souche, demandant au noble métier des armes, une situation en rapport avec les traditions et la splendeur passées de sa famille, inscrite honorablement dans les Annales de la Province.

Avec la rapidité du coup-d'œil qui lui était propre, le commandant du *Hotspur*, qui marchait en tête de la colonne, jugea avec raison que le moyen le plus efficace à employer pour détruire la division française, était d'en approcher le plus près possible, afin de l'écraser sous le feu de son artillerie.

(1) Suivant la tradition locale, conforme en cela aux récits donnés par le *Journal du Calvados*, du 11 septembre 1811, et par le *Moniteur Universel*, n° 262, le *Hotspur* était un vaisseau rasé, c'est-à-dire un vaisseau de ligne auquel on avait supprimé un pont, pour le transformer en frégate, version adoptée par Jules Lecomte dans la *France Maritime*. Les renseignements que nous avons obtenus de l'Amirauté anglaise ne précisent rien sur l'état primitif du *Hotspur*. Ils se bornent à constater, qu'au moment du combat d'Arromanches, ce navire était une frégate. — Cependant, son fort tonnage semble justifier le titre de vaisseau rasé, qualification dont se servit aussi le Sous-Préfet de Bayeux, dans une lettre qu'il adressa au Préfet, le baron Mechin.

Suivi des deux autres navires et avec toute la vitesse que lui imprimait sa voilure, le *Hotspur* courut à terre, puis vira de bord pour entrer dans la Fosse d'Espagne et se ruer sur ses frêles victimes qui se trouvaient devant lui.

En voyant cette manœuvre audacieuse, que justifiait le nom du navire qui l'effectuait et dont chacun comprenait la portée, toutes les poitrines étaient haletantes, tous les cœurs oppressés...

Le *Hotspur* arriva dans la Fosse d'Espagne et s'y précipita avec une telle impétuosité que l'avant de sa quille se prolongea sur l'ancre de la canonnière *140*, capitaine Lecomte, qui, pour ne pas être écrasée par le choc de cette masse formidable, eut à peine le temps de filer son câble.

Par le succès d'une semblable manœuvre, les canonnières étaient perdues et elles se préparaient, par une héroïque résistance, à sauvegarder l'honneur du pavillon, lorsque, tout à coup, le bâtiment ennemi demeura immobile.

Sous l'action d'un choc violent, sa mâture s'ébranla et ses voiles battirent dans le vide. Il avait touché, il était échoué, et, à son tour, victime de son audace, il pouvait se considérer comme perdu...

En virant de bord, soit qu'il ne connût pas exactement la passe, soit qu'il se fût mépris sur la hauteur de l'eau, soit encore que l'heure de la marée, qui alors retirait, eût trompé ses prévisions, le *Hotspur* était échoué sur le rocher dit la *Chaîne* (1) et s'y trouvait comme cloué.

Une clameur immense s'éleva du rivage ; les rôles étaient changés. Le feu alors commença.

Le théâtre du combat avait relativement une étendue peu considérable, qui permettait à l'œil des spectateurs d'en suivre aisément toutes les péripéties.

Voici quelles étaient les positions respectives des acteurs du drame sanglant, qui, commencé la veille, allait se continuer :

Dans la partie de mer qui se trouve à l'Est de la bourgade et devant Fresné-Saint-Cosme, étaient les belligérants.

Enchaîné sur son rocher comme le Prométhée de la fable, le

(1) Le rocher sur lequel était échoué le *Hotspur*, se trouve un peu à l'est de la maison Le Cavelier, appartenant aujourd'hui à M. Violet.

Hotspur (1) avait le cap à l'Ouest et présentait le flanc au rivage, comme s'il eût été embossé.

Les canonnières se trouvaient davantage à l'Est et un peu plus au large, au bord de la Fosse d'Espagne. Reliées entre elles par leur ligne d'embossage, elles présentaient la bande au Nord, c'est-à-dire à l'ennemi. En effet, la *Barbadoës* et son fidèle compagnon, le brick, se tenaient en panne de l'autre côté du rocher, dont ils n'avaient garde d'approcher, c'est-à-dire à une demi-portée de canon du rivage.

L'intervention du *Hotspur*, postérieure à la formation de la ligne d'embossage des canonnières, en mettant en contact presque immédiat ce puissant navire avec les frêles bâtiments français, plaçait dans une position dangereuse la canonnière montée par le commandant Jourdan. Celui-ci s'empressa donc de faire un mouvement pour se trouver moins directement dans l'axe de son tir, et il plaça sa frêle embarcation sous le bossoir de son puissant ennemi.

La ligne française offrait, par l'espacement entre elles des canonnières, un front relativement étendu, sur lequel se dispersaient les boulets des trois bâtiments anglais. Les projectiles français, au contraire, convergeaient presque exclusivement sur un point unique, se dirigeant principalement sur la masse énorme du *Hotspur*, cloué sur son lit de pierre comme une cible immobile.

Au moment où elle avait touché, cette frégate se trouvait en pleine flottaison et sa position était horizontale ; mais la marée, qui baissait avec rapidité, la fit bientôt s'incliner du côté du Nord et s'appuyer sur sa hanche. Les bouches de ses nombreux canons n'avaient plus devant elles une ligne de tir normale, et leurs décharges répétées lançaient les boulets trop haut pour atteindre la coque des canonnières peu élevées au-dessus de l'eau.

Le feu du *Hotspur* était terrible, mais peu meurtrier, par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les canonniers d'abaisser leur pointage au-dessous d'un certain angle (2).

(1) Par une erreur difficile à expliquer, l'important et excellent ouvrage intitulé : *Batailles Navales de la France*, par O. TROUDE (Paris, Challemel, 1863-1868. T. IV), fait échouer la frégate la *Barbadoës* au lieu du *Hotspur*.

(2) En raison de son inclinaison, le *Hotspur* lançait trop haut ses boulets. Ces projectiles portaient dans la falaise et dans le mont de Ryes. Toutefois, un certain nombre de maisons furent atteintes. L'ancien *Hôtel du Nord*, notamment, eut sa toiture enfoncée, la maison Quignot, ses murs lézardés, etc.

Cependant, cette frégate se défendait avec fureur. La canonnière *140*, capitaine Lecomte, qui ne se trouvait distante d'elle que d'une portée de fusil, souffrit cruellement de ses feux ; son puissant adversaire couvrait son pont de paquets de mitraille.

Cette canonnière et celle du commandant Jourdan s'étaient donné pour mission de combattre spécialement le *Hotspur*. Les autres canonnières répondaient à la *Barbadoës* et au *Groskaw*, qui, pour protéger leur infortunée compagne, faisaient une puissante diversion en tirant sur les bâtiments français et sur la batterie d'Arromanches, qui avait pris part au combat.

Au commencement de l'action, le petit fort avait envoyé ses projectiles ordinaires, mais il avait allumé son fourneau à réverbère et il se mit à lancer des boulets rouges. Son tir était plongeant et aucun de ses coups ne manquait d'atteindre la frégate échouée, dont la riposte, incertaine, envoyait au hasard des bordées sans effet.

Des deux canonnières voisines du *Hotspur*, c'est-à-dire des n^os^ *35* et *140*, on entendait, quand le fort tirait, les cris de l'équipage, dont un des premiers soucis était d'éteindre l'incendie allumé par les boulets chauffés à blanc.

La canonnade était devenue si intense que, par moments, la fumée empêchait les combattants de pouvoir pointer leur artillerie, et de temps à autre, la lutte était forcément suspendue.

Ecrasé par le feu du fort, le *Hotspur* avait, en outre, à côté de lui, deux terribles adversaires, les deux canonnières qui s'étaient spécialement attachées à lui.

Leur feu fut si vif et leur pointage si sûr, qu'après deux heures de combat, les batteries du navire anglais se trouvérent tellement démantelées que la plus grande partie de ses pièces était hors de service.

Le fort et les deux canonnières l'avaient mis en cet état !

Ce fut à 8 heures et demie du soir, que le *Hotspur* renonça à riposter.

Par bonheur pour lui, le fort ayant épuisé ses munitions, avait cessé son terrible feu. On prétend et on crut dans le temps, que si son tir à boulets rouges avait continué, le navire anglais aurait été détruit.

Si l'artillerie française avait causé de grands dommages aux bâtiments ennemis, ceux-ci n'avaient pas été, dans cette lutte acharnée, sans rendre coup pour coup.

Durant l'action, la canonnière *N° 203*, capitaine Ratoin, reçut deux boulets dans ses œuvres vives. Malgré ces avaries, elle combattit jusqu'au moment où l'envahissement de sa cale par les eaux, la força de se jeter à la côte pour assurer le salut de l'équipage.

Dans la situation périlleuse, pour ainsi dire désespérée, où se trouvait la frégate échouée, la marée ou la nuit étaient ses deux seules espérances.

L'une et l'autre arrivèrent à son secours.

A huit heures et demie, comme on l'a vu, le *Hotspur* avait cessé de combattre, mais ses deux compagnons continuaient leur feu pour détourner de lui l'attention et les projectiles de ses adversaires.

Leur artillerie ne se tut qu'à neuf heures.

Le ciel s'était obscurci, et les bâtiments anglais ayant prudemment éteint leurs feux, les Français cessèrent de tirer à neuf heures et demie.

Pendant ce temps, la marée montait et le *Hotspur* se redressait sous l'action des flots, que son équipage décimé attendait avec une douloureuse anxiété...

La marée montante, c'était pour lui le salut. Il profita donc de l'heure propice, et quand les vagues du jusant eurent soulevé sa coque déchirée, il s'empressa de réparer, comme il put, son gréement haché, de rajuster ses voiles en lambeaux et de sortir au plus tôt, avec l'assistance et la remorque de ses deux alliés, de cette néfaste fosse d'Espagne, où il avait cru trouver la victoire.

Malgré son courage héroïque, il n'y avait recueilli qu'un désastre sanglant.....

Mais en s'éloignant de cette côte maudite, le *Hotspur*, comme le Parthe de l'antiquité, tint à lui donner un témoignage de sa haine. Ses pièces, demeurées en état de servir, lancèrent une dernière bordée, dont les boulets, envoyés avec précipitation, se perdirent dans les falaises et ne causèrent aucun mal.

On nous a raconté dans notre enfance qu'un de ces projectiles

lancés à la dernière heure, pénétra dans une des fenêtres du fort, dont aussitôt les canonniers éteignirent la lumière, qui offrait un dangereux point de mire.

Les Français éprouvèrent un grand soulagement en voyant disparaître les trois voiles ennemies. Le danger, avec eux, s'éloignait et la sécurité renaissait sur le rivage. Dans la lutte qui venait d'avoir lieu, les deux partis avaient combattu avec acharnement et avaient déployé un égal courage ; en se réjouissant de leur succès, les Français rendirent à leurs adversaires la justice qui leur était due.

Ils admirèrent le froid courage dont l'équipage du *Hotspur* avait fait preuve sous le feu meurtrier qui le décimait...

Mais si l'honneur anglais était sorti sain et sauf du combat d'Arromanches, les journées du 7 et du 8 septembre avaient été glorieuses pour le pavillon français.

Montées par de faibles équipages et commandées par des chefs d'un grade très secondaire, six canonnières avaient tenu tête à deux bâtiments de haut bord et à un brick placés sous les ordres d'officiers d'élite. Vingt-six bouches à feu seulement, y compris les deux canons du fort, avaient répondu aux cent dix canons dont disposait la division ennemie. Deux canonnières, il est vrai, avaient été mises hors de combat ; mais le navire anglais le plus important n'avait dû son salut qu'à la fuite et ses pertes avaient été douloureuses.

Le commandant Jourdan, avec l'assistance du fort d'Arromanches, avait sauvé l'escadrille confiée à son courage ; il lui restait à assurer sa sécurité et à achever de remplir sa mission en la conduisant à Cherbourg.

Heureux et fier du succès de la journée, il pouvait redouter les chances du lendemain, n'ayant plus, pour le nouveau combat, que quatre canonnières et seize bouches à feu en état de servir.

Délivré d'un danger immédiat par la retraite rapide des vaisseaux anglais, il considéra comme prudent de gagner un autre mouillage pour s'y mettre en sûreté et réparer ses bâtiments maltraités. Profitant de l'obscurité, il donna l'ordre à ses capitaines de le suivre à Sallenelles, où il comptait se mettre sous la protection des batteries qui défendent l'entrée de la rivière de Caen.

Après s'être arrêté, par suite du calme, en travers de Bernières, il aperçut une frégate et un bâtiment de force inférieure, qui lui barraient le passage. Se voyant dans l'impossibilité de soutenir un autre engagement, il alla s'échouer à l'entrée de Courseulles. De là, la division gagna Sallenelles, où elle fut rejointe par la canonnière *N° 203*, qui était parvenue à se renflouer.

CHAPITRE VI

Le Lendemain du Combat

Le lundi matin, au point du jour, les habitants d'Arromanches recueillirent sur la plage de nombreuses épaves, témoignages de la précipitation avec laquelle l'ennemi s'était retiré. C'étaient, entre autres, des embarcations abandonnées, des ancres, des cordages, que les Anglais ne s'étaient pas donnés le temps de remonter à bord ; enfin, des débris de bois, venus à la côte, attestaient combien avaient été grands les dégâts occasionnés par les boulets français.

Les habitants d'Arromanches, auxquels s'étaient joints bon nombre de personnes appartenant aux localités voisines, rendirent les derniers devoirs à ceux des combattants qui avaient payé de leur vie la défense du drapeau.

Ces victimes du devoir, qui furent inhumées à Arromanches, étaient au nombre de six (1).

Le convoi fut à la fois simple et imposant. Un banneau, recouvert du drap mortuaire, contenait les corps mutilés de ces marins et soldats. Un certain nombre de prêtres (2) précédaient ce char

(1) Un grenadier Suisse, blessé grièvement dans le combat du samedi 7, mourut dans la soirée à l'Hôtel-Dieu de Bayeux. Il se nommait David Séer, avait 26 ans et était né à Stauch, canton de Zurich.

(2) Le curé d'Arromanches était l'abbé Desmortreux ; le curé de Hamars était probablement venu comme curieux, attiré par le bruit de la canonnade qu'on entendait parfaitement de Caen.

improvisé mais inspirant le respect, et une grande foule, ayant à sa tête les Autorités locales (1), suivait pieusement, tête nue, ainsi que les canonniers gardes-côtes, qui escortaient en armes, les restes de ceux qui avaient vaillamment combattu avec eux.

Une fosse unique, creusée dans le cimetière, reçut la dépouille mortelle de ces braves (2), que bénit le curé de Hamars.

Ces victimes d'un glorieux fait d'armes reposent là où s'élève aujourd'hui le portail de la nouvelle église d'Arromanches.

Honneur à leur mémoire, car ce furent des vaillants !

CHAPITRE VII

Détails rétrospectifs

Si la division française avait subi des pertes douloureuses, expliquées par l'acharnement de la lutte, les bâtiments de la croisière anglaise, si malheureusement pour eux engagés à Arromanches, en avaient éprouvé de lamentables. Le *Hotspur*, surtout, criblé par le feu meurtrier du fort et par le pointage habile de deux des canonnières, n'avait échappé à une destruction à peu près certaine, qu'en emportant un terrible souvenir.

Suivant Jules Lecomte (3), qui fixe à tort à 20 hommes seulement les pertes des Français, alors qu'elles s'élevèrent à 24 (4),

(1) Le maire d'Arromanches était M. Le Clerc, et son adjoint M. Hudebert.

(2) Des six marins et soldats enterrés dans le cimetière d'Arromanches, à la suite du combat, nous n'avons pu nous procurer que le nom de Jacques Beuron, marin, né à Courseulles, âgé de 26 ans, tué à bord de la canonnière *N° 268*.

En ce qui concerne les autres, les actes de la mairie et de l'église constatent seulement la mort et l'inhumation, sans aucune désignation de personne.

(3) *France Maritime*, par Amédée GREHAM. Tome III, page 106.

(4) Le rapport du Commandant Jourdan mentionne 7 tués et 17 blessés.

les bâtiments ennemis auraient eu 168 hommes mis hors de combat, contingent funèbre dans lequel le *Hotspur* entre pour une large part.

Comment eut-on connaissance, d'une façon si précise, de l'étendue des pertes éprouvées par les navires anglais ? Cet écrivain nous l'explique :

« Un pilote de Barfleur, dit-il, retenu prisonnier à bord du *Hots-*
« *pur*, fut témoin de la manière dont il avait été maltraité. Lui seul
« avait perdu 84 hommes (1). »

Les Anglais, du reste, ne dissimulèrent pas l'échec dont le *Hotspur* avait été victime ; seulement, comme cela arrive souvent en pareil cas, ils en atténuèrent la portée. Voici, à ce sujet, une lettre écrite de Portsmouth, le 19 septembre 1811 :

« Le *Hotspur*, frégate de 48 canons, capitaine Percy, est arrivé
« ce matin en très mauvais état.

« Dimanche dernier, ayant vu six chaloupes canonnières mouil-
« lées dans une petite rade, près de Cherbourg, le capitaine Percy
« se décida à les attaquer. Le *Hotspur*, arrivé à la portée de canon,
« échoua et resta sur sa hanche pendant près de 4 heures, exposé
« à un feu très violent de l'ennemi. — Sa perte est de 37 hommes
« tués et blessés. Au nombre des premiers sont deux élèves de
« marine (2). »

De cette lettre, il résulte que le *Hotspur* avait, vu l'état de délabrement dans lequel il se trouvait, gagné péniblement Portsmouth, puisque, parti d'Arromanches le dimanche soir 8, il n'était arrivé dans le grand port militaire de l'Angleterre, que dans la matinée du 11.

Un écrivain, plein d'esprit et d'humour, auteur d'un livre rempli d'intérêt sur Arromanches, qui n'a pas peu contribué à faire connaître cette station balnéaire, sacrifiant beaucoup à son imagination, a cru devoir, accueillant, nous ne savons quelle légende, attribuer à un acte de patriotisme d'un pilote français, l'échouage du *Hotspur*. Suivant lui, ce pilote contraint, le pistolet sous la gorge, d'entrer la frégate dans la fosse d'Espagne, l'aurait jetée sur le rocher, faisant

(1) *France Maritime*, par Amédée GREHAM. Tome III.

(2) *Moniteur Universel*, n° 262, du jeudi 19 septembre 1811.

ainsi le sacrifice de sa vie (1). Ce dévouement, assurément, eut été digne d'un Curtius et nullement en désaccord avec la valeur de nos marins. Malheureusement, nous craignons fort que cet acte de *patriotisme* ne doive être relégué dans le domaine des fables, car le pilote, prisonnier avec son fils, à bord du *Hotspur* et qui était Nicolas Le Grain, de Barfleur, ne fut nullement victime de son héroïsme, car il fut rendu à la liberté après le combat.

Le récit de ce *pilote malgré lui*, qui, dans un rapport (2) officiel, donna des renseignements précieux sur les pertes éprouvées par les Anglais, atteste que si, à Arromanches, il y eût du courage sous les couleurs françaises, leurs adversaires n'en furent pas dépourvus:

« Une anecdote, rapportée par Nicolas Le Grain, dit Jules Lecomte, que nous citerons encore, parce que, fils du capitaine de la canonnière *N° 140*, il devait tenir de son père tous ses renseignements, « prouva jusqu'à quel point la lutte opiniâtre des canon-« nières françaises et les dégâts causés sur le vaisseau par leur feu « nourri, avaient jeté de démoralisation chez l'ennemi et d'exalta-« tion chez un sexe, dont les habitudes paraissent si antipathiques « avec la sanglante mêlée d'un combat naval.

« Une femme de marin, embarquée sur le vaisseau, comme il s'en « trouve quelquefois à bord des bâtiments anglais, avait vu ses « deux fils tués dans la batterie par des boulets, qui, entrés par un « sabord, avaient causé un dégât affreux. Exaltée par la douleur, « elle se sentit transportée par la soif de la vengeance, et elle fit un « appel aux femmes du bord pour les engager à servir, avec elle, « une pièce de canon abandonnée par ses canonniers.

« Le désespoir de cette malheureuse mère ranima le courage « abattu des marins, qui, peu à peu, avaient ralenti leur service dans « la batterie encombrée d'éclats et de débris. Le canon, servi par

(1) *Arromanches et ses environs*, par Gaston Lavalley, page 45.

(2) Cet intéressant rapport du pilote Le Grain fut adressé par lui au Commissaire de marine de Saint-Vaast la-Hougue. Nos recherches dans les bureaux de ce Commissariat et aux archives du Ministère de la Marine ont été infructueuses. Nous n'avons pu retrouver ce curieux document, dont Jules Lecomte eut certainement communication.

« ces espèces d'amazones, ne tarda pas à se trouver également hors « d'état de faire feu, et le petit nombre de boulets qu'il lança fut « s'égarer dans les terres, sans causer de dommages aux bricks-« canonnières, dont les volées, au contraire, portaient si juste. » (1)

CHAPITRE VIII

Le Terme de l'Odyssée

Ce fut de Courseulles, où il était entré le dimanche soir, avant de gagner Sallenelles, que le commandant de la flottille française envoya au Ministère de la marine son rapport officiel sur le combat d'Arromanches, ainsi que sur les incidents qui l'avaient précédé.

Dans ce document, daté du dimanche soir et adressé également au Préfet maritime du premier arrondissement, ainsi qu'au contre-amiral Troude, à Cherbourg, le jeune officier relatait toutes les circonstances de la lutte. Dans son récit, il parlait de lui avec modestie et priait le Ministre de *recommander aux bontés* de l'Empereur les enseignes auxiliaires Trigan, Lecomte, Saunier et Ratoin, en raison du courage et de l'habileté dont ils avaient fait preuve. Un seul nom ne se trouvait pas sur cette liste, c'était celui du commandant de la canonnière *N° 268*, bien plus malheureux que coupable, mais dont le supérieur s'était cru obligé de mentionner la retraite momentanée, l'attribuant avec raison à sa blessure et à la panique de son équipage à la suite du terrible accident arrivé à bord.

Le 15, le commandant Jourdan recevait de Cherbourg la lettre suivante :

« A bord du *Courageux*, le 14 septembre 1811.

« Monsieur,

« Je vous apprends avec plaisir que je suis chargé par le Géné-

(1) La *France Maritime*, Tom. III.

« ral (1) de vous témoigner sa satisfaction sur la brillante défense « de votre division. Il a envoyé le double de votre rapport à « S. Exc. qui, comme il l'espère, récompensera la bravoure des « officiers commandants.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« L'ADJUDANT DE LA DIVISION,

« F. ROPERT,

« *Adjudant du Général Troude, commandant l'escadre*
« *de Cherbourg* »

Le 16, le Préfet maritime du premier arrondissement, le capitaine de vaisseau Bonnéfoux, écrivait, à son tour, cette lettre, dont le style fait un heureux contraste avec celui de la précédente :

« Monsieur,

« Vous vous êtes acquitté de la première partie de votre mission « d'une manière qui mérite trop d'éloges pour que je ne sois pas « persuadé que le même succès vous accompagnera jusqu'à votre « destination définitive. C'est, du moins, le vœu que je me plais à « joindre au témoignage de la vive satisfaction que j'éprouve en « lisant les détails que vous me donnez.

« J'étends mes félicitations à ceux qui vous ont secondé, et « S. Exc. le Ministre de la Marine, à qui je transmets la copie de « votre rapport, appréciera, sans doute, la louable conduite que « chacun de vous a tenue dans cette circonstance.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Le Préfet du premier arrondissement maritime,

« BONNÉFOUX. »

Le Ministre de la marine ne répondit que le 21. Il avait pris son temps, vraisemblablement pour se renseigner.

« Boulogne, le 21 septembre 1811.

« J'ai reçu, capitaine, le rapport que vous m'avez adressé sur

(1) Sous l'Empire, on qualifiait souvent du titre de *Général* les amiraux, tant l'armée de terre prédominait, même dans les dénominations spéciales à sa sœur l'armée de mer.

« l'engagement que vous avez soutenu, à Arromanches, contre
« deux frégates et une corvette anglaises.

« Je n'ai que des éloges à donner à la fermeté que vous avez « montrée devant des forces supérieures, au zèle que les enseignes « auxiliaires Trigan, Saunier et Lecomte, commandant trois « canonnières sous vos ordres, ont mis à vous seconder. Mais, en « rendant justice à la bravoure des équipages, je regrette que « celui de la canonnière *N° 268*, à bord de laquelle un canon avait « crevé (1), se soit laissé troubler par cet accident et ait abandonné « le bâtiment après l'avoir mis à la côte.

« Je vous recommande de ne pas perdre un moment pour vous « rendre à Cherbourg. Je présume qu'en rétrogradant sur la rivière « de Caen, ce n'a été que pour vous mettre plus en sûreté et parce « vous étiez dans l'impossibilité de gagner la Hougue.

« Je prescris à M. le Commissaire principal à Cherbourg de « faire porter tous les secours nécessaires aux canonnières « *Nos 268* et *277* — la première est à la côte et la seconde est « coulée, mais il m'a été annoncé qu'elle serait facile à relever ; « les équipages ont, d'ailleurs, été retenus sur les lieux et consé- « quemment ces deux bâtiments doivent être promptement en état « de continuer leur route pour Cherbourg.

« Je vous salue,

« DECRÈS. »

Dans cette missive, détaillée mais sévère, du Ministre, une préoccupation perce et domine : Gagner au plus vite le port de Cherbourg.

A cet ordre si impérieusement formulé, le commandant Jourdan s'empressa d'obtempérer. Le 19 octobre, la division, portée au nombre de cinq voiles par l'arrivée d'une des canonnières (probablement le *N° 203*) qui avait été relevée, sortit de l'embouchure de l'*Orne* pour se rendre à Cherbourg (2).

(1) L'autre canonnière qui, par suite des boulets reçus, avait été portée au plain, put être relevée quelques jours après. (*Batailles Navales de France*, par O. TROUDE Tom. IV, p. 143.)

(1) Ce n'était pas pour la première fois, qu'un accident de cette nature se produisait à Arromanches. A Trafalgar, un canon de dix-huit et une caronnade de trente, crevèrent à bord du *Redoutable*, en faisant de nombreuses victimes et en mettant le feu.

Le vent était favorable, et comme l'agitation des flots devait faire supposer à la croisière ennemie que la flottille française ne prendrait pas la mer, on n'apercevait à l'horizon aucune voile suspecte. Les canonnières mirent donc le cap sur la Hougue, en déployant toute leur toile au vent. Leur marche fut rapide, mais arrivées à la hauteur de l'extrémité de la presqu'île, elles furent contrariées par des vents du Nord-Ouest. Voyant, en outre, quatre voiles ennemies (deux vaisseaux, une frégate et une corvette), le commandant Jourdan se vit contraint d'entrer dans le port de Barfleur, où se trouvaient vingt-cinq bâtiments de commerce, escortés par le lougre de guerre le *Titus.*

A deux heures du matin, les canonnières furent attaquées par trois embarcations envoyées par les navires, qui, dans la journée, leur avaient donné la chasse. Cette tentative hostile échoua ; les canonnières étaient sur leur garde et l'ennemi se retira.

Comme les voiles anglaises demeuraient en vue, le commandant français fit ses préparatifs pour repousser une nouvelle agression. Il rangea, à l'entrée du port, ses bâtiments, le beaupré tourné du côté de la mer ; puis, faisant porter deux canons à l'avant de chacun d'eux, il établit ainsi une batterie de dix pièces.

La canonnière *N° 140*, commandée par le capitaine Lecomte, qui, à Arromanches, avait si courageusement payé de sa personne, fut placée plus en avant au large, et s'enveloppa de ses filets d'abordage.

Les autres n'usèrent point de cette précaution, afin que les équipages, pour se porter mutuellement secours, pussent facilement passer d'un bord à l'autre.

L'ennemi, contrairement aux prévisions, n'attaqua pas ; probablement, il voulait dérouter les Français et les fatiguer, en les tenant en éveil.

Mais, dans le milieu de la nuit du 30, cinq embarcations abordèrent la canonnière *N° 140*, et les hommes, qui les remplissaient, tentèrent de s'en emparer en montant à bord. Leurs efforts furent vains : ils furent constamment repoussés.

Rebutées par la résistance rencontrée, les péniches ennemies reportèrent leur tentative sur la canonnière *277*, capitaine Trigan,

qui les reçut de la même manière. Découragés par la façon dont ils étaient accueillis, les assaillants favorisés par l'obscurité complète qui régnait, se retirèrent et gagnèrent le large, abandonnant ces canonnières maudites, qui, déjà, leur avaient inutilement coûté tant de sang !...

Le 3 novembre (1), à la faveur d'une brise accentuée et favorable, les cinq canonnières qui, dans ce dernier engagement, n'avaient pas perdu un homme de leurs équipages, entraient dans le port de Cherbourg, sous les yeux de la croisière anglaise (2), portant fièrement, au haut de leur mâture, le pavillon national que, dans leur glorieuse odyssée, elles avaient si vaillamment arboré et défendu.

L'arrivée à sa destination de cette flottille, commandée par un tout jeune homme et attaquée à deux reprises par des forces supérieures, alors que, dans le même trajet, avaient été détruites deux frégates dont la perte était encore présente dans les esprits, était un événement.

Aussi, le résultat obtenu fit-il un grand honneur à celui qui venait de mener à bonne fin l'entreprise confiée à sa prudence et à son courage. Les félicitations ne lui firent pas défaut, et la récompense due fut provoquée et par le Préfet maritime, qui lui avait transmis l'ordre du départ, et par l'amiral qui avait constaté son arrivée.

La croix de la Légion d'honneur fut demandée, avec instance, en sa faveur par ces deux hauts fonctionnaires, comme une rémunération obligée.

Mais les événements politiques se succédaient avec rapidité, et d'autres soucis absorbaient l'attention de ceux qui gouvernaient la France. Le commandant de la division des canonnières d'Arromanches fut envoyé en Allemagne, comme un vulgaire lieutenant d'infanterie.

François Jourdan fut oublié !...

(1) Journal du commandant François Jourdan.

(2) La croisière anglaise, occupée à la surveillance de Cherbourg, se composait alors de deux vaisseaux de 82, de deux frégates de 48, d'une corvette et de deux bricks de 16, division qui, au moindre signal, était renforcée par d'autres bâtiments de l'escadre de la Manche.

CHAPITRE IX

Détails complémentaires. — Les combattants d'Arromanches

Dans cette étude consacrée à la relation d'un fait d'armes, qui, accompli aux portes de Bayeux, fut un des rares succès obtenus par notre marine dans les derniers temps de l'Empire, nous nous sommes attaché à faire à chacun des acteurs la part à lui appartenant.

Pour compléter ce travail, nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de rechercher et faire connaître ce qu'étaient et devinrent plusieurs personnages de ce drame sanglant.

Nous ajouterons donc à notre récit les renseignements que nous avons pu recueillir à leur égard.

Du côté de la division anglaise (1), trois personnalités sont en vue : ce sont, pour suivre l'ordre de leur entrée en scène, les commandants du brick-sloop le *Goshawk*, de la frégate *Barbadoës*, bâtiments chargés, comme on l'a vu, de combattre la division des canonnières et, enfin, celui de la frégate le *Hotspur*, qui, le 8 septembre, se joignit aux deux autres bâtiments, pour les seconder dans leur œuvre de destruction.

Le capitaine du *Goshawk* se nommait James Lilburn. En raison du peu d'importance de son navire, eu égard aux deux autres, ce devait être un officier d'un rang relativement secondaire. Mais il était actif, entreprenant et brave. Sorti sain et sauf du combat d'Arromanches, il fut moins heureux l'année suivante ; il fut tué dans un engagement avec les Français.

Nous n'avons aucun renseignement sur la personnalité d'Edward Rushworth, mais le commandement important, dont il était investi,

(1) C'est pour nous un devoir d'offrir l'expression de notre reconnaissance aux Lords de l'Amirauté anglaise, pour la complaisance avec laquelle ils ont bien voulu nous donner les renseignements que nous leur avons demandés.

celui de la frégate la *Barbadoës*, indique que ce devait être un officier de mérite.

Quant au commandant du *Hotspur*, sa biographie est brillante. Quatrième fils du comte de Beverley, Jocelyn Percy était frère de Hugues Percy, évêque de Carlisle, et était apparenté au duc de Northumberland. Il appartenait à la puissante famille de Percy, dont une branche est restée en Normandie, d'où elle est originaire (1).

Différent en cela des autres membres de sa famille (2), Jocelyn Percy, né le 29 janvier 1781, négligea complètement la vie politique pour se consacrer exclusivement à sa carrière de marin.

En raison de ses rares aptitudes, il avait obtenu, malgré sa jeunesse, (il n'avait que 25 ans), un commandement important, celui du *Hotspur*. Echappé, avec son bâtiment, au désastre d'Arromanches, il réussit à le ramener tout désemparé à Portsmouth, où, mis en cale, il fut l'objet d'une importante réparation.

L'échec qu'il avait éprouvé ne lui nuit pas ; on jugea que la manœuvre hardie, qu'il avait voulu exécuter, était rationnelle et n'avait eu qu'un tort, celui de ne pas avoir réussi. Un autre commandement lui fut donné, dans lequel il ne tarda pas à se distinguer.

En 1831, sir Jocelyn Percy devint chevalier de l'Ordre du Bain (3), et, en 1841, contre-amiral. De 1841 à 1846, il commanda en chef au Cap de Bonne-Espérance, position d'une grande importance à cette époque où le canal de Suez n'existant pas, les navires, qui se

(1) Guillaume et Serlon de Percy, ayant accompagné le duc Guillaume à la conquête, devinrent comte de Northumberland et, en 1582, l'héritière du nom épousa le duc de Sommerset.

Une branche de cette illustre maison resta en Normandie et y posséda la seigneurie de Montchamps et la baronnie de Montchauvet (arrondissement de Vire).

(2) William-Henry Percy, frère de Jocelyn et, comme lui, marin distingué (vice-amiral), fut membre du Parlement, ainsi que Jocelyn-William, son neveu.

(3) Par une singulière coïncidence, Jocelyn Percy fut nommé chevalier de l'Ordre du Bain la même année que François Jourdan, son vaillant adversaire d'Arromanches, obtint la croix de la Légion d'Honneur, c'est-à-dire en 1831.

rendaient aux Indes et dans l'Extrême-Orient, étaient forcés de doubler le point extrême de l'Afrique.

En 1851, le vaincu d'Arromanches fut promu au grade de vice-amiral et appelé à une des situations les plus élevées de la marine anglaise, celle de commandant en chef de l'escadre de Scherness, poste qu'il occupa jusqu'en 1854.

Sir Jocelyn Percy mourut le 20 octobre 1856.

Dans la division française, trois noms, comme dans la ligne opposée, attirent l'attention par la part active et efficace qu'ils eurent dans les quatre attaques dont les canonnières furent l'objet. Ce sont MM. Lecomte, Trigan et Jourdan, leur chef.

Né au Havre, le 6 mars 1784, et capitaine au long-cours, Jean-Baptiste-François Lecomte s'était honorablement marié à Boulogne-sur-Mer, où il s'était fixé. Officier au 42e bataillon de flottille, il reçut le commandement d'une des canonnières qui combattirent à Arromanches, celle ayant le *N° 140*. Il paraît que chez lui l'intelligence s'unissait à la bravoure, car, le 20 mai 1805, la Société d'Agriculture de Boulogne, le désignait, avec un de ses collègues, pour recueillir les matériaux nécessaires à la relation de l'expédition qui se préparait à envahir l'Angleterre (1).

Ce vaillant auxiliaire du commandant Jourdan eut pour fils Jules Lecomte, l'écrivain distingué, dont la ville de Boulogne a donné le nom à une rue.

Cette parenté explique pourquoi Jules Lecomte qui, comme Pierre Loti, avait appartenu lui-même au corps de la marine, a fourni, sur le combat d'Arromanches (2), des détails circonstanciés, qu'assurément il tenait de son père.

Pierre-François Trigan, capitaine de la canonnière *N° 279*, était Normand aussi, mais né dans le Cotentin. Il portait un nom bien connu, car il était le neveu de l'abbé Trigan, curé de Digosville, auteur de l'excellente histoire religieuse de la *Province de Normandie*.

M. Trigan, dans sa jeunesse, avait été reçu capitaine au long-

(1) Renseignements provenant de M. le Maire de Boulogne.

(2) *France Maritime*. Tom. III, page 106.

cours, mais, faute de trouver à naviguer pour le compte du commerce, il était entré dans le service des travaux publics. Il était employé à Cherbourg, en qualité de conducteur-surveillant des travaux, lorsque, le 12 février 1808, à la suite d'une tempête terrible, arriva l'éboulement de la digue, catastrophe qui coûta la vie à 194 personnes ; 69 seulement furent sauvées.

Le sang-froid de Pierre-François Trigan se manifesta dans cette triste occurrence, ainsi que son courage. Au péril de sa vie, il arracha à la mort plus de soixante individus qu'allaient engloutir les flots.

La conduite du conducteur Trigan avait été si héroïque, que le Gouvernement impérial, donnant satisfaction aux vœux de tous, décerna au héros de la digue la croix de la Légion d'honneur.

En souvenir, et en raison de l'affreux événement que lui avait valu cette distinction, M. Trigan ne fut plus connu, dans la population cherbourgeoise, que sous le nom de *Chevalier de la Tempête*, dénomination glorieuse qui ne prit fin qu'à sa mort.

Demeuré sans emploi par suite de la cessation forcée des travaux d'achèvement de la digue, le sauveteur de 1808 avait sollicité et obtenu le commandement d'une canonnière. On a vu comment il sut s'acquitter de ce mandat.

M. Trigan mourut le 20 janvier 1847, à Nouainville (Manche). Son acte de décès constate qu'il était enseigne de vaisseau et chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, distinctions que lui avaient mérité ses services et son courage (1).

La famille de ce brave marin n'est pas éteinte dans la contrée et son nom est, à cette heure, encore honorablement porté (2).

En ce qui concerne le commandant de la division des canonnières d'Arromanches, l'état de ses services est largement rempli.

(1) M. Trigan fut nommé enseigne de vaisseau titulaire le 28 mars 1812, très vraisemblablement en raison de sa belle conduite à Arromanches, conduite signalée par le commandant Jourdan, qui, en faisant récompenser les autres, fut oublié, et pût s'appliquer ce vers des Géorgiques : *Sic vos non vobis*...

(2) Un de ses fils mourut capitaine d'infanterie et, en ce moment, sa nièce, M[me] Trigan, est assistante au Couvent des Religieuses Bénédictines de Bayeux.



Né à Granville, en 1787, François Jourdan appartenait à la famille Jourdan de la Passardière, bien connue dans la Basse-Normandie (1).

Fils, petit-fils et parent de marins (2), il entra dans la marine, en qualité de mousse, à l'âge de onze ans et, après plusieurs années d'études, fut reçu aspirant en 1803, à l'âge de seize ans. Embarqué sur le *Jupiter*, il fit la campagne de Saint-Domingue, où il fut fait prisonnier. Après trois années de captivité en Angleterre, il réussit à s'évader et à rentrer en France, où il ne tarda pas à être employé sur une canonnière escortant les convois entre Brest et Cherbourg; il y prit part à de nombreux combats contre les Anglais. Au bout de sept années, il passa avec succès, devant un jury présidé par Monge, ses examens pour devenir aspirant de 1re année, grade qu'il obtint le 11 novembre 1810.

Six mois après, il obtenait le brevet d'enseigne de vaisseau lors du voyage de l'Empereur à Cherbourg, et passait sur la *Diane*, de l'escadre de ce port. A la fin du mois d'août 1811, il quittait ses fonctions pour conduire à Boulogne, par terre, la 3e compagnie du 15e de flottille, et recevait le commandement de la division de canonnières qu'il avait ordre d'entrer à Cherbourg. On a vu la manière dont il s'acquitta de ce mandat.

Après une croisière de deux années et demie sur la *Diane*, François Jourdan fut envoyé à Hambourg, en juillet 1813, et après avoir combattu, sur terre, dans la Poméranie suédoise, il revint à pied, avec ses hommes, à Anvers, puis rentra à Brest en 1814.

(1) La famille Jourdan est établie, depuis de longues années, dans le Cotentin, où on la trouve dès le XIIIe siècle. Ses armoiries sont *d'Argent au crampon de gueules*. Sous Louis XIII, elle avait un de ses membres procureur du Roi à Granville.

Une autre branche de cette famille, qui possédait les terres de Launay et de la Hainardière, a produit deux gouverneurs de la Bastille, dont fut le marquis Jourdan de Launay, si malheureusement victime de la fureur populaire, le 14 juillet 1789.

(2) François Jourdan de la Passardière avait un frère aîné nommé Olivier, devenu, comme lui, capitaine de vaisseau. En 1815, se trouvant à Rochefort, avec l'*Epervier* qu'il commandait, ce fut lui qui conduisit l'empereur Napoléon, à bord du *Bellérophon*, où commença sa captivité.

Promu lieutenant de vaisseau en 1818, il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1823.

Nous ne le suivrons pas dans sa carrière maritime, disons seulement que, de 1823 à 1833, il comptait dix années de mer, signalées entre autres faits d'armes, par la prise de la corvette *Quintanilla*, qui fut placée sous ses ordres. Sa carrière active se termina par quatre années de commandement sur le *Cassard* et sur la *Gloire*.

François Jourdan de la Passardière prit sa retraite, en 1848, comme capitaine de vaisseau de 1re classe.

Homme modeste et sans ambition, il s'éteignit à Brest, le 3 janvier 1851, et était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur.

Fixé dans cette ville, comme son ancien chef, le contre-amiral Troude, François Jourdan s'était allié à une des plus honorables familles de Bretagne, en épousant Mlle Le Bescon de Coatpont, sœur du général de division de ce nom, ancien gouverneur de Nice et grand officier de la Légion d'honneur.

Avec François Jourdan ne s'est pas éteint le nom d'un vaillant marin. Ce nom est, à cette heure, noblement porté par son fils, M. François-Hyacinthe Jourdan de la Passardière, ingénieur civil, qui, s'il n'a pas embrassé la carrière paternelle, a suivi les instincts généreux de sa race, en conquérant, en 1871, au prix de son sang, comme lieutenant d'artillerie auxiliaire, sur le champ de bataille de Bapaume, la croix de la Légion d'Honneur. Mais la chaîne des traditions de la famille est renouée et, à cette heure, François-Marie Jourdan de la Passardière, le fils aîné du vaillant officier de Faidherbe, est aspirant de 1re classe à bord du *Duguay-Trouin*, de la division du Pacifique, présentement dans l'Extrême-Orient, et certainement, il ne dérogera pas (1).

(1) Ajoutons que l'évêque de Roséa, Mgr Jourdan de la Passardière, qui a fait ses études à Caen et à Bayeux, et se trouve, en ce moment, placé à la tête de l'Œuvre anti-esclavagiste, est aussi un très proche parent du Combattant d'Arromanches.

CHAPITRE X

Appendice

A la Marine, appartient incontestablement l'honneur du combat d'Arromanches, mais les vaillants équipages, qui repoussèrent victorieusement les attaques de l'ennemi, trouvèrent d'habiles et de courageux auxiliaires dans les canonniers gardes-côtes qui servaient les deux pièces de 24 du fort.

Ces braves gens firent leur devoir avec un dévouement qui contribua puissamment au succès de la journée. Nous regardons comme un devoir d'évoquer leur souvenir, en donnant les noms de ceux d'entre eux qu'on a pu nous indiquer.

L'officier, qui dirigea le feu de la batterie, était le capitaine Petré (1), qui fut habilement secondé par un sergent appelé Colinet. Parmi les artilleurs qui se distinguèrent, la tradition a conservé les noms de Capel, Le Cieux (2), Martignon et Bethon dit Bethonneau, que nous avons connu poissonnier à Bayeux, et dont l'adresse, comme pointeur, lui valut une récompense pécuniaire, accordée par l'intervention du préfet, le baron Mechin, présent, comme on l'a vu, à l'engagement du dimanche (3).

(1) Le capitaine Petré commandait les canonniers gardes-côtes de notre circonscription, sous l'autorité du capitaine Dodeman, commandant l'artillerie du Calvados. Nous pensons qu'il résidait à Port, localité placée au centre du littoral de l'arrondissement de Bayeux.

(2) Capel et Le Cieux étaient d'origine Lorraine ; c'étaient, probablement, des anciens soldats du régiment de ce nom, en garnison, à Bayeux, au moment de la Révolution.

(3) Renseignements donnés par M. Brion, instituteur à Arromanches, qui a bien voulu recueillir, pour nous, les souvenirs locaux.

CHAPITRE XI

Un Acte de Justice et de Reconnaissance

Dans cette étude, incomplète, peut-être, mais que nous nous sommes efforcé de rendre consciencieuse, nous avons eu en vue de revivifier un souvenir glorieux, que le temps efface tous les jours et que la légende altère et défigure.

Ce souvenir est flatteur pour la marine française, car, le 8 septembre 1811, elle obtint, sur nos côtes, un succès; et, hélas ! elle n'y était pas accoutumée.

Mais, nous ne nous faisons pas illusion ; les échos de notre voix ne dépasseront guère les limites restreintes de cette brochure, et auront peu de retentissement. Aussi, lorsque les étrangers viendront, comme ils le font chaque année, animer la plage d'Arromanches, qui leur apprendra qu'il y a quatre-vingt-quatre ans, nos marins et nos gardes-côtes projetèrent là sur notre drapeau un éclat dont nous devons être fiers et honorés ?

Ce silence est à la fois injuste et fâcheux : injuste, parce ce que ceux qui payèrent de leur vie le succès d'Arromanches ont droit à la reconnaissance publique ; fâcheux, parce que cet oubli du dévouement passé est loin d'être un stimulant pour les dévouements futurs.

Ce serait donc, nous le croyons, faire œuvre patriotique que de mettre fin à ce délaissement regrettable.

En émettant cette idée, loin de nous, nous l'affirmons, la pensée de vouloir raviver des haines nationales, heureusement endormies.

Nous vivons à une époque où, malgré les armées immenses qui ruinent les nations, toutes redoutent la guerre et aspirent après la paix.

De plus, le temps, qui assoupit les colères, calme aussi les ressentiments, et, depuis 1811, les fils des combattants de Formigny et

de Waterloo ont uni leurs drapeaux, mélangé leur sang à Navarin, à la Plata, à Sébastopol, en Chine et sur d'autres points, en combattant ensemble. Un modeste monument, qui rappellerait le combat d'Arromanches, ne serait pas plus une injure à l'Angleterre, que la colonne de Trafalgar-Square, qui perpétue, à Londres, la mémoire de Nelson, n'est une insulte à la France. Son érection ne rappellerait que le souvenir d'un fait historique, où le courage fut égal des deux côtés des combattants.

A cette heure où, de tous les côtés, avec une fiévreuse activité, les monuments s'élèvent, là même où ils ne peuvent rappeler, hélas ! qu'un courage malheureux, pourquoi une généreuse initiative ne se produirait-elle pas pour provoquer un souvenir monumental du combat d'Arromanches et rappeler aux générations présentes et à venir que, les 7 et 8 septembre de l'année 1811, les Français y furent vaillants et heureux ?

Ce serait une œuvre pie et patriotique.

Puisse-t-elle se réaliser ! (1)

(1) Un vœu respectueux que nous nous permettrons d'émettre encore, serait que, s'associant aux sentiments de la gratitude locale, M. le Ministre de la Marine, si empressé à récompenser et à encourager tous les dévouements, et proportionnant l'honneur à l'importance du fait accompli, voulût bien donner à un bâtiment d'un rang modeste, le nom oublié de l'officier qui fit son devoir à Arromanches, en sauvegardant l'honneur du drapeau.

En terminant ce travail, c'est pour nous une obligation d'offrir l'expression de notre sincère reconnaissance à M. le Ministre de la Marine, qui nous a accordé l'autorisation de consulter les documents concernant le Combat d'Arromanches.

Mû par le même sentiment, nous remercions également M. le capitaine de vaisseau Jouan, de Cherbourg, notre excellent ami, des indications et des conseils qu'il a bien voulu nous donner pour faire revivre le souvenir d'un événement glorieux pour la marine française à voiles, déjà si éloignée de nous, et dont il fut, lui aussi, un des brillants représentants.

NÉCROLOGIE

Depuis la mort de notre premier Président, l'honorable M. Bertot, des vides nombreux se sont faits dans les rangs de notre Compagnie. La mort nous a enlevé plusieurs de nos Collègues.

M. HUE, Avoué

M. Valentin HUE, avoué, depuis longtemps dans nos rangs, nous apportait, avec son équité et sa modestie professionnelles, le concours le plus persévérant et le plus dévoué.

M. Maurice de MANEVILLE

M. Maurice-Marie LESCAUDEY de MANEVILLE, enlevé à l'affection des siens le 17 mars 1895, à l'âge de 29 ans, quoiqu'un des plus jeunes de nos collègues, avec son goût artistique, son culte de l'histoire locale et son crayon élégant et facile, paraissait fournir à nos études et à nos travaux un concours aussi aimable que sérieux : l'Etude, déjà parue dans nos Mémoires, sur l'astronome Le Monnier et sa famille, étude où il se montra le collaborateur compétent et discret de notre honorable Collègue, M. Garnier, nous donnait les plus belles espérances. Nous partageons les regrets de sa famille et de ses amis, et nous nous associons à l'estime et au respect dont il fut toujours entouré.

M. NIOBEY

M. NIOBEY, Louis-Eugène, décédé le 16 janvier 1895, âgé de 87 ans, Conseiller général, ancien Maire de Bayeux, Chevalier de la Légion d'honneur. — Toutes les qualités que M. Niobey mit en œuvre dans le notariat et dans les fonctions dont l'investirent ses concitoyens reconnaissants, il les mit aussi au service de notre

Compagnie. N'était-elle pas, comme la ville de Bayeux elle-même, au premier rang dans ses prédilections? Dès le début, il avait tenu à s'inscrire, à l'appel de M. Pezet, dans la *Société d'Agriculture*, *Sciences*, *Arts et Belles-Lettres*, dont nous sommes issus, et nous ne pouvons oublier qu'il ne cessa jamais, malgré ses travaux multiples et les vicissitudes de sa longue et honorable carrière, de nous garder les prédilections, les faveurs et l'appui qu'une compagnie utile, modeste et toute locale n'obtient pas toujours soit de la foule, soit des pouvoirs publics. Nos réunions, nos concours, nos fêtes, grâce à lui, ont toujours revêtu, à Bayeux, une splendeur et un éclat inespérés, et si nos concitoyens gardent souvenir de ses bienfaits pour la ville de Bayeux, notre Société joint sa gratitude à celle que lui ont mérité tant d'autres services d'un autre genre.

M. PERDU

Dans la personne de M. PERDU, Chef de la Musique Municipale, Professeur de Musique, Directeur de la Société Philharmonique, notre Compagnie perd une notabilité artistique des plus marquantes dans notre ville. Artiste au goût sûr, compositeur d'un rare mérite. Arrêté par un mal impitoyable, au moment où sa modestie avait, malgré elle, donné des preuves de son beau talent, M. Perdu a été forcé, de bonne heure, de refuser à nos solennités musicales un concours aussi aimable que dévoué. Notre Compagnie, qui compte dans ses rangs des élèves et des amis de ce regretté maître, gardera avec honneur son nom parmi ceux de ses Membres les plus chers.

M. PILET des JARDINS

M. CONSTANT-LUCIEN PILET DES JARDINS, décédé le 14 septembre 1894, âgé de 64 ans. — Enfant de la cité bayeusaine, qu'il a, dans sa carrière si variée, toujours fidèlement servie, M. Constant-Lucien Pilet des Jardins a droit aussi à nos hommages. Conseiller à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Sous-Préfet de Bayeux, ancien Député, Membre du Conseil général du Calvados, Officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole, il a su, dans ces divers mandats, demeurer l'homme serviable et utile à tous et à des heures où nous risquions d'être une société mort-née, son précieux concours ne nous a pas fait défaut. Sa bienveillance pour nous, quoi qu'il fût au premier rang dans la Société d'Agriculture, notre sœur jumelle, ne fut peut-être pas sans

lui causer quelque déboire ; mais retrouvant parmi nous quelques vieux amis d'enfance et des camarades de Collège, son affection nous demeura constante : bel exemple de fidélité qui doit concourir à son éloge.

M. RÉQUIER

M. RÉQUIER, Directeur-Fondateur de l'Orphéon et Maître de Chapelle de la Cathédrale de Bayeux. Inscrire ici le nom de M. Réquier, c'est évoquer le souvenir des solennités musicales dont notre ville fut le témoin depuis la fondation de l'Orphéon Bayeusain, c'est rappeler aussi ces palmes, ces médailles et ces succès ininterrompus, qui donnèrent à notre phalange de chanteurs et à son chef un renom incontestable, j'allais dire incontesté. La distinction la plus flatteuse, la récompense la plus appréciée, pour le persévérant et habile Directeur de l'Orphéon, fut d'être appelé à succéder au modeste et regretté M. Capard, dans la direction de la Maîtrise. Après cet honneur-là, il n'en trouvait pas de plus grand que de prendre part à nos travaux, à nos fêtes, et de surveiller l'impression de nos Mémoires. Sa mort, comme celle de M. Perdu, son émule en mérite musical, est une vraie perte pour notre Compagnie.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Notes sur l'ancien Bayeux. — La Cathédrale de Bayeux dans sa première forme et jusqu'à sa solennelle Dédicace (14 Juillet 1078), ou comment l'on construisait une Eglise.

CHAPITRE I. — La Cathédrale jusqu'à sa Consécration 5

CHAPITRE II. — Dimensions et Dispositions des Constructions contemporaines d'Hugues. 12

CHAPITRE III. — La Cathédrale d'Odon de Conteville. 15

Le Combat Naval des 7 et 8 Septembre 1811, dit Bataille d'Arromanches, par M. G. VILLERS.

Avant-Propos 23

CHAPITRE I. — Arromanches 27

CHAPITRE II. — Situation économique et militaire de la France et de l'Angleterre en 1811. — Etat des esprits. — Armements des deux côtés de la Manche. 29

CHAPITRE III. — La Canonnade d'Arromanches. — Inquiétude à Bayeux. — Mesures prises par l'Autorité. 35

CHAPITRE IV. — La Division française de Canonnières. — Sa navigation. 39

CHAPITRE V. — Le Combat 45

CHAPITRE VI. — A la Rescousse ! 48

CHAPITRE VI. — Le Lendemain du Combat 55

CHAPITRE VII. — Détails rétrospectifs. 56

CHAPITRE VIII. — Le Terme de l'Odyssée 59

CHAPITRE IX. — Détails complémentaires. — Les Combattants d'Arromanches 64

CHAPITRE X. — Appendice 70

CHAPITRE XI. – Un Acte de justice et de reconnaissance . . . 71

Nécrologie 75

